LA BASTILLE

DÉVOILÉE.

SEPTIEME LIVRAISON.

Cette ſeptieme livraiſon contient des notes relatives aux perſonnes miſes à la Baſtille depuis le 15 octobre 1779 juſquau 10 janvier 1781.

LA BASTILLE
DÉVOILÉE,
OU
RECUEIL
DE PIECES AUTHENTIQUES
POUR SERVIR A SON HISTOIRE.

Septieme livraison.

. . . . . , *Detecta apparuit ingens*
Regia, & umbrosæ penitus patuêre cavernæ.
VIRG. Æneïde, l. VIII

Le produit de cette livraison est destiné, comme celui des précédentes, au soulagement des malheureux.

Bibliotheca Regia NAPOLI

A PARIS,
Chez DESENNE, libraire, au Palais-Royal.

1790.

Le ſieur *Caſſe*, ancien officier au ſervice du roi de Sardaigne, fut arrêté par ordre du roi le 21 janvier 1780, & conduit à la Baſtille à la requiſition de M. le comte de Scarnafis, ambaſſadeur de Sardaigne.

Cet officier avoit eu des conteſtations avec M. le comte de Chiavarina, ci-devant régent du bureau de la guerre; il l'accuſoit de lui avoir fait un paſſe droit. Il vint en France avec l'indignation dans l'ame & la ferme réſolution de s'en venger, en rendant publique la conduite de ce miniſtre.

Dès qu'on fut inſtruit à Turin de ſon départ & de ſes menaces, on fit demander par le miniſtere de l'ambaſſadeur de Sardaigne, un ordre pour le faire arrêter; on n'eut pas de peine à l'obtenir. De pareils ordres pouvoient avoir lieu quand la France gémiſſoit & trembloit encore ſous le deſpotiſme miniſtériel, mais il doit être proſcrit à jamais chez un peuple devenu ſage & libre.

Au moment de la détention du ſieur *Caſſe*, les exécuteurs des ordres du roi ſaiſirent tous ſes papiers, les mirent, ſans les inventorier, dans une malle; on la ficelle, & ſon excellence

(nous parlons ici de l'excellence d'un ambaſſadeur), y fit appoſer ſon cachet.

Un mois après l'enlevement & l'empriſonnement du ſieur Caffe à la Baſtille, le ſieur Longpré, inſpecteur de police, vint le prendre; il avoit reçu ordre de le transférer au Pont-de-Beauvoiſin : arrivé en cette ville il le remit au commandant des troupes du roi de Sardaigne. Ce commandant avoit lui-même des ordres de le faire conduire, ſous l'eſcorte d'un officier & de vingt dragons, au château de Miolans, diſtant de 12 lieues du Pont-de-Beauvoiſin. Quelles précautions! quel appareil! & le tout parce que le ſieur Caffe avoit déplu, par des plaintes peut-être très-légitimes, à un miniſtre, & que ce miniſtre craignoit qu'il ne mît à découvert ſa conduite miniſtérielle.

Le château de Miolans eſt ſitué en Savoye, ſur un roc eſcarpé, à 5 lieues de Chambery, au confluent de l'Arche & de l'Iſere; c'eſt la Baſtille des rois de Sardaigne; c'eſt là que, ſans forme de juſtice, un miniſtre deſpote dans ſes caprices & dans ſes vengeances, enterre ceux qui ont le malheur d'encourir ſa diſgrace.

Il eſt utile d'obſerver qu'en Europe, chaque roi, excepté le roi d'Angleterre, a des Baſtilles, dont les portes, ſans que la juſtice s'en mêle, s'ouvrent & ſe ferment à ſon gré, au gré de ſes

miniſtres, de leurs commis ; au gré de ſes maîtreſſes, des gentilshommes de ſa chambre, de tous les ſeigneurs & de toutes les femmes en crédit, ſoit par leurs places, ſoit par leurs intrigues amoureuſes, à qui on a le malheur de déplaire.

A ſon arrivée au Pont-de-Beauvoiſin, le ſieur Longpré remit également la malle des papiers, qui, ayant été attachées ſans précaution & d'ailleurs n'en rempliſſant pas toute la capacité, ſe trouverent réduits en pouſſiere. Ces papiers pouvoient être de conſéquence ; peut-être quelques manuſcrits, le fruit du génie ; peut-être même, pour le ſieur Caffe, des titres encore plus précieux que des manuſcrits. Eh ! quel peut être le dédommagement d'une telle perte ! J'ignore ce que dans de telles circonſtances on faiſoit dans les états du duc de Savoye ; mais en France, quand des papiers, des manuſcrits ſe trouvoient égarés, ou qu'on s'en étoit emparé, on ne répondoit point à vos réclamations ; & ſi vous en parliez comme d'une propriété qu'on vous raviſſoit, le ſieur le Noir vous rioit au nez.

Il étoit ſans doute injuſte, il étoit contraire au droit naturel de livrer, comme on le fit, le ſieur Caffe pour le rendre la victime du reſſentiment d'un miniſtre. Nous avouerons cependant qu'il eſt des cas où l'on doit écouter les

réclamations des cours étrangeres, parce qu'il eſt des crimes & des forfaits dont les auteurs ne doivent nulle part trouver d'aſyle. Les régicides, les empoiſonneurs, les incendiaires, quelque part qu'ils ſe réfugient, doivent être regardés comme des bêtes féroces, contre leſquels toute ſociété a droit de s'armer. Il eſt de l'intérêt, non d'un pays, mais de tous les pays & de tous les hommes, que de pareils monſtres ſoient livrés à toute la rigueur des loix. Un coin de terre où ils trouveroient retraite, tranquillité & impunité, ne pourroit que les encourager au crime. C'eſt à l'aſſemblée nationale à décréter, dans ſa ſageſſe, les cas où un peuple libre doit repouſſer de ſon ſein tout ſcélérat étranger.

Je ſais que pour un pareil code il faudroit la réunion de tous les peuples de l'Europe; mais que les françois, qui en ſont devenus le modèle, commencent par faire connoître leur opinion, elle décidera bientôt celle des autres puiſſances.

Les nouveaux principes que la France vient de conſacrer, ne lui permettent pas de reſter plus long tems en ſociété avec les autres brigands couronnés; & ces expreſſions ne ſont pas trop fortes, quand il s'agit de ſignaler ces rois, ces prétendus maîtres de la terre, qui refuſe-

roient d'imiter le grand & ſublime exemple que leur a donné le vertueux Louis XVI, de ne vouloir régner que ſur un peuple libre.

Cette confédération entre ces prétendus maîtres de la terre, contre laquelle la raiſon éternelle réclamoit par la voix des philoſophes, pouvoit avoir lieu quand leurs intérêts étoient les mêmes, lorſque les miniſtres ſervoient tour à tour leur vengeance mutuelle; mais une nation qui a réprouvé les ordres arbitraires, ne peut dorénavant en être l'exécutrice.

Aujourd'hui il ne ſeroit pas de la majeſté du peuple françois de faire, comme il a fait juſqu'à préſent, transférer de ſa Baſtille dans les Baſtilles étrangeres, des hommes qui auroient été innocens s'ils euſſent été françois.

Les abus en ce genre ont été longs & grands. Sur toutes les routes on trouvoit des agens de notre police, des émiſſaires de nos miniſtres, qui, courant en poſte d'un bout de l'Europe à l'autre, & ſervant des intérêts particuliers, aviliſſoient, je dirai plus, faiſoient abhorer le nom françois. On trouvoit de ces agens dans tous les états de l'Europe, en Hollande, dans les Pays Bas, en Suiſſe, en Italie, en Allemagne, & même en Angleterre (1). Bien il eſt vrai que

(1) Le ſieur Bertin de Frateaux, mort à la Baſtille

dans ce dernier pays qui eſt celui de la liberté, les agens du deſpotiſme françois n'y marchoient que dans les ténebres, & que leur vie eût été expoſée aux fureurs populaires, s'ils euſſent été reconnus.

Le ſieur Longpré, à lui ſeul, a fait plus de 4000 lieues en Europe pour de pareils ſujets. En 1780, ainſi que nous venons de le voir, il conduiſit le ſieur Caſſe ſur les confins du Dauphiné.

En 1783, il conduiſit à la Baſtille de Saint-Pétersbourg le jeune Trevohin Nao-Tolenda, dont nous avons déja parlé (1), lequel ſe diſoit fils du roi de Golconde, & petit-fils du grand Mogol; il n'avoit que 22 ans, & ce n'étoit pas mal cheminer que de venir de Golconde dans l'antre de la Baſtille, & de cette Baſtille ne faire qu'un ſaut dans celle de Saint-Pétersbourg.

Le même inſpecteur fut envoyé, il y a quelques années, en Italie, à la pourſuite des ſieur & dame l'Enfant, qui avoient emporté 400,000 liv. à leurs créanciers. Après l'avoir parcourue inu-

---

en 1779., fut arrêté à Londres au mois de Mars 1752; Voilà ce qui ſe trouve à la fin d'une note qui le concerne, trouvée dans les papiers de la Baſtille. *Ce priſonnier a été arrêté dans Londres; cela a été une bien fine opération.*

(1) Page 58 de la troiſieme livraiſon.

tilement, le ſieur Longpré apprend à Gênes que les deux perſonnes qu'il cherche viennent de partir ſur un bâtiment françois. Le tems étoit calme ; il s'embarque dans un bateau, & à force de rames il joint le navire à 20 lieues en pleine mer; & là il ſignifie aux ſieur & dame l'Enfant les ordres du roi, dont il eſt porteur. Il dîne à bord, & après dîner il redeſcend dans ſon bateau avec les deux perſonnes qu'il vient d'arrêter, & les conduit à Paris dans les priſons du Châtelet.

C'eſt le même Longpré qui fut chargé d'aller chercher à Pierre en-Cize, pour le conduire au donjon de Vincennes, le comte de Solages ; dont nous avons déja parlé dans notre ouvrage (1).

Ce Pierre-en-Cize, ce monument du deſpotiſme, eſt encore debout au milieu de Lyon, de cette ville devenue libre. Sa tour menaçante eſt encore l'épouventail des étrangers & des voyageurs. Quand la criminelle tyrannie eſt abattue, ſes odieuſes citadelles doivent s'écrouler.

Cependant le ſol de la France eſt encore hériſſé de priſons dites royales. A quoi ſervoient-elles ? On les employoit, dit-on, à enfermer les criminels d'état, mais ſouvent 20 ans ſe paſſoient ſans qu'il y eût un véritable criminel d'état. A

(1) Page 61 de la troiſieme livraiſon.

quoi ſervoient-elles donc journellement ? A deux choſes, 1°. à y enſevelir contre la loi & contre toutes les loix, les victimes des vengeances miniſtérielles ; 2°. à dérober à la rigueur des loix des ſcelerats que la vindicte publique eût conduits ſur l'échafaud.

Nous avons vu ces dernieres années un abbé fratricide ; ce monſtre, de concert avec une fille de débauche, aſſaſſine ſon frere en le carreſſant, met en pieces ſes membres, les enferme dans une malle & s'enfuit. On arrête à Veniſe ce fratricide, coupable encore, dit-on, d'autres crimes, de celui d'avoir égorgé ſa maîtreſſe & ſa complice. La France le réclame, eſt-ce pour en faire un exemple éclatant ? Non. Ce monſtre tenoit, dit-on, par ſa parenté à quelques magiſtrats. On ſe borne à l'enfermer à Pierre-en-Cize. Ainſi donc ces Baſtilles, par un double & criminel abus, ſervoient à enfermer des innocens & à ſauver des ſcélérats.

Le ſieur *Caſſe* étoit étranger ; auſſi la lettre de cachet, en vertu de laquelle il fut arrêté, eſt contreſignée par le miniſtre des affaires étrangeres, M. de Vergennes. Chaque département avoit ſes vaſſaux, ſes juſticiables ; le ſecrétaire d'état, au département de la guerre, ne ſe feroit pas permis de faire arrêter le dernier mouſſe d'un navire. C'eût été uſurper les droits du miniſtre

de la marine, de qui il relevoit. Les limites de chaque département étoient marquées ; le miniſtre de Paris connoiſſoit ſeul des filles publiques, & un eſpion qui auroit été arrêté par ordre de tout autre miniſtre que celui des affaires étrangeres, auroit été regardé comme illégalement arrêté.

Frédéric-Charles Place, né à Francfort-ſur-le-Mein, miniſtre-calviniſte de religion, n'ayant aucune réſidence fixe, logé à Paris, rue Jacob, hôtel de Dannemarck, arrivant de Londres dans les huit premiers jours de janvier.

Le ſieur Place fut arrêté ſur le chemin de Verſailles par Pierre Bénard & Pierre Jamin, cavaliers de la maréchauſſée de la brigade d'Iſſy, & remis par eux au ſieur Longpré, inſpecteur de police, qui le traduiſit devant le commiſſaire Chenon.

Ce malheureux étoit venu à Paris avec une lettre de crédit, juſqu'à la concurrence de 50 livres ſterling ; du ſieur Robert Hériſſe & compagnie, banquiers à Londres. La maiſon Girardeau, à laquelle il préſenta ſa lettre, ne voulut pas lui donner de fonds. Craignant de mourir de faim à Paris, le ſieur Place prend le parti de s'en retourner à pied à Londres, en paſſant par Verſailles, qu'il ne connoiſſoit pas & qu'il avoit envie de voir.

Il n'étoit fixé à aucun commerce ; tantôt il faiſoit celui des draps, tantôt celui des toiles. Il logeoit toujours à l'auberge, & parcouroit toutes ſortes de pays.

Il avoit fait par pure curioſité deux voyages en Amérique; le premier à Philadelphie, & le ſecond à Charles-Town; il en avoit fait également pluſieurs à Londres. Il avoit ſervi 18 mois dans les troupes de Heſſe. Dans deux interrogatoires qu'on lui fit ſubir à la Baſtille, on ne lui parla que de ſes voyages, de ſa fortune & de ſa famille. On ne lui dit même pas qu'on eût le moindre ſoupçon ſur ſon compte. Sa détention ne fut occaſionnée que par la puſillanimité & l'eſprit ſoupçonneux de M. de Vergennes, qui croyoit voir un eſpion dans chaque étranger qui arrivoit à Paris.

Dans ſon interrogatoire, le ſieur Place dépoſa qu'il n'étoit venu en France que parce que des médecins lui avoient conſeillé comme un remede efficace contre les maux de nerfs dont il étoit attaqué, d'habiter la Provence ou quelqu'une de nos autres provinces méridionales. Le miniſtere françois ne jugea pas à propos de lui accorder cette faveur; après un court ſéminaire à la Baſtille, on le renvoya à Francfort ſon pays.

Pierre Allaire, né à New-Yorck, négociant, &c.

Encore un étranger, par conſéquent encore un individu ſoupçonné d'eſpionage. Le même canevas pour ſon interrogatoire. D'où venez-vous ? où allez-vous ? quel eſt votre état ? depuis quand êtes-vous à Paris ? qu'êtes-vous venu y faire ? laiſſons le ſieur Allaire répondre à ces diverſes queſtions.

« En 1765, j'ai fait l'exportation de farines, » de bois de conſtruction, de beſtiaux, de riz, » & autres denrées de la Nouvelle-Yorck, pour » les troupes du roi à Cayenne, ſuivant un » marché fait avec M. de Chanvalon, inten- » dant de Cayenne, pour raiſon de quoi il » m'étoit dû 84,000 livres, dont je ſollicitois » le paiement. Je vins en France, à cet effet, » ſur la fin de 1766. J'y ſuis reſté juſqu'en » 1767. Je ne pus obtenir que 56,000 livres en » reſcriptions, que je fis convertir en argent par » le ſieur de Rougemont mon banquier, & ces » reſcriptions ont ſouffert un déchet conſidé- » rable.

» En 1768, je fus en Angleterre ; au mois » d'avril 1769, je m'embarquai à bord d'un » vaiſſeau, d'après un contrat paſſé avec l'am- » baſſadeur de l'empereur de Maroc, pour des » mulets en échange deſquels je lui fourniſſois » des canons & du drap. Mon bâtiment ſe » perdit ; je n'en pus ſauver que l'équipage. Je

» reſtai neuf mois en Barbarie ; je paſſai delà » à Cadix, d'où je partis pour la Jamaïque, & » delà pour la Nouvelle-Yorck, où j'arrivai » vers la fin de 1770. En 1771, je revins en » France pour ſolliciter le paiement du reſte de » ma créance. Après l'avoir obtenu, je retournai, » en 1772, en Angleterre, où je reſtai dix-huit » mois. J'achetai une pacotille & je partis pour » la Ruſſie. Après un ſéjour de cinq mois, je » revins de nouveau à Londres, & je fis de » nouveau un voyage en Ruſſie, après lequel » je revins en Angleterre où je ſuis reſté juſ- » qu'à préſent.

» Le ſujet de mon voyage à Paris, eſt pour » y venir ſolliciter du miniſtre de la marine un » privilege pour fournir pour la marine la poudre » du ſieur *James*, contre la fievre, avec con- » vention d'en partager le bénéfice avec le » ſieur Swinton, propriétaire *du Courier de l'Eu-* » *rope.* »

Voici quelques phraſes de ſon interrogatoire qui méritent d'être rapportées mot pour mot.

« Interrogé avec qui il a été en relation de- » puis qu'il eſt à Paris?

» A répondu qu'il a dîné une fois chez M. » Franklin, une fois chez M. Allaire, officier » chez le roi, demeurant avec le ſieur Pigeon, » ſon beau-pere, rue du fauxbourg Montmartre

» une fois chez le ſieur de Beauvernet, officier, » demeurant à Chaillot. Il a été deux fois chez » le ſieur Beaumarchais, trois ou quatre fois » chez le ſieur Rougemont, ſon banquier, une » fois chez M. Lée, ci-devant ambaſſadeur du » congrès, une fois chez M. le prince de Mont- » bazon.

» Interrogé s'il a été en relation avec quel- » ques ennemis de l'état?

» A répondu que non, & qu'il n'en connoiſ- » ſoit pas.

» Interrogé où il prenoit habituellement ſes » repas?

» A répondu qu'il les prenoit ordinairement » à l'hôtel de Bourbon, rue Croix-des-petits- » Champs.

» Interrogé quels cafés il fréquentoit?

» A répondu que c'étoient le café Militaire, » rue Saint-Honoré, le café de la barriere des » Sergens, même rue Saint-Honoré, & le café » de Conti, au bout du pont Neuf. »

Enfin, après bien des queſtions inutiles, on termine ſon interrogatoire, comme on terminoit tous les autres de cette eſpece, en lui demandant s'il n'étoit pas venu en France & à Paris pour y faire l'eſpionnage de la part des Anglois.

« Le ſieur Allaire répondit qu'au contraire

» étant à Londres il y a dix-huit mois, le ſieur » Swinton lui dit que le ſecrétaire des poſtes » lui avoit fait voir une lettre que lui Allaire » avoit écrite à M. Franklin, laquelle avoit été » interceptée ; qu'on en avoit intercepté plu- » ſieurs de la même écriture & à la même » adreſſe ; qu'ayant demandé au ſieur Swinton » s'il connoiſſoit cette écriture, & le ſieur » Swinton l'ayant reconnue pour la ſienne, il » lui avoit conſeillé de ne plus écrire, en lui » en faiſant ſentir les riſques. »

On voit par cette réponſe du ſieur Allaire, que le ſecret de la poſte n'étoit pas mieux obſervé à Londres qu'à Paris. Etoit-ce en tems de guerre ſeulement ? C'eſt ce que j'ignore.

Le ſieur Allaire qui ne fut pas convaincu, & qui ne dut pas même être ſoupçonné d'aucun crime, n'en fut pas moins exilé du royaume, avec la ridicule condition *de paſſer par Valenciennes.*

Victor-Claude-Antoine Robert, comte de Paradès. Si parmi les innombrables victimes du deſpotiſme miniſtériel ; ſi parmi les citoyens généreux qui, pour prix de leur patriotiſme, de leur zele, de leur courageuſe perſévérance & des plus grands ſervices rendus à l'état, ont tant de fois été dévoués à cette infernale Baſtille, comme on jettoit aux bêtes féroces les priſonniers de guerre

& les eſclaves ; ſi parmi cette foule obſcure d'ombres plaintives, qui renaiſſant, pour ainſi dire, de leurs propres cendres, peuplerent ſi longtems ces affreux donjons, ces *variétés* infinies de la Baſtille, multipliées dans toutes les provinces, preſqu'à l'égal des hoſpices conſacrés à l'humanité ſouffrante ; ſi, dis-je, il s'en trouvoit pluſieurs dont la vie rapide n'eût été qu'un long enchaînement d'événemens ſinguliers & romaneſques en quelque ſorte ; qui, comme le célebre & malheureux Paradès, euſſent conçu, mûri dans le ſilence & ſecrettement exécuté des projets dignes de la plus profonde polititique ; enfin qui, comme lui, euſſent touché au moment où le ſuccès infaillible de leurs ſavantes combinaiſons & de leurs admirables manœuvres, alloit, dès l'ouverture de la campagne, décider du ſort de deux empires rivaux, & peut-être de celui des deux mondes ; notre ouvrage deviendroit une galerie morale & animée, auſſi piquante pour les contemporains, qu'inſtructive & curieuſe pour la poſtérité.

Extraordinaire ſous tous les rapports, initié, par l'aſcendant de ſon génie, dans les plus importans ſecrets du cabinet de Verſailles, *Paradès* ne paſſa, aux yeux de beaucoup de perſonnes, que pour un hardi aventurier. On ne peut ſe diſſimuler que ſon début, ſa conduite, l'accroiſſe-

ment ſubit, ou plutôt la création de ſa brillante fortune, la faveur dont il jouiſſoit auprès des miniſtres, principalement auprès de M. de Sartine & du *grand-viſir* Maurepas, dont il avoit ſu gagner la confiance, par ſon eſprit, ſes agrémens, & ſur-tout par la gaieté de ſa converſation; en un mot, on ne peut diſconvenir que chez lui tout prêtoit aux ſoupçons. Ce fut ſur ſa naiſſance que la jalouſie, la malignité, & peut-être auſſi une ſage défiance, les accumulerent; de ſorte que l'exiſtence civile de Paradès a juſqu'ici été un problême que nous ſommes néanmoins bien éloignés de regarder comme inſoluble.

Sans répéter tout ce qui ſe trouve conſigné à ce ſujet dans les papiers publics du tems, ainſi que dans les *mémoires ſecrets* & la *correſpondance ſecrette*, nous nous bornerons à expoſer les deux opinions principales & contradictoires ſur l'origine de Paradès, & à déduire brièvement les raiſons qui les appuient ou les infirment.

Paradès ſe diſoit iſſu d'une maiſon de grandeſſe d'Eſpagne. Au contraire, beaucoup de gens le diſoient fils d'un pâtiſſier de Phalzbourg, nommé Richard; & c'eſt l'opinion la plus accréditée.

Il eſt naturel, il eſt juſte, ſur une matiere auſſi délicate, qu'une *queſtion d'état*, d'entendre d'abord *Paradès* lui-même. Voici comme il s'exprime dans ſes mémoires imprimés depuis peu,

&

& dont l'extrait remplira une grande partie de cet article.

« Je ſuis né avec une ame ardente & ſenſible ; » l'obſcurité qui environnoit mon berceau ne » pouvoit long-tems ſubſiſter. J'éprouvois déja le » beſoin de me faire un nom, au moment où » j'appris d'un ami reſpectable que la naiſſance » m'en donnoit un. Je voulus prouver par ma » conduite que j'étois digne de le porter ». (*Avertiſſement*)

Plus loin il ajoute (pag. 165):

« L'honneur que j'avois eu d'être préſenté au » roi, flattoit mon ambition & élevoit mon » ame. Quelque fut la bizarrerie de mon étoile, » quelqu'obſcures qu'aient été les premieres an- » nées de mon exiſtence, je portois dans mon » cœur la perſuaſion de mon origine.

» J'établirai, dans un écrit particulier, les » garans de ma perſuaſion, & je me flatte de » parvenir bientôt à diſſiper les nuages qu'on a » répandus à ce ſujet.

» Vivement préoccupé de cet objet d'ambi- » tion, j'écrivis un matin à M. le duc de Coigny, » pour lui demander un moment d'entretien ; il » me fit réponſe que je pouvois venir à l'inſtant » même, & de ne pas tarder, parce qu'il étoit » prêt à partir pour la chaſſe. . . . . Je me » rendis donc à l'inſtant même chez lui, & le

» priai de me dire quelles étoient les qualités » néceſſaires, les uſages reçus pour être admis » dans les carroſſes du roi. Il me répondit qu'il » me ſuffiſoit d'un certificat de M. Chérin, le » généalogiſte. Je le remerciai & pris congé de » lui. De retour à Paris, j'allai trouver M. » Chérin, qui me dit avoir plus de ſoixante » généalogies à faire avant de pouvoir s'oc- » cuper de la mienne. Je remis à un tems plus » tranquille pour ſuivre cette affaire ».

Les divers interrogatoires que le ſieur Lenoir fit ſubir à la Baſtille au Comte de Paradès, répandroient beaucoup de jour ſur cet objet, & fixeroient peut-être les doutes. Ces pieces ont malheureuſement échappé à toute l'activité de nos recherches. Seulement nous voyons, dans l'état de la premiere perquiſition faite chez Paradès, lors de ſon arreſtation, que la neuvieme liaſſe, intitulée *généalogie & titres de famille*, contenoit ſept pieces.

Aujourd'hui encore, les alliés & les amis de Paradès continuent à ſoutenir qu'il deſcendoit d'une ancienne maiſon d'Eſpagne; & à ce ſujet ils nous ont communiqué une note détaillée dont nous allons faire le rapprochement.

M. Dartus, ingénieur en chef à Béford, encore vivant, & ancien ami de M. de Paradès le pere, atteſte la vérité de la filiation du comte de

Paradès, & nous en a tranſmis ainſi l'hiſtoire.

Paradès le pere étoit ingénieur en chef à Huningue. Il deſcendoit réellement d'une ancienne maiſon d'Eſpagne, ayant la Grandeſſe. Son nom étoit de *Robert* de *Paradès*. Une branche de cette famille exiſte encore en Eſpagne. Celle de France avoit quitté le nom de *Paradès*, lors de la révocation de l'édit de Nantes, & ne portoit que celui de *Robert*. M. de Paradès obtint, vers 1760, des lettres patentes, qui lui permettoient de reprendre le nom de Paradès, lui & ſes enfans nés & à naître.

A cette époque, il étoit déja veuf & pere de celui dont il eſt ici queſtion.

Il avoit ſecrettement épouſé Henriette d'Oderſon, irlandoiſe, dont il n'eut qu'un fils, né à la fin de 1752, ou au commencement de 1753, à Luquet en Bigorre. Sa mere mourut deux jours après, & fut enterrée au même lieu.

M. de Paradès mourut à Huningue, ſans que l'on eût jamais ſu qu'il avoit été marié.

Son fils paſſa ſon enfance à Phalzbourg, chez un pâtiſſier, nommé Richard, dans la maiſon duquel il fut élevé comme un de ſes enfans, par les ſoins de M. Lambert, directeur du génie, à qui Paradès, en mourant, avoit recommandé ſon fils, & confié le ſecret de ſa naiſſance & de ſon origine. M. Lambert tranſmit ce double dépôt

à M. Dartus, qui révéla au jeune *Robert* le myſtere de ſa naiſſance, & lui fit reprendre dans la ſuite le nom de *Paradès.*

Cette hiſtoire qui, en apparence, tient beaucoup du roman, ne peut, il eſt vrai diſſiper tous les doutes; mais nous avons cru, ſans prétendre décider une queſtion de cette nature, & qui ne peut l'être que ſur des preuves légalement établies, qu'il convenoit de fournir tous les renſeignemens propres à mettre le public dans le cas de fixer enfin ſon opinion ſur l'origine de cet homme célebre.

Des bureaux de M. Lambert, le jeune Robert paſſa dans ceux de M. Dartus; & c'eſt aux leçons de ces deux officiers, diſtingués par leur mérite, qu'il dut les talens de tout genre, qu'il déploya dans la ſuite. Il vouloit tout ſavoir, tout faire & tout vaincre. Tous les arts & métiers lui étoient familiers. Ce qu'il ne ſavoit pas faire, étoit ce qu'il n'avoit pas entrepris de faire.

Nous ſavons poſitivement que Paradès, à ſa mort, étoit encore en poſſeſſion de ſon extrait baptiſtaire, de l'extrait mortuaire de ſa mere, & d'une tranſaction ſur procès, paſſée entre lui, MM. Frazer de Villas & leurs ſœurs, neveux, & en cette qualité, demeurés en poſſeſſion de l'héritage du pere de Paradès, à défaut d'enfans connus. Dans cet acte, MM. de Villas ont reconnu

Paradès pour fils de leur oncle, & lui ont reſtitué ſon patrimoine ; &, ce qui paroît répondre plus poſitivement à ſes détracteurs, c'eſt que cet acte eſt poſtérieur à ſa ſortie de la Baſtille ; qu'il a été paſſé en 1782, lorſque l'opinion publique avoit preſque dépouillé Paradès de ſon état & de ſon nom : & l'on ne peut pas raiſonnablement préſumer que, dans des circonſtances auſſi défavorables, une famille quelconque, une famille ſur-tout entiérement compoſée d'officiers au ſervice, eût voulu, eût oſé le reconnoître pour un véritable Paradès, s'il n'avoit été que l'uſurpateur de ce nom. Cet acte, paſſé à Tarbes, devant notaires & en préſence des principaux habitans de la ville, eſt un fait que l'on peut aiſément vérifier.

Par ſon teſtament, le comte de Paradès a inſtitué MM. Frazer de Villas & leurs ſœurs, ſes légataires univerſels ; & ceux-ci ont recueilli ſa ſucceſſion, comme héritiers.

Voilà ce que diſent les amis de Paradès. Les particularités qu'ils rapportent, les actes qu'ils citent méritent la plus ſérieuſe attention ; mais cela ne ſuffit point pour retourner l'opinion & diſſiper tous les doutes. Il nous en reſte de très-légitimes.

Effectivement, nous ſavons de fort bonne part, & l'aveu de Paradès lui-même le con-

firme, que ſes titres de filiation & de nobleſſe n'ont jamais été produits *au cabinet du Saint-Eſprit*, & qu'il n'y a été fait aucun travail ſur ſon nom.

En recouvrant la liberté, il lui fut enjoint de quitter le nom de Paradès; les regiſtres de la Baſtille en font foi. A la vérité, cette défenſe miniſtérielle étoit odieuſe, puiſqu'elle n'avoit été ordonnée par aucun jugement légal. Auſſi n'empêcha-t-elle point Paradès de garder ce nom, & il l'a porté juſqu'à ſa mort.

Pourquoi, au ſortir de la Baſtille, & lorſque la prévention contre ſa naiſſance étoit la plus forte, ne publia-t-il point le mémoire juſtificatif de ſon origine? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait, après l'avoir annoncé? Cette marche étoit la plus capable de convaincre & de lui ramener l'opinion.

Examinons maintenant l'aſſertion de ceux qui veulent que Paradès fût fils du pâtiſſier Richard de Phalzbourg.

D'abord, les Richard ont dit, dès long-tems, & affirment encore, que Paradès étoit leur propre frere. Pluſieurs perſonnes lui trouvoient quelque reſſemblance avec Bernard Richard, l'aîné de cette famille, lequel, ſous le nom d'intendant ou de ſecrétaire, a paſſé, avec Paradès, une grande partie de ſa vie, a été ſon confident le plus intime & un des principaux co-opérateurs

de ſes hardis deſſeins. Deux autres freres Richard ont été, pendant deux ans, en Angleterre, les agens ſecrets & les *argus* infatigables de Paradès, qui ne les employoit ainſi, & ſous des noms empruntés, que pour être plus ſûr de ſes opérations. Echappé aux horribles cachots de la Baſtille, Paradès loue une terre dans la Beauce. Bernard Richard l'y accompagne & y reſte établi après le départ de Paradès, qui le laiſſe dépoſitaire de tous ſes papiers, mémoires, journaux & manuſcrits. Un des Richard précede Paradès à Saint-Domingue; un autre le ſuit un an après. Mais Paradès étoit mort. Par ſon teſtament, il fait des legs conſidérables à la famille de ſa femme & à celle des Richard. Tant d'amour eſt rare pour des étrangers; de tels ſentimens paroiſſent tenir de ſi près à la tendreſſe fraternelle, qu'il eſt bien difficile de les diſtinguer & de ne les pas confondre. Nous n'avons cependant aucune opinion arrêtée à cet égard; & nous penſons que s'il n'eſt pas prouvé que cet homme étonnant étoit *Paradès*, il n'eſt pas prouvé non plus qu'il fût *Richard*. C'eſt au public ſeul, juge impartial & ſuprême, à prononcer, lorſque, par des pieces légales & authentiques, on aura clairement établi que Paradès, iſſu d'une maiſon illuſtre d'Eſpagne, avoit droit d'en porter le nom, ou que, fils d'un pâtiſſier, il ſubſtitua au nom vulgaire de Richard,

celui de Paradès, comme plus propre à lui attirer de la considération, à lui ouvrir la route de l'honneur & de la fortune, les deux objets constans de son ambition, & à favoriser la réussite de ses audacieuses entreprises.

Au reste, les personnes qui s'intéressent véritablement à la mémoire de Paradès, ne doivent point regret, qu'au lieu d'être sorti d'une maison de grandesse d'Espagne, il ne fût né que fils d'un obscur pâtissier. Le génie eût-il jamais besoin d'aïeux? Et n'est-il pas plus grand, plus flatteur de pouvoir dire de soi, avec la noble fierté d'un des héros de Corneille:

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Paradès valoit mieux que Menzikof; & s'il n'est pas, comme lui, parvenu aux plus hautes dignités militaires, c'est parce que le despotisme ministériel l'a écrasé de sa verge de fer. Le parallele de la fortune & de la chûte de ces deux hommes, vraiment extraordinaires, seroit très-piquant; mais il est hors du sujet & nous meneroit trop loin. Ainsi, nous nous bornerons à transcrire un passage de l'*histoire de Russie*, dans lequel Voltaire a resserré la vie de Menzikof.

« Maître de toute l'Ingrie, Pierre en conféra » le gouvernement à Menzikof & lui donna le » titre de prince, & le rang de major gé-

» néral. L'orgueil & le préjugé pouvoient ail-
» leurs trouver mauvais qu'un garçon pâtiſſier
» devînt général, gouverneur & prince : mais
» Pierre avoit déja accoutumé ſes ſujets à ne
» ſe pas étonner de voir donner tout aux talens
» & rien à la ſeule nobleſſe. Menzikof, tiré de
» ſon premier état dans ſon enfance, par un
» haſard heureux, qui le plaça dans la maiſon
» du czar, avoit appris pluſieurs langues,
» s'étoit formé aux affaires & aux armes, &
» ayant ſu d'abord ſe rendre agréable à ſon
» maître, il ſut ſe rendre néceſſaire. »

Mais revenons à Paradès, & avant de pré-ſenter l'extrait de ſes *mémoires*, donnons un précis rapide de ſa vie, d'après tout ce que nous avons pu recueillir des perſonnes qui ont eu occaſion de le connoître.

Vers la fin de 1774, Paradès paſſa en Suiſſe & delà dans le Bas-Valais; il y arriva ſans être connu de perſonne. Alors il ne portoit que le nom de Robert. S'étant préſenté à Sion, chez M. de Chaignon, chargé des affaires du roi près la république de Valais, il en fut très-bien accueilli, & en reçut beaucoup de témoignages d'égards & d'amitié. Le haſard le fit rencontrer avec M. de Nucé, châtelain de Vouvry, à qui il plût ſinguliérement, & qui le reçut dans ſa maiſon, où il le traita comme ſon fils.

Paradès employa d'abord ſes talens d'ingénieur pour l'utilité de pluſieurs communautés du pays; mais ce genre étroit d'occupations méchaniques ne pouvoit lui ſuffire. Né avec un eſprit obſervateur & une imagination très-active, il forma le ſuperbe projet (1) d'une route deſtinée à ouvrir une communication importante entre Geneve & le Vicentin, par le Rhône, remonté juſques près de ſa ſource dans le haut Valais (ce qui auroit conquis pour l'agriculture la grande vallée que ce fleuve ravage), par la Valteline & le Trentin, ou le Bergamaſque. Cette communication avoit pour objet de rendre la France maîtreſſe d'un immenſe commerce, en affranchiſſant ſes marchandiſes des droits auxquels elles ſont aſſujetties par les péages, dans le tranſport par mer, &c. avant de pouvoir parvenir dans les états de la république de Veniſe, où il s'en fait une conſommation très-conſidérable.

Ce magnifique projet, qui faiſoit ſuite à divers autres plans propoſés au gouvernement françois, pour rendre le Rhône navigable de

(1) Les mémoires, plans & devis relatifs à ce beau projet, ſont entre les mains de la famille de M. de Chaignon, auquel Paradès les remit à ſon départ du Valais.

Seiſſel à Verſoi, où l'on avoit projetté d'établir un port pour déboucher directement en Suiſſe, fut d'abord communiqué à M. le marquis de Vergennes, ambaſſadeur en Suiſſe, qui le jugea de la plus haute importance, & conſeilla à Paradès de le préſenter au comte de Vergennes; ce qu'il fit. Il s'étoit aſſuré d'une compagnie de négocians, qui devoient fournir les ſommes néceſſaires pour conduire à fin cette entrepriſe majeure, ſi la France ne vouloit pas y contribuer. Il ne demandoit à la république de Valais, que l'abandon des marais formés par le Rhône, dont on ne peut retirer aucun produit, & qui, par leurs exhalaiſons méphytiques, occaſionnent, preſque tous les ans, des maladies épidémiques; & avec cet abandon, un droit de pontonage pendant un certain nombre d'années: après leſquels le produit en devoit appartenir à l'état.

Paradès, pour établir ce plan, avoit fait des courſes pénibles dans toutes les montagnes qui forment l'enceinte du Valais. Il avoit remonté les torrens juſqu'à leurs ſources; ces torrens qui dévaſtent les vallées & détruiſent ſi ſouvent les peuplades placées ſur leurs bords. Bravant les dangers réunis du local & du caractere inquiet des habitans, il s'étoit aſſuré d'un paſſage plus facile & d'une route plus directe que celle du

Simplon. Malheureuſement pour l'avantage de la France, & pour la gloire de l'inventeur, ce plan ne fut point adopté par la république de Valais. Les heureux habitans de ce pays, ſans commerce, ſans induſtrie & ſans luxe, ſont pauvres, ou plutôt ils ſont riches de cette impériſſable richeſſe, que le poëte philoſophe appelle *aurea mediocritas*. Ils craignent avec raiſon, & repouſſent ſoigneuſement tout ce qui peut tendre à introduire chez eux le commerce étranger, qui altéreroit leur bonheur, par des beſoins factices; les richeſſes perfides, dont l'inégale diſtribution romproit bientôt l'équilibre de l'ordre ſocial; enfin, le luxe corrupteur & la dépravation des mœurs, deux fléaux toujours contemporains.

Nous voici parvenus à l'époque, où analyſant les mémoires de Paradès (1), nous ſommes tentés de nous écrier;

Vous ſeul pouvez parler dignement de vous-même.

(1) *Mémoires ſecrets de Robert, comte de Paradès, écrits par lui au ſortir de la Baſtille, pour ſervir à l'hiſtoire de la derniere guerre*, 1789, *in*-8°. de 188 pages, chez Deſenne, libraire, au Palais-Royal.

De ces intéreſſans mémoires il exiſtoit pluſieurs copies en Valais & à Verſailles. C'eſt ſur une de celles-ci qu'il a été imprimé.

Nous ſommes obligés de relever ici deux erreurs im-

Robert quitta le Valais & arriva au commencement de l'année 1778 à Paris, où il s'annonça ſous le nom de *Comte de Paradès.*

A cette époque, la France ſe trouvoit dans un état de fermentation, qui annonçoit une guerre prochaine avec l'Angleterre.

Depuis long-tems, il déſiroit entrer au ſervice; c'étoit un peu tard en commençant par la route ordinaire; il avoit 25 ans accomplis; il conjectura que la circonſtance pourroit être favorable à un avancement plus rapide, & que tout dépendroit de ſes premieres démarches.

---

portantes, qui ſe ſont gliſſées dans l'avertiſſement des éditeurs.

1°. Ils diſent que c'eſt d'après ſa lecture que le maréchal de Caſtries s'empreſſa de rendre la liberté au comte de Paradès. Mais, ſorti de la Baſtille au mois de mai 1781, il ne les compoſa qu'en 1783, & ils ne furent préſentés au roi qu'après la paix, ainſi qu'il eſt prouvé par la lettre miſe en tête des *mémoires.*

2°. Les éditeurs ajoutent que le maréchal de Caſtries s'empreſſa de faire acquitter le reliquat des comptes de Paradès.

Cette aſſertion eſt abſolument fauſſe. Malgré tous leurs efforts & leurs juſtes réclamations, Paradès ni les ſiens n'ont jamais pu tirer un ſol de cette créance, qui, comme on le verra, ſe monte à 587,620 livres pour déboursés effectifs.

Après avoir bien examiné chaque choſe, & conſulté ce que ſa fortune lui permettoit d'entreprendre, il ſe détermina à paſſer en Angleterre, pour acquérir une connoiſſance exacte de cette puiſſance, de ſes forces de terre & de mer, de ſes places fortes maritimes, pour établir enſuite, ſur ces diverſes connoiſſances, la baſe de ſon avancement.

Il effectua ſon projet : dans les premiers jours de février, il ſe rendit en Angleterre ; il en viſita toutes les villes, examinant tout, & faiſant des mémoires ſur chaque objet eſſentiel. Muni de ces obſervations, il reprit la route de Paris, où il arriva vers le milieu de mars.

Il dreſſa une relation abrégée de ſon voyage, qu'il préſenta à M. de Sartine, auquel il expoſa en même tems les motifs qui l'avoient guidé dans ſon entrepriſe.

Ce miniſtre loua ſon zele, en l'aſſurant qu'il en rendroit compte au Roi, & lui demanda quelques jours pour examiner ſes mémoires. Lorſque Paradès le revit, M. de Sartine lui dit qu'il étoit content de ſes mémoires, mais qu'il déſiroit avoir quelque choſe de plus détaillé ſur des objets qui y étoient traités : en conſéquence, il lui donna commiſſion de retourner en Angleterre, pour y faire une reconnoiſſance plus particuliere de chaque place & port ; d'en lever

les plans exactement, de dreſſer des mémoires ſur chacun d'eux, d'y joindre de états ſéparés de la marine angloiſe, du nombre des vaiſſeaux armés, de ceux en armement, ainſi que de ceux en conſtruction, de leurs magaſins, s'il étoit poſſible, & généralement de tout ce qui pourroit avoir rapport au département de la marine.

Paradès quitta Verſailles & ſe rendit auſſi-tôt en Angletere. Il parcourut les mêmes places qu'il avoit déja vues, prit des notes exactes de tous les vaiſſeaux, frégates & autres bâtimens; viſita les magaſins avec la plus ſcrupuleuſe attention, & rapporta au miniſtre un réſultat ſatisfaiſant ſur toutes les inſtructions qu'il avoit demandées.

M. de Sartine lui témoigna qu'il étoit ſatisfait du ſuccès de ſon voyage & de ſon travail, & lui promit de le mettre ſous les yeux du roi. Trois jours après, Paradès ſe rendit chez le miniſtre : celui ci lui demanda s'il y auroit moyen d'établir de fideles agens dans les differens ports d'Angleterre, qui ſeroient chargés de rendre un compte journalier de tout ce qui s'y feroit. Paradès lui répondit qu'il le croyoit.

M. de Sartine lui demanda enſuite s'il étoit poſſible de ſe procurer, au beſoin, un bâtiment anglois à la ſolde du roi, dont la deſtination ſeroit d'obſerver les mouvemens des eſcadres Angloiſes, & de porter des avis prompts à Breſt

ou en tout autre lieu. Paradès répondit qu'il croyoit encore la choſe poſſible, en y mettant l'argent néceſſaire.

En conſéquence, M. de Sartine lui donna ordre de retourner en Angleterre, pour y faire les établiſſemens qu'il désiroit, y aſſurer une correſpondance en cas de guerre, & ſavoir à combien ſe monteroient les premieres dépenſes à faire, & celles qu'exigeroit l'entretien de ces établiſſemens. Il lui fit en même tems remettre une ſomme de 25,000 livres, pour le rembourſer des frais qu'il avoit faits dans les deux précédens voyages.

De retour en Angleterre, Paradès confia à un ami qu'il y avoit, une partie des motifs qui le ramenoient, en lui demandant ſon aſſiſtance : il la lui refuſa, vû les conſéquences qui en pouvoient réſulter pour lui & ſa maiſon, mais il lui donna l'adreſſe d'une perſonne qui pourroit le ſervir ſelon ſes vues ; il lui fit promettre de ne lui parler jamais de rien & de ne le nommer en aucune maniere.

Paradès ſe rendit donc chez le particulier qui lui avoit été indiqué ; & à la troiſieme viſite qu'il lui fit, ſous prétexte de différens objets de commerce, il l'amena au point qu'il deſiroit. Après quoi ils s'expliquerent plus clairement, & furent bientôt d'accord.

Cet

Cet homme s'engagea à faire trouver à Paradès tout ce qu'il demandoit, au moyen d'une ſomme payée comptant, & d'un traitement de 100 livres ſterlings par mois; (100 louis) cela convenu, il remit Paradès entre les mains de deux juifs portugais qui entrerent dans la confidence, & avec leſquels il quitta Londres, pour entreprendre une troiſieme tournée plus intéreſſante & bien plus dangereuſe que les deux premieres.

Au moyen de ces conducteurs & des lettres dont il étoit muni, Paradès s'aboucha dans chaque ville avec une perſonne en charge dans la marine, pour multiplier ſes correſpondances, pour s'engager à lui faire parvenir une ou deux fois la ſemaine, un journal exact de tous les mouvemens du port où ils étoient employés, ainſi que les ordres qu'ils recevoient, à des conditions qu'ils lui propoſerent, chacun ſuivant ſon ambition.

Ce qui arriva à Paradès dans ſon troiſieme voyage à Plimouth eſt ſi extraordinaire, que nos lecteurs ſeront charmés de l'entendre raconter par lui-même.

» Nous entrâmes à minuit : & quoique depuis » pluſieurs jours je n'euſſe pris aucun repos, je » ne voulus pas me coucher, mon deſſein étant » de reconnoître au premier inſtant du jour,

» la citadelle, que je n'avois vue qu'imparfaite-
» ment dans mes premiers voyages.

» Je pris pour me conduire un ouvrier que
» je rencontrai dans le port, & j'y arrivai un
» quart d'heure après l'ouverture des portes.
» Les deux premieres ſentinelles me laiſſerent
» librement paſſer ; lorſque je fus à la place,
» je tournai à gauche pour gagner la rampe qui
» conduit ſur les remparts. Je parcourus d'abord
» toutes les parties des fortifications qui do-
» minent la campagne, après quoi j'allai me
» placer à l'angle ſaillant du baſtion droit de
» la rade, où je crayonai ce qui m'étoit né-
» ceſſaire. Au bout d'une heure, je voulus
» changer de place, & gagner le baſtion gauche;
» mais en paſſant le long de la courtine ; (il eſt
» eſſentiel d'obſerver qu'il n'y avoit pas de ſen-
» tinelle ſur le rempart, dans tout le pourtour
» de la place) je fus remarqué par une ſentinelle
» qui étoit en faction devant le corps de garde
» de la place ; cette ſentinelle, étonnée de voir
» ſi matin ſur le rempart deux étrangers qu'elle
» n'avoit pas vu paſſer, avertit le corps de
» garde ; le ſergent ſortit avec deux fuſiliers,
» & vint droit à moi. Il fallut payer de hardieſſe :
» je deſcendis le rempart du côté où il venoit,
» comme ſi ma promenade eût été finie. Nous
» nous rencontrâmes au bas de la rampe ; il me
» demanda *ce que je venois faire dans la place ;*

» que je devois ſavoir qu'il étoit défendu d'y
» entrer : je répondis qu'étant étranger, j'ignorois
» la défenſe ; mais que l'homme qui me con-
» duiſoit auroit dû m'en inſtruire, puiſqu'étant
» de la ville, il devoit connoître la conſigne.
» *Qu'on arrête ce coquin*, dit le ſergent, & qu'on
» le conduiſe au corps de garde. Les ſoldats
» ſaiſirent mon conducteur au collet, & l'emme-
» nerent. Je tirai ſur le champ dix guinées de
» ma poche, je les préſentai au ſergent, en lui
» diſant : *laiſſez aller ce pauvre diable ; il a ſans*
» *doute péché ſans le ſavoir.* Il prit mon argent &
» ſe tournant vers les ſoldats, il leur dit : *chaſſez-*
» *le hors de la place, & qu'il n'y entre plus.* S'adreſ-
» ſant enſuite à moi d'un ton radouci : *milord*,
» me dit-il, *déſireroit peut-être voir la forteresſe, je*
» *me fais un devoir de le conduire ; je vais dépoſer*
» *mon fuſil au corps de garde, & je reviens dans*
» *le moment.* N'ayant pas grande confiance dans
» ſa parole, je me débarraſſai de mes papiers
» & les plaçai dans un canon que j'avois l'air
» d'examiner. (Il y avoit 12 pieces de canon
» montées ſur affut au milieu de la place d'armes)
» j'eus tort d'avoir de la défiance ; cet homme
» revint me joindre, & me fit faire pluſieurs
» fois le tour de la citadelle ; il me fit deſcendre
» aux batteries de la rade, qui ſont les plus
» belles que j'aye jamais vues.

» La mer ayant baiſſé pendant que j'achevois » la reconnoiſſance, j'eus la ſatisfaction de voir » que les chaloupes pourroient, à baſſe marée, » aborder ſur un fond de ſable, & qu'on arrivoit » avec autant de facilité que ſi l'on montoit une » rampe ou un eſcalier, la roche étant à peu » près taillée en gradin par le frottement des » vagues.

» Lorſque je me fus aſſez inſtruit, je me fis » conduire hors de la place : j'y étois entré à » 7 heures ; il en étoit quatre lorſque j'en ſortis. » Le ſergent m'ayant accompagné juſqu'à mon » auberge, je lui donnai encore deux guinées » pour ſa peine. Il prit congé de moi en m'aſſurant » qu'il me ſeroit dévoué toute ſa vie. J'avois » eu ſoin de retirer mes papiers du canon, » lorſque je reconnus qu'il n'y avoit aucun riſque » pour moi. (On verra par la ſuite de quelle » utilité me fut cet homme, & avec quelle fi- » délité il me ſervit.)

» Je trouvai mes deux juifs fort en peine de » moi, & très-alarmés d'une auſſi longue ab- » ſence; lorſque nous eûmes terminé pour l'objet » eſſentiel qui nous avoit amenés à Plimouth, » nous reprîmes la route de Londres ».

Le principal agent de Paradès n'étoit pas moins avancé que lui ; il avoit découvert un capitaine de vaiſſeau, mécontent du gouverne-

ment, & écraſé de dettes, qui s'étoit laiſſé ſéduire & qui avoit conſenti de ſe prêter à ſes vues, au moyen des avantages qu'on lui faiſoit pour commander le bâtiment que le miniſtere de France vouloit avoir.

Ce capitaine offrit de ſe conformer en tout aux ordres que lui feroit parvenir le miniſtere de France & d'être ſoumis à marcher où l'on voudroit; & ce à condition qu'il lui ſeroit payé par mois 800 livres ſterlings, qu'on feroit les conventions pour une année & qu'on lui donneroit caution, enfin que les priſes qu'il feroit ſur les américains & les françois appartiendroient à lui & à ſon équipage.

Paradès ſe diſpoſa à revenir à Paris, après avoir pris note à peu près des dépenſes à faire pour chaque mois, qui ſe monterent, tant pour le bâtiment que pour les agens dans différens ports d'angleterre, les frais de courier de chaque port à Londres (n'oſant confier les dépêches à la poſte) de Londres à Calais, à environ 30 mille livres.

De retour à Verſailles, il remit à M. de Sartine les notes détaillées de tous ces objets: ce miniſtre approuve la dépenſe à faire; mais il excepte les priſes des bâtimens, qui furent expreſſément défendues. Il lui ordonna de retourner ſur le champ à Londres, pour conclure ces différens

traités ; en même temps il lui fit remettre 60 mille livres, en attendant les autres fonds néceſſaires.

Paradès prit auſſi ſes ordres pour l'achat d'un bâtiment ; & retourna en Angleterre. Son capitaine avoit trouvé un navire de 14 canons, qui ſortoit du chantier. Il l'acheta trois mille cinq cent livres ſterlings ; on le nomma la Bretagne. Après quoi il conclut ſes traités avec le capitaine, les agens dans les divers ports, les couriers, &c. le tout montant par mois à une ſomme de 1257 livres ſterlings ou de 28911 livres tournois.

Tout étant ainſi bien réglé, Paradès, ſans perdre de temps, revint à Paris, pour y toucher les fonds dont il avoit beſoin, & rendre compte au miniſtre de tout ce qu'il avoit fait. M. de Sartine lui fit remettre ſept mille livres ſterlings ; après quoi il retourna à Londres, pour preſſer l'armement du bâtiment, conformément à ſes ordres.

A ſon retour le capitaine lui dit être intimement lié avec quelqu'un qui tenoit au miniſtere ; & que s'il vouloit l'autoriſer à faire des démarches, il répondoit d'en tirer bon parti. Paradès lui conſeilla d'en faire la tentative ; il le fit, & réuſſit ; & au moyen de cent cinquante livres ſterlings, que cet homme demanda par mois, & que Paradès conſentit à lui donner, il s'engagea

à lui remettre copie de tous les ordres qu'on recevroit à l'amirauté & de tous ceux qu'on y donneroit.

Paradès ne parut point dans cet arrangement, & vit assez rarement ce secrétaire ; pour ne pas se compromettre, il n'écrivoit rien ; il étoit convenu que le capitaine le verroit tous les jours & qu'il pourroit lire, & même copier tous les papiers qu'il poseroit sur son bureau, dans un emplacement indiqué : ce qui a été fidélement exécuté tout le tems que Paradès a été chargé des affaires.

Le premier avis que Paradès reçut de ce secretaire, fut l'ordre donné pour l'armement de douze vaisseaux de ligne à Plimouth, destinés à se rendre en Amérique, sous le commandement de Biron. Cet ordre avoit été donné depuis long tems ; mais la déstination avoit été tenue si secrette, qu'on l'ignoroit ; il fut remis, 40 jours avant le départ de l'escadre, à Paradès, qui sur le champ expédia un courier à M. de Sartines. Ce ministre fut également informé des progrès de l'armement, & du jour fixé pour son départ.

Le ministere anglois ayant reçu avis que vingt-cinq vaisseaux françois étoient sortis de Brest, craignit que ce ne fut à dessein d'attaquer l'escadre de Biron ; en conséquence, on expédia des ordres à l'amiral Keppel de sortir de Portsmouth

avec tous les vaiſſeaux qui s'y trouvoient au nombre de 20 ; d'aller à la rencontre de l'armée françoiſe; de l'obſerver, ou de s'en faire obſerver, ſans engager de combat, & de favoriſer, par ſes manœuvres, la ſortie de Biron ; de ne perdre de vue l'armée françoiſe qu'après avoir été averti qu'il auroit gagné la haute mer, & de rentrer enſuite à Portſmouth, pour y continuer ſon armement.

A ces avis, Paradès joignoit tous ceux propres à en confirmer la vérité; c'eſt-à-dire, que l'amiral Biron avoit pour ſept mois de vivres, des mâtures & des agrêts de rechange en quantité, & ſes équipages complets ; que l'amiral Keppel, au contraire, ſortiroit avec vingt vaiſſeaux, dont le plus complet n'auroit pas ſix cent hommes, & pour vingt jours de vivres ; la plupart devant même ſortir ſans cette quantité.

Il pouvoit parler avec aſſurance de ces deux eſcadres, puiſqu'il avoit l'état de tout ce qui avoit été embarqué à bord de chaque bâtiment.

Tous ces avis furent encore répetés à M. de Sartine vingt jours avant la ſortie des deux diviſions angloiſes ; il profita du moment qu'elles mirent à la voile, pour faire un voyage à Verſailles.

Il rendit compte à M. de Sartine des nouveaux engagemens qu'il avoit contractés ; ce miniſtre

les approuva & l'autoriſa même à promettre au ſecrétaire 6000 livres de penſion du roi, s'il ſervoit bien.

L'amiral Keppel étant ſorti de Portſmouth, conformément aux ordres qu'il en avoit reçus, chercha l'armée françoiſe, & la rencontra à l'extrémité de la Manche : il lui étoit expreſſément défendu d'engager le combat ; en conſéquence il évitoit de s'approcher de trop près de l'armée françoiſe.

Les deux eſcadres reſterent pluſieurs jours en vue. Le comte d'Orvilliers ne fit aucune diſpoſition pour attaquer, dans la crainte d'avoir affaire à 32 vaiſſeaux, au lieu de 20, & parce qu'il manquoit de confiance dans les avis que Paradès avoit fait paſſer. Pendant que les armées s'obſervoient, l'amiral Biron paſſa ſur les derrieres de l'eſcadre françoiſe, & gagna la haute mer. Lorſqu'il fut hors de danger, il en donna avis, par une frégate, à l'amiral Keppel, qui retourna à Portſmouth, pour y achever ſon armement, en menant avec lui deux frégates françoiſes (la *Licorne* & la *Pallas*) qui furent priſes pour s'être trop engagées en voulant le reconnoître.

Par cette défiance, on négligea de battre une des deux eſcadres, & d'empêcher l'amiral Biron de remplir ſa miſſion ; on s'apperçut trop tard de la faute qu'on avoit faite ; mais elle étoit irré-

parable. Ce fut une des premieres de cette guerre, & auſſi une des plus funeſtes par ſes ſuites.

On en avoit fait une autre qui n'etoit guere moins grande, en faiſant partir de Toulon M. le comte d'Eſtaing, avec ſes douze vaiſſeaux : ſi on l'eût fait partir de Breſt, il ſeroit arrivé en Amerique un mois avant les Anglois, ce qui eût été d'un grand avantage.

Paradès ne s'arrêta que deux jours à Verſailles; après quoi il retourna à Londres. Son bâtiment étant fini d'armer, il en prit le commandement, ne voulant s'en rapporter qu'à lui-même de ſa conduite; il ſortit de la Tamiſe, pour aller à *Spithead*, où il mouilla à côté de l'eſcadre angloiſe.

La compagnie des Indes ayant reçu ſur ces entrefaites la nouvelle de l'arrivée de ſa grande flotte, par une frégate qui l'avoit devancée, on dépêcha des ordres à l'amiral Keppel d'appareiller en toute diligence de Portſmouth, & d'aller au devant de cette flotte; de favoriſer de tout ſon pouvoir ſa rentrée, & de n'engager le combat que pour ſa défenſe.

On fit en même tems paſſer des avis à la flotte, pour la prévenir du danger qui la menaçoit, avec ordre de tenir le large, juſqu'à ce que Keppel l'eût jointe, ou eût aſſuré ſon paſſage.

Paradès fit paſſer ces avis au miniſtre & à Breſt par des couriers diligens. Ils furent rendus en

même tems au comte d'Orvilliers, au moyen des bâtimens qu'on tenoit préparés à cet effet.

Keppel appareille de Portſmouth, le 10 juillet 1778, avec vingt cinq vaiſſeaux de ligne ; trois le joignirent à ſon paſſage devant Plimouth, ce qui rendit ſon eſcadre forte de 28 vaiſſeaux.

Paradès le ſuivit ; & le 19 ſeulement, il le quitta de vue pour s'élever dans l'oueſt, à la rencontre de l'armée françoiſe. Le 21 il la reconnut. Ne pouvant approcher de l'amiral, à cauſe du gros tems qui l'avoit endommagé, il remit ſes paquets à une frégate. Le vent ſouffla avec tant de violence de la partie du nord-oueſt, qu'il fut forcé de ſe laiſſer dériver ſur l'armée angloiſe.

Celle du roi fut également obligée de quitter ſa croiſiere ; elle dériva à l'entrée de la Manche, où elle rencontra Keppel, qui pendant quatre jours, ne fit d'autres manœuvres que de chercher à perdre le vent afin de favoriſer le paſſage ſur ſes dérivés à la flotte de la compagnie des Indes, que le mauvais tems avoit auſſi rapprochée ; mais le 27, les deux armées ſe trouvant très-près l'une de l'autre, le comte d'Orvilliers ordonna l'attaque ; ce qui occaſionna un engagement général, qui dura une partie de la journée ; après quoi les deux armées ſe retirerent.

Le 28 au matin, la flotte de la compagnie des Indes paſſa ſur le champ de bataille & entra dans

la Manche, en vue de quelques vaiſſeaux françois qui s'étoient égarés la veille du combat. Cette flotte eût vraiſemblablement été priſe, ſi l'armée françoiſe ou ſeulement une diviſion eût tenu la mer 24 heures de plus.

Paradès rentra à Breſt après l'armée, pour y réparer les dommages qu'il avoit eſſuiés dans le gros tems. Le 2 août, il en ſortit, pour aller mouiller à Plimouth, où il trouva une partie de l'eſcadre angloiſe qui s'y étoit retirée.

La campagne étant à peu près finie, Paradès chercha à employer utilement ſon tems, en s'occupant des moyens de faciliter l'attaque des différentes places d'Angleterre. Il commença par Plimouth, dont il leva le plan dans le plus grand détail, ainſi que celui des différens ports & bayes, qu'il parcourut, la ſonde à la main, avec grande attention; il en dreſſa des mémoires, enſuite il ſongea à un objet plus important.

Il avoit un homme fidele, qui lui rendoit compte exactement de tout ce qui ſe paſſoit dans le port; mais c'eſt à quoi ſe bornoient toutes ſes fonctions. Il ne le crut pas propre à favoriſer une grande entrepriſe, & n'oſa pas s'ouvrir à lui ſur toute l'étendue de ſes projets, dans la crainte de l'effrayer. Il jetta les yeux ſur le ſergent de la citadelle, qui, comme nous l'avons vû, l'avoit ſi bien ſervi dans ſa troiſieme tournée

en Angleterre, le jugeant plus capable de ſeconder ſes deſſeins.

Ne ſachant pas ſon nom, ni à qui s'adreſſer pour le découvrir, & n'étant pas connu de ſes gens, il prit le parti d'aller ſe promener dans la citadelle, juſqu'à ce qu'il le pût trouve. Le troiſieme jour, il y réuſſit & l'aborda. Cet homme parut charmé de revoir Paradès, qui lui dit qu'il avoit un bâtiment dans la rade, & l'invita à venir le voir (il s'étoit trop bien trouvé de ſa premiere rencontre, pour négliger la ſeconde). Paradès lui donna le nom du bâtiment, & ils ſe ſéparerent.

Le lendemain matin, le ſergent ſe rendit à bord. Après l'avoir bien traité, Paradès lui fit préſent de ſix bouteilles d'eau de vie, qu'il emporta, avec promeſſe de revenir le jour ſuivant.

Paradès n'avoit pas non plus oſé confier à ſon capitaine les nouveaux projets qu'il méditoit, ne lui croyant pas aſſez d'audace pour les ſeconder ſelon ſes vues; ainſi, ne voulant pas s'entretenir de cette affaire en ſa préſence, lorſque le ſergent revint le lendemain, il ſe fit débarquer avec lui ſur la côte voiſine, ſous le prétexte de s'y promener. Il laiſſa les matelots à la garde du canot, & ils s'éloignerent dans les terres.

Après un court préambule, Paradès parla au ſergent de ſa miſere, & lui offrit de faire ſa

ſortune, s'il vouloit s'attacher à lui & le ſervir. Le ſergent répondit qu'il l'avoit traité ſi généreuſement la premiere fois, que depuis ce moment il lui étoit entierement devoué. Paradès lui repréſenta que le ſervice qu'il exigeoit de lui étoit un peu délicat; que peut-être il en ſeroit effrayé, mais qu'avec de la prudence & de l'adreſſe on éviteroit tous les dangers. Le ſergent répliqua qu'il ſe ſentoit capable de tout entreprendre pour l'obliger, & qu'il ne tiendroit pas à lui de ſortir de l'état miſérable où il étoit réduit. Croyant l'avoir amené au point où il le déſiroit, Paradès s'ouvrit à lui, & lui confia que ſon projet étoit de découvrir les moyens de mettre Plimouth dans les mains du roi de France. Le ſergent lui dit qu'il avoit ſoupçonné quelque choſe la premiere fois qu'il l'avoit vu, à la maniere dont il l'avoit payé; mais que la grandeur du péril le faiſoit trembler. Paradès ne lui donna pas le tems de réfléchir. Voici, lui dit-il, cinquante guinées que je vous donne à compte de ce qui vous reviendra. Je vous en donnerai autant tous les mois, & vous aurez dix mille guinées ſi l'entrepriſe réuſſit.

Le ſergent n'eut pas le mot à répliquer à un pareil argument. *Je me livre à vous, & me ſoumets à tout ce que vous exigerez de moi; dictez monſieur: que faut-il que je faſſe?* Telle fut la réponſe de

Paradès. Rien pour le moment : ceci eſt un projet, dont l'exécution demande des réflexions; il me ſuffit de vous avoir dans la place, pour me ſervir au beſoin. Parades lui demanda enſuite s'il connoiſſoit le garde-pavillon & le portier de la place. Le ſergent lui répondit qu'il connoiſſoit peu le garde, mais que le portier étoit ſon ami. Eh bien ! tâchez de le gagner, nous aurons peut-être beſoin de lui ; faites auſſi connoiſſance avec le garde des ſignaux, & vous m'en rendrez compte à mon premier voyage. Paradès lui dit enſuite qu'il partoit dans trois jours, & lui recommanda le ſecret ; après quoi ils retournerent à bord, d'où il le fit conduire à Plimouth.

Les vues de Paradès ſe porterent plus loin. Incertain ſi le ſergent parviendroit à gagner le garde-pavillon de la citadelle, qui pouvoit donner l'alarme, il remédia à cet inconvénient, en ſe rendant maître du premier ſignal de la côte, qui, étant à lui, répéteroit mal, & à ſa volonté.

Il en vint à bout, au moyen d'un matelot italien qu'il avoit à ſon bord, qu'il s'étoit attaché par de bons traitemens, & dont il avoit mis la fidélité à l'épreuve. Thomas ſe préſenta à ce garde comme déſerteur d'un bâtiment, & l'ayant prié de le cacher chez lui, avec

promeſſe de le bien payer, ſa propoſition fut acceptée.

Toutes ſes diſpoſitions étant faites, & ſes arrangemens pris à Plimouth, Paradès fit lever l'ancre, & prit la route de Portſmouth.

Il ne s'y rendit pas en ligne droite; il s'occupa de la reconnoiſſance des baies de *Stuard*, de *Torbay*, & de tous les mouillages de la côte, juſqu'au paſſage des *Aiguilles*. Il s'arrêta dans tous ces endroits, & les parcourut la ſonde à la main. Par ce moyen il acquit une connoiſſance entiere & parfaite de ces côtes. Enſuite il alla jetter l'ancre en face de *Yarmouth*, petite ville dans l'iſle de *Wigth*, quelques lieues en dedans des *Aiguilles*, & il reconnut cette place.

Il avoit ſouvent paſſé devant la fortereſſe appellée *Havre-Caſtel*, bâtie ſur un rocher dans la mer, & garnie d'une artillerie redoutable, qui défend l'entrée des *Aiguilles*; il ne lui avoit pas encore été poſſible de s'y ménager des intelligences.

Comme il y avoit des troupes angloiſes, quoiqu'en petit nombre, il jugea qu'il ſeroit dangereux de faire des tentatives ſemblables à celles qu'il avoit faites à Plimouth. Il changea donc de méthode, & prit le parti de tromper ſon équipage & la garniſon, en les faiſant ſervir les

uns

uns & les autres à la réuſſite d'un projet qu'il forma.

Il dit au capitaine, qu'étant content de ſes ſervices, il vouloit le mettre à portée de gagner beaucoup d'argent; que pour cela il vouloit charger 50 tonneaux d'eau-de-vie de France, du vin & d'autres denrées, & les venir dépoſer à *Havre-Caſtel*, ajoutant qu'il lui en abandonneroit le profit, & qu'ainſi il n'avoit qu'à s'arranger avec la garniſon du château, pour qu'elle reçût de nuit tout ce qu'on apporteroit. Tout ce qui avoit apparence de gain intéreſſoit vivement le capitaine; il goûta fort ce plan. Ils ſe rendirent au fort, &, ſans de longs détours, ils firent leurs propoſitions au chef de la troupe. Celui-ci aſſembla quelques-uns de ſes gens, & fit rapport qu'un bâtiment *ſmuggler* (contrebandier; Paradès s'étoit annoncé pour tel), offroit de dépoſer ſa cargaiſon dans le château, en partageant les profits avec la garniſon, que les marchandiſes ne reſteroient jamais plus de quatre jours en dépôt, tems néceſſaire pour en donner avis aux négocians qui devoient les faire enlever. Cela fut trouvé facile. On convint qu'il ſeroit payé comptant à la garniſon, quatre guinées par chaque barrique de vin & d'eau-de-vie qu'on dépoſeroit, & à proportion pour les autres objets.

Cet article convenu, nous réglâmes les ſignaux de reconnoiſſance que je ferois. On convint de plus que la *Bretagne* n'arriveroit jamais que de nuit, à la fin du flot, & qu'on ſe tiendroit préparé pour la recevoir. Paradès les quitta, en les aſſurant qu'ils ne tarderoient pas à le revoir.

De retour à *Yarmouth*, il fit lever l'ancre pour aller mouiller dans la baie *Cœuw*, où on lui avoit dit qu'il y avoit une petite fortereſſe.

De-là, il ſe rendit à *Newport*, capitale de l'iſle, petite ville ouverte, à deux lieues dans les terres.

Il reſta deux jours en rade, après quoi il fut mouiller à *Spithead*, au milieu de l'eſcadre angloiſe, pour s'occuper de la reconnoiſſance de *Portſmouth*. Ayant achevé & conduit à perfection tous les projets qu'il avoit formés, Paradès ſe détermina à revenir en France, pour rendre compte au miniſtre de ſa conduite.

Mais voulant éprouver la garniſon de *Havre-Caſtel*, il ſe préſenta en vue le ſixieme jour qu'il l'avoit quittée. Il fit ſes ſignaux de reconnoiſſance, auxquels on répondit. La nuit il débarqua l'eau-de-vie & le vin qui lui reſtoit. On but un coup & l'on ſe ſépara trois fois. Depuis, il a fait la même manœuvre avec le même ſuccès; & chaque fois il eſt entré dans la place

avec un nombre de ſoldats, ſupérieur à la garniſon.

Après avoir fait les diſpoſitions propres à aſſurer le ſuccès des entrepriſes que la France pourroit former contre l'ennemi, Paradès vint débarquer près du Havre, d'où il ſe rendit à Verſailles, ordonnant à ſon bâtiment d'aller l'attendre dans la Tamiſe.

Il remit à M. de Sartine les mémoires détaillés de toute ſa conduite ; ce miniſtre en rendit compte au roi, qui gratifia Paradès d'un brevet de capitaine de cavalerie, en date du 31 août 1778, & d'une penſion de dix mille livres (1).

M. de Sartine ayant approuvé tout ce qu'avoit fait Paradès, & les dépenſes ſe trouvant augmentées de plus de 300 liv. ſterlings par mois, il y pourvut.

Ayant traité pour une année entiere avec tous ſes agens, Paradès ſupplia M. de Sartine de lui faire remettre le montant total des dépenſes en un ſeul paiement, lui obſervant que cela le mettroit à portée de gagner beaucoup d'argent, par différentes ſpéculations de commerce, qui ne dérangeroient rien à ſon ſervice & couvriroient certaines démarches qu'il étoit forcé de faire

(1) Il n'a jamais touché que les quatre premiers mois de cette penſion.

ouvertement. Le miniſtre lui accorda ſa demande, & en conſéquence lui fit remettre la ſomme de 14,000 livres ſterlings, qui faiſoient à-peu-près la ſolde des dépenſes qu'il avoit arrêtées pour l'année. Enſuite il lui donna ſes inſtructions pour la conduite à tenir avec ſes agens, & pour ce qu'il déſiroit ſavoir des ſecrets du cabinet. Paradès retourna donc à Londres, où il arriva le 12 ſeptembre. Son premier ſoin fut de faire une tournée générale, afin de connoître comment chacun faiſoit ſon devoir. A Plimouth, il trouva le garde-pavillon & le portier dans ſes intérêts; il leur aſſigna 25 livres ſterlings par mois. Son matelot Thomas étoit inſtallé au premier ſignal de la côte. Il y faiſoit ſeul les fonctions du garde, & remit à Paradès la copie de tous les ſignaux de reconnoiſſance. Le ſergent de la citadelle lui dit qu'en cas d'entrepriſe, il répondoit que la grande porte qui conduit aux batteries, ſeroit ouverte, ainſi que celle de la poterne, à l'angle du baſtion, par où les troupes pourroient défiler; qu'au ſurplus, il encloueroit toutes les batteries, ainſi qu'il avoit paru le déſirer. Ayant payé à chacun d'eux ce qui lui revenoit, il ſongea à ſe rendre à Briſtol, d'où il vouloit paſſer en Irlande.

Avant ſon départ, il fut averti qu'on alloit vendre à l'enchere, dans le port, huit bâtimens

marchands pris ſur les François, & qu'il y auroit beaucoup à gagner ſur cette acquiſition. Il donne ordre à ſon agent principal de ſe porter acquéreur pour ſon compte; &, en effet, ſur cette opération, il gagna 105 mille livres. Enſuite il partit pour Briſtol, d'où il ſe rendit en Irlande.

Il parcourut tous les ports de ce Royaume, où les convois s'aſſembloient, & reconnut que partout les mêmes facilités ſubſiſtoient pour agir offenſivement. Il en fit des mémoires détaillés qu'il expédia à M. de Sartine.

Paradès retourna à Londres pour veiller à la correſpondance. Il y fut malade pendant environ un mois des fatigues qu'il avoit eſſuyées depuis une année.

Dans cette tournée, il eut le bonheur de faire évader & de conduire ſain & ſauf à Calais un officier de marine, envoyé par M. de Sartine pour une commiſſion ſecrete, & que la populace vouloit arrêter & faire punir comme un eſpion. A ce ſujet, Paradès ajoute qu'en différentes fois il a fait embarquer, ou embarqué lui-même plus de trois cens matelots ou officiers françois qui s'étoient échappés de leurs priſons, ſoulageant leur néceſſité & donnant à chacun l'argent dont il pouvoit avoir beſoin, ſans en avoir jamais rien répété au gouvernement ni à perſonne.

Une flotte de 300 voiles s'étant réunie à la

rade des dunes, il en fit paſſer l'avis au miniſtre, ainſi que celui de ſa deſtination, & de la route qu'elle devoit tenir, avec le nombre de vaiſſeaux d'eſcorte.

En même-tems il l'informa que s'il le jugeoit à propos, il partiroit deux jours avant la flotte, pour donner avis à Breſt de ſon paſſage, dans le cas où il voudroit y faire tenir prête une diviſion pour l'intercepter : ce que le miniſtre agréa.

Lorſqu'ils eurent dépaſſé *Poſtland*, ils furent accueillis d'un coup de vent terrible. . . . . La *Bretagne* eut ſon grand mât cassé, ſes voiles emportées, & fut jetté au large. Le reſte, s'étant rapproché de la terre, pour chercher un abri contre le mauvais vent, qui duroit encore, il fut accueilli du plus terrible coup de vent connu de mémoire d'homme, qui porta ſon bâtiment à la côte, où il fut briſé. La moitié du monde y périt ; il reſta, avec le ſurplus de l'équipage, attaché ſur la proue du bâtiment, juſqu'au lendemain, qu'on put les ſecourir. Plus de 60 navires eurent le même ſort dans cette nuit déſaſtreuſe. Il perdit environ 600 livres ſterlings qu'il avoit à bord.

Il fit conduire à Londres, par ſon capitaine, tous les matelots qui lui reſterent.

Lorſqu'ils y furent, ſon premier ſoin fut de ſe procurer un autre bâtiment. Il acheta le *Kingſ-*

town, du port de dix canons, qui lui coûta 2,500 livres ſterlings. Il donna avis à M. de Sartine du malheur qui venoit de lui arriver & du nouvel achat qu'il avoit fait. Ce miniſtre lui fit remettre 4,000 livres ſterlings, pour réparer les dommages.

Dans le chapitre V des mémoires que nous abrégeons, Paradès préſente, en deux tableaux détaillés, l'état général des ſommes qu'il a reçues du gouvernement pendant l'année 1778, & l'état des bénéfices faits pour ſon compte durant la même année.

Du premier de ces tableaux, il réſulte que depuis le mois d'avril 1778, juſqu'au 13 janvier 1779, le total des fonds faits par le roi ſe montoit à la ſomme de..... 690,000[tt]

Que la dépenſe, pendant ce tems, ne ſe montoit qu'à..... 493,716

Et qu'ainſi, au premier janvier 1789, il lui reſtoit en caiſſe de fonds appartenans au roi..... 196,284[tt]

Les bénéfices de Paradès, ſur l'achat de pluſieurs bâtimens, ſur des intérêts dans ſix corſaires, ſur la converſion des louis d'or en guinées, ſur les effets publics, &c. &c. lui avoient produit, en quelques mois, 825,000 liv.

Il plaça 250.000 liv. en contrats. Peu de tems

après, il acheta une maiſon à Paris, rue de la vieille Eſtrapade, qu'il paya 70,000 liv. Il employa environ 50,000 liv. en mobilier & chevaux. Il conſerva en caiſſe 450,000 livres, (indépendamment des fonds appartenans au gouvernement) pour tenter de nouveau la fortune, qui l'avoit ſi bien traité.

Il avoit, en différentes occaſions, rendu compte de ſes bénéfices & des moyens qui les lui avoient procurés, à M. de Sartine, qui chaque fois y avoit donné ſon approbation.

« Un accroiſſement de fortune auſſi conſidé-
» rable, en ſi peu de tems, auroit pu paroître
» incroyable, ſi j'avois négligé d'en indiquer les
» cauſes. J'ajouterai que ſi mon but unique eût
» été de m'enrichir, j'euſſe pu doubler aiſément
» mon *avoir*, en faiſant uſage des moyens les
» plus legitimes, & que j'ai négligé de donner
» mes ſoins à différentes affaires qui m'auroient
» procuré des bénéfices conſidérables, parce que
» ces ſoins auroient pu nuire à ceux qu'exi-
» geoient les fonctions importantes dont le gou-
» vernement m'avoit chargé: les entrepriſes que
» j'ai faites n'ont été qu'accidentelles, & lorſ-
» qu'elles ſe ſont préſentées ſous l'aſpect le plus
» facile.

» Enfin, le miniſtre, pour me mettre à portée
» de travailler utilement pour moi, en faiſant

» les affaires du roi, m'avoit accordé une grace
» peu commune ; c'étoient deux paſſe-ports pour
» deux bâtimens anglois, au moyen deſquels je
» pouvois faire le commerce ſans riſque.

» On peut juger des avantages infinis que
» j'aurois pu retirer d'une pareille faveur, ſi j'euſſe
» voulu en faire uſage pendant le tems de la
» guerre ; mais cela auroit exigé des ſoins que
» les circonſtances relatives au ſervice du roi,
» auquel je me devois de préférence, ne m'ont
» pas permis ; & par un hazard heureux, la fortune
» m'avoit offert des moyens plus courts & dont
» mon ambition étoit ſatisfaite.

A la fin de janvier 1779, Paradès ſortit de la Tamiſe, comptant ſe réunir à une deuxieme flotte qui s'aſſembloit encore aux Dunes ; mais, comme elle n'étoit pas prête à partir, il alla jetter l'ancre à *Spithead*.

Tous les vaiſſeaux de l'eſcadre angloiſe y mouillerent dans un grand déſordre. Il entra de nuit, & mouilla au milieu de l'eſcadre, ſans exciter la plus légere défiance : cette facilité lui fit concevoir un projet, qu'il s'empreſſa de communiquer au miniſtere, en ſe faiſant débarquer en France, pour ſe rendre à Verſailles.

Il lui propoſa de faire armer, en toute diligence, à Breſt, deux brûlots, qu'il iroit prendre, & qu'il conduiroit à *Poſtmouth*, à la ſuite de ſon

bâtiment, comme deux priſes; que tandis qu'il entreroit avec un de ces brûlots à *Spithead*, l'autre paſſeroit par les *Aiguilles* pour arriver de nuit ſur la fin du flot; qu'on mettroit le feu en même tems l'un en tête & l'autre en queue de l'eſcadre, ce qui indubitablement la conſumeroit en entier. Il ajouta que le ſort le moins fâcheux qui pût arriver aux vaiſſeaux qui ne ſeroient pas brûlés, ſeroit d'échouer, parce qu'au milieu de la nuit, le ſeul parti qu'on auroit à prendre, c'étoit de couper les cables, & qu'avant d'avoir pu mettre les voiles dehors, pour ſoutenir le bâtiment, il ſeroit naufrage : le mouillage de *Spithead* étant étroit, ne permettoit aux vaiſſeaux de dériver ni de ſortir de nuit ſans péril.

Paradès ſe chargea de conduire un des brûlots, & ſon capitaine s'engagea à conduire l'autre, moyennant 25,000 livres ſterlings qu'on lui compteroit, & une penſion du roi de 12,000 livres en France, où il s'établiroit.

Il propoſa auſſi au miniſtre de faire armer un autre bâtiment, avec 200 hommes de troupes de débarquement, eſcortés de deux frégates & d'un vaiſſeau, pour s'emparer en même tems de la fortereſſe de *Havre-Caſtel*, qui défend le paſſage des *Aiguilles*.

M. de Sartine agréa ce projet, & donna des ordres à Breſt pour armer en brûlots deux gros

bâtimens. Il commanda à Paradès de faire toutes les diſpoſitions néceſſaires pour faciliter la ſurpriſe de *Plimouth*, ſi on vouloit la tenter en même tems qu'on agiroit contre l'eſcadre angloiſe. Il ratifia les promeſſes que Paradès avoit faites à ſon capitaine & à quelques officiers, qui ne devoient avoir leurs effets qu'après le ſuccès.

Paradès retourna s'embarquer près du Havre, où l'attendoit ſon bâtiment, qui, conformément à ſes intentions, s'étoit chargé d'eau-de-vie.

Le lendemain, il ſe préſenta à l'entrée des *Aiguilles*; & le ſoir, il déchargea dans le fort tout ce qu'il avoit à bord, avec autant de confiance & de facilité que la premiere fois.

La grande flotte aſſemblée aux Dunes étant au moment de partir avec celle de la compagnie des indes, Paradès en donna avis à M. de Sartine, qui fit tenir une diviſion prête à Breſt, pour l'intercepter.

La flotte ayant reçu ordre d'appareiller, Paradès mit à la voile, & arriva à l'entrée de la manche 24 heures avant elle. Il rencontra ſur Oueſſant un convoi françois venant de Saint-Domingue, dont nombre de bâtimens, deſtinés pour le Havre & Saint-Malo, prenoient la route de ces ports; un calme plat qui dura trois jours les ſurprit dans cette poſition. La force du courant fit dériver deux de ces bâtimens, du port de cinq cens tonneaux

chacun, ſur celui de Paradès, qui les hèla, pour les prévenir du danger où ils étoient, en leur conſeillant de changer de route & d'entrer à Breſt. Il en hèla ſucceſſivement cinq ; ils répondirent qu'ils ſuivroient le conſeil qu'il leur donnoit, ainſi que le reſte du convoi. Il fit tous ſes efforts pour entrer à Breſt pendant que le calme dura ; mais il lui fut impoſſible d'y réuſſir, malgré la légéreté de ſon navire ; ce qui fut fort heureux pour le convoi françois ; car dès que le calme ceſſa, ces mêmes bâtimens, au lieu de ſuivre l'avis qu'il leur avoit donné, firent voile pour la manche. Piqué de leur mauvaiſe conduite, Paradès leur tira à chacun une bordée, ce qui les obligea à changer de route. Deux de 500 tonneaux, qui ſe trouvoient plus engagés que les autres dans la manche, furent obligés de s'échouer ſur la côte. Il bleſſa quelques hommes à leur bord, & força les autres à entrer devant lui à Breſt, par le paſſage *du four*.

En paſſant devant *Bertheaume*, il rencontra 2 frégates qui ſortoient du Goulet ; il fit ſignal qu'il avoit à parler ; elle mirent en panne, & lui dirent qu'elles étoient envoyées à la pourſuite d'un corſaire, qui faiſoit de grands ravages ſur la côte. Leur ayant dit que c'étoit le ſien, elles mouillerent. Dès qu'il eut jetté l'ancre dans la la rade, il ſe rendit chez le comte d'Orvilliers,

pour l'informer du paſſage du convoi anglois ; de ſa route & de ſes différens points de ralliement. Ce général fit ſortir une diviſion de 6 vaiſſeaux avec pluſieurs frégates qui ſe tranſporterent à la latitude où l'eſcorte angloiſe devoit abandonner le convoi.

Quinze jours après, on apprit que la diviſion françoiſe étant arrivée à la latitude indiquée y avoit établi ſa croiſiere eſt-oueſt : que le convoi anglois étoit paſſé à 10 heures de nuit dans ſes eaux ; qu'il avoit reconnu l'eſcadre françoiſe aux feux qu'elle portoit, ce qui l'avoit déterminé à forcer de voiles & à changer de route. Les vaiſſeaux françois étant arrivés au point du jour pour courir *eſt*, reconnurent trois bâtimens, traîneurs, qui furent pris, & qui déclarerent faire partie du convoi général, qui avoit paſſé eſcorté d'un ſeul vaiſſeau.

Si la diviſion françoiſe fût arrivée deux heures plus tard la veille, ou que le convoi anglois fût arrivé deux heures plutot, il eût vraiſemblablement été enlevé en entier ; mais ce ne fut la faute de perſonne.

Dès que Paradès eut mouillé dans la rade de Breſt, le général d'Orvilliers fit défenſe à qui que ce fut d'approcher de ſon bâtiment. Celui-ci défendit également à ſes gens, de le quitter ſous

aucun prétexe ; il y fit porter des rafraîchiſſemens, que l'équipage eut à diſcrétion pendant un mois qu'il reſta dans la rade. En outre, il diſtribua 800 livres ſterlings de gratification, 10 livres ſterlings par matelot & le ſurplus aux officiers, pour les récompenſer de leur bonne conduite.

Il partit de Breſt le lendemain de ſon arrivée, pour ſe rendre à Verſailles, conformément aux ordres de M. de Sartine. Il l'informa de tout ce qui lui étoit arrivé ; & ſur le compte que ce miniſtre en rendit au roi, ce prince accorda à Paradès une penſion de 6000 livres.

Les mémoires de reconnoiſſance, & les moyens d'attaque que Paradès avoit propoſés ayant été acceptés dans le comité des miniſtres, on y décida que ſi les choſes étoient telles qu'il les repréſentoit, il étoit de l'intéret de l'état d'agir, & de profiter de la négligence de l'ennemi ; mais, comme il y avoit différens faits extraordinaires & difficiles à croire, on y arrêta de plus qu'on acceptoit la propoſition qu'il avoit faite, de conduire en Angleterre un officier de confiance, choiſi par le miniſtere, pour conſtater par ſon rapport, la vérité de ce qu'il avoit avancé, ainſi que pour le rectifier dans les points qu'il auroit pu mal connoître. En conſéquence on

nomma M. de *Berthois*, officier du génie (1); qui eut ordre de ſe rendre à la cour.

Cet officier étant arrivé, ils ſe rendirent chez le miniſtre de la guerre, où il fut informé de la commiſſion dont on vouloit le charger. Le prince de Montbarey lui dit, que s'il l'acceptoit, il ſeroit récompenſé de la croix de Saint-Louis, du brevet de lieutenant-colonel, & d'une penſion de 4000 livres; & il promit à Paradès, s'il ramenoit M. de Berthois avec ſuccès de ſa miſſion, le brevet de colonel, la croix de Saint-Louis & une penſion.

M. de Berthois demanda 24 heures pour réfléchir ſur les périls de la commiſſion; après quoi, il ſe décida à s'en charger. Le miniſtre lui remit toutes les inſtructions, avec une gratification de 12000 livres qu'il toucha ſur le champ; & auſſitot ils partirent pour Breſt.

Le jour qu'ils arrivèrent, ils s'embarquerent ſur le bâtiment de Paradès, qui mit à la voile, ſans délai. M. de Berthois ayant déſiré commencer ſa reconnoiſſance par *Plimouth*, ils dirigerent leur route vers ce port où ils arriverent le ſecond jour de leur navigation.

Le malheur voulut que l'équipage ſe trouva

---

(1) cet officier eſt aujourd'hui ſous-brigadier & employé à Calais.

pris de vin au moment de mouiller ; ce qui faillit avoir des ſuites bien fâcheuſes.

La frégate..... ayant hêlé pour demander le nom du bâtiment qui mouilloit & d'où il venoit, le capitaine étant ivre, répondit avec inſolence. Le capitaine de cette frégate couchoit au dock. ; Le lieutenant qui commandoit à ſa place, ſe trouvant offenſé de la réponſe, fit ſur le champ mettre ſa chaloupe à la mer, & arriva à bord du bâtiment de Paradès, avec vingt-cinq hommes armés. Ils étoient à ſouper tranquillement, lorſqu'il entra dans la chambre avec une partie de ſes gardes, & d'un ton de maître, demanda à qui appartenoit le bâtiment, & qui étoit l'inſolent qui lui avoit ainſi répondu.

M. de Berthois tout effrayé, ſe ſauva dans la foule des matelots ſur le pont. Le capitaine un peu étourdi de l'eſcalade du bâtiment, répondit imprudemment : *il appartient à ce gentilhomme* en montrant Paradès, qui étoit habillé en matelot, ainſi que M. de Berthois. L'officier, étonné de le voir dans cet équipage, lui demanda s'il étoit vrai que le vaiſſeau fût à lui. Il répondit *oui* en françois. Son étonnement redoubla en voyant le capitaine embarraſſé. Il leur dit qu'il étoit de ſon devoir de les arrêter, & on conduiſit Paradès, comme maître du navire, au dock.

En paſſant ſur le pont, pour deſcendre dans ſa

ſa chaloupe, Paradès apperçut M. de Berthois ; lui ſerra la main, lui remit cent guinées & le recommanda à deux matelots de confiance, pour le ſauver le lendemain, s'il étoit poſſible ; après quoi, il quitta ſon bâtiment.

Par un ſingulier bonheur, l'officier de l'amirauté ſe trouva être à la fois & l'ami du capitaine de la frégate, & le propre correſpondant de Paradès : de ſorte que celui-ci, moyennant un mandat de 1500 livres ſterlings ſur ſon banquier de Londres, obtint la liberté de ſon équipage & la reſtitution de ſon bâtiment.

Vers les 9 heures, il retourna à ſon navire ; il trouva M. de Berthois dans la cale, enveloppé dans ſon hamack, où il s'étoit tenu caché toute la nuit; ils s'embraſſerent de bon cœur.

M. de Berthois & lui changerent d'habillement & ſe rendirent à *Plimouth* pour occuper un logement qui leur étoit préparé.

Les trois premiers jours, M. de Berthois s'occupa de la reconnoiſſance de la citadelle qu'il parcourut intérieurement, enſuite il reconnut les différens ports & rades.

Le quatrieme jour de la reconnoiſſance, en revenant du Dock, à ſix heures du ſoir, Paradès trouva à la porte de ſon logis ſix gardes & une voiture. Quoique cette vue ne fut pas agréable, il n'y avoit pas à reculer ; ils entrerent donc

& trouverent dans la ſalle le gouverneur du Dock auquel ils furent préſentés par leur hôte. Cet aſpect inattendu allarma d'abord Paradès. Quel ne fut pas ſon étonnement de s'entendre faire des reproches ſur ce qu'on ne l'avoit pas vû au *Dock* & d'être invité à y venir, avec promeſſe de la meilleure réception ! Toujours habile à profiter des circonſtances, il engagea bientôt une converſation détaillée, & qui dura plus de deux heures avec le gouverneur, duquel il tira tous les éclairciſſemens qu'il pouvoit deſirer ſur le mauvais état de la place. La converſation finie, M. le gouverneur prit congé de Paradès, avec de grandes proteſtations d'eſtime & d'attachement.

M. de Berthois qui avoit ſué les groſſes gouttes pendant tout le tems que dura cette viſite, & qui trembloit à chaque queſtion que faiſoit Paradès, ne fut pas entiérement remis de ſes frayeurs ; après le depart du gouverneur, il vouloit abſolument ſe retirer à bord du bâtiment pour y chercher de la ſûreté, & y coucher. Il fallut que Paradès ſe ſervît de ſon autorité pour défendre aux canotiers de l'y tranſporter, & ce fut ſon bonheur, car, ſi Paradès eût conſenti à ce qu'il déſiroit, il étoit perdu, & ils ſeroient retombés dans des embarras mortels.

Le vaiſſeau *l'union*, de 90 canons, étoit ſorti

du *Dock*, la veille, pour ſe rendre en Amérique; il mouilla près de la citadelle, faute de vent. Son équipage étant trop foible, il envoya, pendant la nuit, enlever avecſes chaloupes, ceux des quatres bâtimens qui étoient dans la rade: celui de Paradès fut du nombre. Il ne reſta à bord qu'un mouſſe & le ſecrétairè qui s'étoit caché dans des tonneaux. Tous les matelots & officiers furent pris & conduits en chemiſe ſur l'Union. Si M. de Berthois ſe fût trouvé du nombre, il auroit eu le même ſort. La frayeur, ſon langage, tout l'eût décelé; ce qui les auroit expoſés à de grands périls.

A ſept heures du matin, ils furent informés de ce nouveau contre-tems: ce n'étoit pas une petite affaire que d'y remédier. Après avoir examiné les moyens, Paradès s'arrêta au plus hardi, qui fut de ſe rendre à bord de l'Union pour y réclamer ſon équipage. Le capitaine lui ayant refuſé, alléguant la diſette de matelots où ils ſe trouvoit, Paradès ſe fit conduire au *Dock* chez le gouverneur, qui la veille lui avoit témoigné tant de bienveillance; il lui demanda juſtice; le gouverneur ſe fit un devoir de la lui rendre, & l'ayant fait accompagner par deux officiers chargés de ſes ordres, le capitaine de l'Union fut obligé de renvoyer à ſon bord tout ſon monde. Il s'excuſa de ſon mieux & ils ſe quitterent bons amis, après qu'il l'eut bien fêté.

Ce ſurcroît d'événements cauſa tant d'étonnement à M. de Berthois, que ſi ſa reconnoiſſance eût été finie, il ſeroit parti ſur le champ, pour s'éloigner d'un ſéjour auſſi inquiétant. Néanmoins il employa encore deux jours à la rendre parfaite.

Paradès, acheta dans le port de *Plimouth* 9 bâtimens françois pour la ſomme de 4600 liv. ſterlings. Les ayant revendus, cette ſpéculation lui procura, déduction faite de ce qu'il diſtribua en gratification à l'équipage, un bénéfice de 7000 livres ſterlings, c'eſt-à-dire de 168000 livres tournois.

Avant de partir, il acheta auſſi, pour le compte du roi, le corſaire *l'épervier*, de 400 canons, tout armé, pour le prix de 1200 livres ſterlings. Il deſtinoit ce navire à remplacer le *Kingſtown*, qui avoit beſoin d'être réparé; d'ailleurs, il étoit important d'avoir deux bâtimens en fonction, pour l'exécution des grandes entrepriſes que l'on méditoit.

M. de Berthois ayant trop de peine à ſupporter la mer, ils prirent le parti d'envoyer le bâtiment à *Portſmouth*, & de s'y rendre en poſte. Avant le départ, ils furent viſiter les priſonniers françois à qui Paradès diſtribua une guinée par 10 hommes, ainſi qu'il l'avoit toujours pratiqué dans ſes diverſes tournées, & il ſauva

trois matelots françois, déſerteurs de *l'Union*; malgré les craintes de M. de Berthois, qui, voyant tout en noir, crut rencontrer ſa perte dans cette bonne œuvre.

Ils paſſerent par *Wiſtork*, petite ville qui ſervoit de priſon aux officiers françois. Ils mirent 2 jours pour ſe rendre à Briſtol. Lorſque M. de Berthois eut reconnu cette place, & que Paradès y eut terminé différentes affaires, qui exigeoient ſa préſence, ils prirent la route de Londres, où ils arriverent au bout de deux jours, mais ſans s'y arrêter. De ſuite ils en partirent pour *Portſmouth*, où ils entrerent à 10 heures du ſoir. M. de Berthois employa 2 jours à reconnoître cette place & la ville de *Goſport*; après quoi il voulut paſſer dans l'iſle de *Wigth*; mais la mer ſe trouva ſi mauvaiſe, qu'il leur fut impoſſible de s'embarquer. Ce contre-tems les détermina à ſe rendre en poſte à *Southemptown*. Paradès y fretta un petit *ſloop* dont le patron lui étoit dévoué. Lorſqu'ils mirent à la voile, la mer étoit encore houleuſe, & M. de Berthois fut ſi malade, qu'il ne voulut jamais conſentir à faire le tour de l'iſle par eau; il ſe contenta de la reconnoître juſqu'à l'entrée des *Aiguilles*, il reconnut auſſi la fortereſſe de *Havre-caſſel*, après quoi, ils vinrent débarquer à *Yarmouth* où il ſe remit un peu du mal de mer. Ils y prirent la poſte pour ſe rendre dans les

endroits de l'iſle qui demandoient d'être vus. Lorſque la reconnoiſſance fut finie, ils rejoignirent le *ſloop* & ſe rendirent à *Portſmouth*. N'ayant plus rien à faire dans cette place, ils prirent la route de Londres. M. de Berthois fit encore quelques reconnoiſſances le long de la tamiſe; après quoi, ils s'embarquerent à Douvres ſur le bâtiment de Paradès, qui les tranſporta heureuſement à Calais. Deux jours après, ils arriverent à Verſailles.

Le voyage qu'il venoit de faire avec M. de Berthois lui avoit occaſionné une dépenſe de plus de 50,000 livres en frais extraordinaires.

Cet officier ayant remis ſes mémoires de reconnoiſſance, ils furent confrontés avec ceux de Paradès, & ſe trouverent parfaitement conformes. Seulement ils différoient d'avis dans quelques diſpoſitions de l'attaque.

En conſéquence des promeſſes faites à M. de Berthois, il fut reçu chevalier de Saint-Louis, obtint le brevet de lieutenant-colonel, avec une penſion de 4000 livres, reverſible à ſa femme & à ſes enfans.

Paradès obtint le brevet de meſtre de camp de cavalerie, en date du 3 juin. « Ne m'étoit-» il pas permis d'eſperer encore la croix de Saint-» Louis pour récompenſe? Et j'en ai la promeſſe: » car enfin j'avois couru infiniment plus de dangers, » que M. de Berthois à qui j'avois ſervi de guide »»

Le rapport de cet ingénieur ayant déterminé les intentions des miniſtres, il fut décidé que l'on feroit les diſpoſitions néceſſaires, pour attaquer, non-ſeulement *Plimouth*, mais auſſi l'iſle de *Wigth*.

Il n'avoit jamais été queſtion entre M. de Sartine & Paradès, que d'une ſurpriſe, d'une invaſion ſubite, dont le ſuccès, au moyen des diſpoſitions qu'il avoit faites, & malgré tous les accidens qui pouvoient ſurvenir, étoit certain; mais quand ſon projet fut porté au comité des miniſtres, il fut d'abord changé dans quelques parties, puis augmenté, & fini par être annullé tout à fait : cependant ſes propoſitions étoient ſimples.

Il demandoit quatre mille hommes pour *Plimouth*, & quinze cent pour le fort des *Aiguilles*; 2 vaiſſeaux, 2 frégates & 2 brûlots. Ces troupes devoient s'embarquer à Breſt, comme pour l'Amérique; une fois hors du port, c'étoit ſon affaire de les conduire.

Il avoit ſes bâtimens, qui ne lui laiſſoient ignorer aucuns mouvemens de l'ennemi; il connoiſſoit ce qui ſe paſſoit dans l'intérieur du cabinet anglois. Il alloit à *Plimouth*, avec autant de ſûreté qu'il ſortoit de Breſt. On étoit dans une tranquillité parfaite; l'Angleterre n'avoit pas la plus légere idée du danger qui la menaçoit; mais

on trouva trop foibles les moyens qu'il indiquoit ; on voulut une entrepriſe d'éclat & cet éclat même fit tout échouer.

On donna ordre à Paradès, ainſi qu'à M. de Berthois, de rendre compte à M. de Vaux de leurs reconnoiſſances, & de toutes les diſpoſitions faites en Angleterre. Sur tout cela, il dreſſa un projet de campagne & d'attaque de *Portſmouth*, conformément aux intentions du miniſtre ; & au lieu de 4500 hommes qu'il demandoit, & de deux millions de livres de dépenſes qu'il propoſoit, avec une entiere certitude de ſuccès, on aſſembla une armée de trente mille hommes & on dépenſa cinquante millions, pour ne rien faire, ainſi qu'il l'avoit craint.

Paradès ſollicitoit toujours fortement le miniſtre de la guere pour la croix de Saint-Louis ; mais il ne put l'obtenir, parce qu'il perdit les bontés de M. de Montbarey, par des raiſons ſur leſquelles il s'eſt impoſé ſilence. Il ſentit toute l'amertume de ce refus. M. de Sartine, qui s'apperçut de ſon chagrin, chercha à le conſoler, en l'aſſurant qu'il recevroit la croix à ſon arrivée à l'armée.

Enſuite il le chargea de procurer des pilotes anglois à l'armée combinée, particulierement pour le ſervice des vaiſſeaux eſpagnols, dont les officiers n'avoient qu'une connoiſſance imparfaite de la *Manche*.

Paradès lui repréſenta que l'argent qui lui avoit été remis pour les dépenſes courantes, ſe trouvoit abſorbé depuis le premier juin & qu'il en avoit fait beaucoup d'extraordinaires ; en conſéquence il le ſupplia de lui faire remettre des fonds.

Ce miniſtre lui dit que, comme il avoit des fonds à lui, il deſiroit qu'il fît face de ſes deniers & de ſon crédit, aux dépenſes du département dont il étoit chargé, pendant la campagne, & qu'il le rembourſeroit à la fin. L'extrême confiance de Paradès en M. de Sartine, ne lui permit pas de balancer à remplir ſes intentions. Il lui remit alors un état général des dépenſes faites juſqu'à cette époque.

Ici Paradès donne trois récapitulations générales ; l'une des fonds reçus, l'autre des ſommes payées pour le compte du roi juſqu'au premier juillet 1779, enfin la troiſieme de ſon *avoir*.

Il en réſulte que le total des fonds reçus, ſe montoit à 692,400 livres ; celui de la dépenſe à 809124, & qu'ainſi la recette excédoit la dépenſe de 116,724 livres dont il étoit en avance ; enfin qu'au premier juillet, il avoit comptant en caiſſe 453,276 livres.

Il avoit eu beaucoup d'autres frais extraordinaires à ſupporter ; il lui avoit fallu donner des augmentations de traitement de toutes parts ;

mais, comme d'un autre côté, ſon argent circuloit, les bénéfices qu'il lui rapportoit, balancerent à peu près les dépenſes dont il n'avoit pas tenu note.

Cependant, le terme des traités faits avec ſon capitaine, étoit écoulé : M. de Sartine l'autoriſa à renouveller ſes traités ; ce qu'il exécuta dans le dernier voyage qu'il fit peu de jours après à Londres. L'eſcadre de France, aux ordres de M. d'Orviliers, étant prête à ſortir de Breſt pour aller à la rencontre de celle d'Eſpagne, & les troupes françoiſes ſe trouvant en partie rendues au lieu de leur embarquement, Paradès repréſenta au miniſtre, que l'eſcadre angloiſe, pouvant être préparée avant un mois, il ſeroit plus avantageux de faire entrer M. d'Orvilliers dans la Manche, avec trente deux vaiſſeaux de ligne, & d'opérer ſur le champ la deſcente, que de l'envoyer ſur les côtes d'Eſpagne.

» Si l'on eût pris ce parti, l'Angleterre ſe » ſeroit trouvée dans le plus grand embarras ; » cette Puiſſance n'avoit pas alors 15 vaiſſeaux » en état de ſortir, ce qui rendoit toutes les » entrepriſes faciles avec les ſeules forces de » la France ; mais des raiſons d'état, que je dois » ignorer, avoient diſpoſé des choſes autrement. » L'événement a démontré la vérité de ce fait, » puiſqu'un mois après le départ de l'eſcadre,

» les anglois n'avoient pas encore mis en mer,
» & que du moment de leur ſortie juſqu'à la
» priſe de l'Ardent, elle fut renforcée journelle-
» ment par les vaiſſeaux qui la joignirent à meſure
» qu'ils furent mis en état.

Lors du voyage de M. de Berthois, Paradès avoit confié ſes grands deſſeins ſur *Plimouth*, à ſon capitaine & à ſes principaux agens de Londres, qui, pleins de cupidité, lui offrirent de le ſeconder de toutes leurs forces.

A ſon retour, il fit part des nouveaux traités qu'il avoit conclus à M. de Sartine, qui les approuva, mais qui ne voulant point ſigner un engagement de trois millions pour une affaire de cette nature, lui fit expédier, le 5 juin 1779, un brevet qui lui aſſuroit tacitement la vingtieme partie de la priſe de *Plimouth*, évaluée à ſoixante millions, par les avantages qu'elle rapporteroit au Roi.

Muni de ce titre, & avec la certitude du ſuccès de ſes opérations, Paradès ſe crut aſſuré du rembourſement de ſes avances faites & à faire, & des engagemens qu'il alloit contracter pour la campagne.

En conſéquence il retourna en Angleterre; y renouvella ſes traités pour une année; procura des pilotes anglois à l'armée combinée; enfin mit la derniere main aux diſpoſitions néceſſaires

à la réuſſite des projets que l'on devoit exécuter.

Peu de jours après ſon arrivée à Paris, M. de Sartine lui ordonna de ſe tenir prêt à partir pour Breſt, d'où il ſe rendroit à l'armée. Ce miniſtre lui donna ſes dernieres inſtructions le 26 juin au ſoir; Paradès quitta Verſailles le 27, & arriva à Breſt le premier juillet.

Conformément aux ordres de M. de Sartine, il s'embarqua le 2 juillet ſur la frégate la *Gloire*, deſtinée à le tranſporter à l'armée. En l'attendant, il fit paſſer à M. de Sartine les divers avis qu'il avoit reçus à la mer.

Le 7 août au matin, après trente-huit jours d'attente, on eut connoiſſance de l'armée : ſur le champ *la Gloire* appareilla, & elle joignit l'armée à la nuit ſous le vent d'Oueſſant. Paradès fit le ſoir même une viſite à M. d'Orvilliers, pour lui remettre les paquets de la cour dont il étoit chargé.

Le lendemain 8, conformément aux ordres du miniſtre, il paſſa à bord de *la Bretagne* & conféra avec le général, qui lui répéta ce que les officiers lui avoient déja dit, qu'on ſe croyoit hors d'état d'agir, tant à cauſe du malheureux état des vaiſſeaux françois, qu'à cauſe de la ſaiſon qui étoit trop avancée; ce qui faiſoit perdre toute eſpérance de rien faire.

Sûr de la nouvelle de l'arrivée d'une riche

flotte angloiſe, qu'il eût été facile d'intercepter; il propoſa au général de doubler Oueſſant, mais cet utile avis fut ſuivi trop tard.

Le 14, on ſe décida enfin à quitter la vue de la terre & à faire voile pour la Manche, & le matin Oueſſant fut doublé.

Ce même jour à midi, on ſignala pluſieurs vaiſſeaux ennemis. Ils étoient l'arriere-garde de l'eſcadre angloiſe, que Paradès ſavoit avoir ordre de tenir la mer dans ces parages, & dont le corps de bataille étoit quelques lieues à l'oueſt (1). Malgré tous ſes efforts, il ne put le perſuader, ni obtenir que l'on donnât la chaſſe à ces vaiſſeaux. Hors le général, tous les officiers furent d'avis de porter le cap à l'eſt, & de faire route dans la manche pour y prendre connoiſſance de l'ennemi.

L'armée étant entiérement dépourvue de vivres & d'eau, & le convoi qu'on attendoit de Breſt n'arrivant pas, Paradès propoſa au

---

(1) Ici Paradès renvoye à une carte de la poſition de l'armée devant *Plimouth*. Nous ſavons de bonne part que cette carte a été gravée & que la planche eſt demeurée entre les mains de Bernard Richard. Nous ſavons auſſi, que dépoſitaire de tous les papiers & manuſcrits de Paradès, il a deſſein de publier ſes mémoires & l'hiſtoire de ſa vie; c'eſt à quoi nous l'exhortons très-inſtamment.

général les moyens de remédier à toutes ces calamités.

1°. En lui accordant les forces néceſſaires pour entrer dans *Plimouth*, il s'engagea par écrit & ſous peine de perdre la tête, de faire mouiller toute l'armée dans le ſund, & de lui faire fournir les vivres néceſſaires pour la ravitailler.

2°. De faire mouiller l'armée dans la baie de *Torbay*, où il s'engagea également de lui faire fournir en huit jours pour 600,000 livres de vivres, dont il ſe chargeoit de faire les fonds.

Le général goûta le projet d'entrer dans Plimouth, mais il en fut détourné par les repréſentations & les oppoſitions de ſon conſeil. Il ſe décida enſuite pour le ſecond projet; &, malgré la réſiſtance des officiers, il fut réſolu qu'on mouilleroit à *Torbay*, puiſqu'on ne vouloit pas entrer dans *Plimouth*.

Le 16 il arriva à bord de *la Bretagne* un canot ſorti de Plimouth expédié par le capitaine du bâtiment de Paradès, qui envoyoit demander pourquoi on n'entroit pas pour s'emparer de la place, ainſi que la choſe étoit convenue de longue main. Deux matelots italiens, qui montoient ce canot, aſſurerent qu'il n'y avoit pas un ſeul vaiſſeau dans le ſund, & que depuis huit jours l'eſcadre angloiſe s'étoit tenue entre les caps Stuard & Lézard.

Le 17, vers dix heures du matin, on découvrit ſous le vent, à la diſtance d'environ trois lieues, quatre bâtimens en panne, dont un fut diſtinctement reconnu vaiſſeau de ligne : on les examina long-tems, & on finit par les juger eſpagnols.

Paradès, au moyen d'une excellente lunette, diſtingua parfaitement le pavillon anglois; compta vingt-deux vaiſſeaux à l'avant & vingt-deux à l'arriere de l'amiral, & reconnut que la ligne de bataille étoit complette ainſi que l'eſcadre d'obſervation & l'eſcadre légere. Il fit part de ſa découverte au général; ſur quoi M. de Vaugirot, faiſant les fonctions d'aide-major, s'écria: « Il eſt bien ſingulier que quand j'ai dit & donné » ma parole d'honneur que j'avois reconnu ces » bâtimens pour eſpagnols & de l'eſcadre de » M. de Cordova, on vienne encore élever » des doutes ».

Sachant Plimouth ſans défenſe, Paradès demanda ſix cents hommes, une galiote à bombe & un brulot, avec quoi il répondoit de prendre poſſeſſion de la place. Le général y étoit diſpoſé; mais les officiers abuſant de ſon extrême foibleſſe, s'y oppoſerent ſous divers prétextes ſpécieux. M. d'Orvilliers lui dit en particulier que ſon âge & ſon rang d'officier de terre cauſoient tous les obſtacles qu'il éprouvoit.

La reconnoiſſance du *Sund* ayant été décidée, on détacha le lougre *le Mutin*, commandé par M. le chevalier de Roquefeuille, à qui l'on donna ſes inſtructions.

A ſon retour, cet officier fit un rapport controuvé, dans lequel il aſſuroit « qu'étant entré » fort avant dans le Sund, il avoit reconnu neuf » vaiſſeaux de quatre-vingt & ſix frégates; » qu'il avoit compté leurs canons; qu'il avoit » compté diſtinctement les vaiſſeaux, & qu'en » outre il en avoit reconnu un plus grand » nombre derriere la citadelle, pardeſſus la- » quelle il découvroit les mâtures ».

On ne pouvoit rien dire de plus poſitif; mais Paradès étoit ſi aſſuré du contraire, qu'il fit beaucoup d'objections très-ſolides & de queſtions fort embarraſſantes au chevalier de Roquefeuille, lequel perſiſta à ſoutenir effrontément ce qu'il avoit avancé.

Cependant les obſervations de Paradès exciterent quelques doutes, & on ſe décida à faire faire une ſeconde reconnoiſſance. L'ordre en fut donné à une frégate, dont l'officier, à ſon retour, fit un rapport ſi conforme en tout point à celui du matin, qu'il étoit viſiblement calqué deſſus, ce qui prouvoit que les deux bâtimens s'étoient rencontrés & concertés. Paradès ne diſſimule point au général qu'il croyoit ces deux rapports

rapports faux, & lui demanda d'être débarqué la nuit avec les deux matelots italiens & un officier de marine, pour aller faire cette reconnoiſſance par terre, avec promeſſe de rejoindre *la Bretagne* le lendemain. Le général étoit diſpoſé à lui accorder cette demande; mais il en fut encore détourné, ſous prétexte que ce ſeroit faire un affront à des officiers de capacité, dont les rapports conformes aſſuroient leur vérité, &c. &c.

Ainſi Paradès, *bien condamné pour avoir eu raiſon*, demeura confondu; & il fut inconteſtablement décidé que l'on tenoit l'eſcadre angloiſe bloquée, à la réſerve de la diviſion qu'on avoit rencontrée ſur le cap *Lézard;* en conſéquence, on détacha la frégate *la Magicienne* pour en porter la nouvelle à la cour.

On ſavoit à Verſailles, comme dans toute l'Europe, que l'eſcadre angloiſe tenoit la mer, & qu'elle croiſoit à l'entrée de la Manche: que dût-on penſer du général en recevant ſes dépêches, par leſquelles il annonçoit qu'il tenoit l'armée ennemie bloquée? On dût croire que la tête lui avoit tourné: il n'en étoit rien; mais il avoit été indignement trompé par les rapports menſongers de deux officiers, qu'une baſſe jalouſie contre Paradès, rendit des traîtres envers le roi & l'état.

Paradès eut donc la douleur mortelle de voir en un inſtant l'objet de dix-huit mois de peines, de ſoins & de périls extrêmes, avec plus de 120,000 livres de dépenſes que Plimouth avoit coûté au roi, perdus ſans reſſource.

Le 18 août, on rendit compte à M. d'Orvilliers de la priſe faite la veille, du vaiſſeau anglois *l'Ardent*, qui ſorti de *Portſmouth*, avoit malheureuſement pris l'armée combinée pour l'eſcadre angloiſe qu'il venoit joindre dans ces parages, où il ſavoit qu'elle tenoit la mer.

Le 31, quatre heures du matin, on eut connoiſſance de l'eſcadre angloiſe, ſous le vent, à trois lieues environ de diſtance. Le général, contre ſon propre ſentiment & contre l'avis du célebre du Pavillon, eut la foibleſſe, ſéduit par quelques officiers, au lieu de reſter en ligne de bataille, d'ordonner une chaſſe générale, fauſſe manœuvre qui ſauva l'ennemi, lequel auroit inévitablement été coupé, ſi l'armée combinée avoit gardé ſa premiere diſpoſition.

« Un ennui mortel m'accabloit depuis l'inſ-
» tant que l'armée avoit quitté la vue de *Pli-*
» *mouth*, & que l'eſpérance de s'en emparer
» étoit perdue. Voyant ma préſence à bord
» fort inutile, & ma ſanté altérée, je demandai
» au général la permiſſion de débarquer, en
» paſſant ſur *le Triton*, qu'on renvoyoit en

» France : il me l'accorda ; en conſéquence je » quittai *la Bretagne* le 3 ſeptembre à ſix heures » du ſoir, & le lendemain à midi nous mouil- » lâmes dans la rade de Breſt ».

Paradès s'arrêta trois jours dans cette ville pour laiſſer prendre les devants au courier du comte d'Orvilliers, ainſi que ce général l'en avoit prié, afin que le miniſtre fût informé par lui des détails de la campagne.

Le 7 il partit de Breſt, & il arriva à Verſailles le 12 à neuf heures du ſoir.

Le 13, il vit un moment M. de Sartine, qu'il trouva vivement affecté des mauvaiſes nouvelles qu'il avoit reçues de M. d'Orvilliers.

De ſuite il ſe rendit à Paris, où il reſta malade environ un mois, & manqua de perdre la main droite qu'il avoit eu preſque écraſée par ſa voiture, qui, dans la route, verſa près de Rennes.

Lorſqu'il put ſe lever, il apprit que la calomnie s'étoit déchaînée contre lui, & qu'elle alloit juſqu'à vouloir rendre ſa conduite ſuſpecte d'infidélité envers l'état. M. de Sartine, auquel il en témoigna ſa vive ſenſibilité, le raſſura en lui diſant qu'il pouvoit être tranquille ſur la maniere de penſer du miniſtre à ſon égard. Dès-lors Paradès négligea ces bruits publics, perſuadé qu'ils n'avoient d'autre cauſe que la

mauvaiſe humeur de quelques perſonnes jalouſes de ſon avancement.

Cependant il continuoit à recevoir ſes dépêches d'Angleterre. Ses fideles agens l'informoient que, malgré l'alerte qu'on avoit eue ſur *Plimouth*, on n'avoit pas fait uſage des moyens propres à mettre cette place hors d'inſulte, & ils l'aſſuroient que l'exécution du projet étoit toujours auſſi facile. Il ne crut donc pas devoir l'abandonner; & dès que ſa convaleſcence le lui permit, il fit exécuter ſous ſes yeux, en pierre blanche, le relief le plus détaillé de cette place, dans toutes ſes proportions.

Il dreſſa un plan d'attaque pour la conduite des troupes, & y joignoit un mémoire circonſtancié pour tout ce qui devoit précéder l'embarquement. Il demandoit un vaiſſeau, une frégate & deux bâtimens de tranſport pour deux mille hommes de troupes qui devoient être embarquées & quatre cents qui auroient formé l'attaque & ſe ſeroient emparées de la citadelle; au moyen de quoi *Plimout* eût été pris avant ſeulement qu'on eût pu ſoupçonner le deſſein. L'hiver approchoit & favoriſoit cette entrepriſe par la longueur des nuits. Dès qu'il put ſortir, il communiqua ſon travail à M. de Sartine qui l'examina, en reconnut la ſolidité, & conçut de nouvelles eſpérances. Il en parla

au comte de Maurepas qui voulut prendre connoiſſance de cette affaire. Il ſe rendit chez lui. Le *grand viſir* examina avec beaucoup d'attention les reliefs & les mémoires. Il fit pluſieurs objections, auxquelles Paradès n'eut pas de peine à répondre. Ayant paru très-ſatisfait, il lui ordonna de communiquer le tout au miniſtre de la guerre, ajoutant qu'il en ſeroit enſuite queſtion au comité. Le prince de Montbarey, après avoir pareillement examiné le tout, dit qu'il falloit faire venir M. de Berthois pour en raiſonner enſemble. Le projet fut auſſi communiqué au comte de Vergennes, qui témoigna de bonnes diſpoſitions.

L'affaire ayant été miſe en délibération au comité, il y eut des objections ſur les probabilités du ſuccès, qui ne furent point réſolues; l'affaire paſſa d'un comité à un autre; on ne décida rien: la fin de décembre approchoit, & l'on ignoroit encore le parti qu'on prendroit.

M. de Sartine avoit expreſſément commandé à Paradès d'entretenir toutes les choſes dans le même état d'activité: Paradès lui repréſenta qu'il étoit ſans argent, tous ſes fonds ayant été engagés pour le ſervice de la campagne, ſuivant ſes ordres, & le ſupplia de le faire rembourſer.

Ce miniſtre lui demanda un mémoire détaillé

de ſes dépenſes, pour le mettre ſous les yeux du roi.

Paradès lui remit donc un état général de ſes avances juſqu'au premier janvier 1780, qui ſe montoient à 507,092 livres.

M. de Sartine reçut le mémoire en diſant qu'il l'examineroit.

« Cependant, comme on ne décidoit rien pour » Plimouth, on me remettoit d'un jour à l'autre. » Enfin, au moment où je croyois qu'on alloit » agir, M. de Sartine me dit qu'il avoit été » arrêté qu'on ne feroit rien. Un coup de foudre » m'eût moins étonné; j'avois mis toute ma » fortune dans cette entrepriſe, & beaucoup » même au-delà, s'il falloit remplir tous les » engagemens que j'avois pris par écrit. Cepen- » dant j'étois ſans un ſol: le miniſtre, depuis que » je lui avois remis mon état de dépenſe, n'y » avoit répondu que par de nouveaux délais, » parce que, diſoit-il, il lui étoit impoſſible, » eu égard aux circonſtances, de payer une auſſi » forte ſomme, & ce retard me mettoit dans » le plus grand embarras ».

Sur le refus du miniſtre de faire uſage des moyens qu'il propoſoit & des diſpoſitions qu'il avoit établies, Paradès crut pouvoir s'adreſſer à la cour d'Eſpagne par la voie de ſon ambaſſadeur. M. le comte d'Aranda, qu'il vit à cette occaſion,

goûta beaucoup ce projet d'attaque ſur Plimouth, & dit qu'il ſe faiſoit fort de déterminer ſa cour, ſi la France vouloit contribuer à cette entrepriſe. M. de Sartine, à qui Paradès demanda permiſſion de propoſer cette affaire à l'Eſpagne, lui dit qu'il en parleroit, & qu'il lui donneroit réponſe. Le lendemain, il lui annonça qu'on lui défendoit très-expreſſément de faire aucune démarche à ce ſujet. D'après cette défenſe formelle, & ayant reconnu qu'on obſervoit ſes démarches, il abandonna le projet d'intéreſſer l'Eſpagne dans cette expédition.

Il réſolut donc de l'entreprendre avec ſes amis & ſes agens, à leurs riſques & fortunes. Après s'être aſſuré d'environ quatre millions, il offrit à M. de Sartine de payer au roi trois millions comptant, s'il vouloit lui confier un vaiſſeau de ſoixante-quatre, une frégate, deux bâtimens de tranſport, & deux mille hommes de troupes, pour tenter à ſes riſques & fortunes l'expédition de Plimouth, qu'il ſe ſoumettoit à remettre au roi, dès qu'il s'en ſeroit rendu maître, moyennant le rembourſement de ſes avances.

Cette propoſition demandoit d'être examinée; au bout de quatre jours, elle fut rejettée.

Les comtes de Maurepas & de Vergennes, auxquels il s'adreſſa pour obtenir ſon rembourſement, le renvoyerent à M. de Sartine.

M. de Sartine lui ordonna de ſe rendre ſur Oueſſant avec un de ſes bâtimens, pour obſerver une eſcadre ennemie, dont le deſſein étoit d'intercepter les vaiſſeaux françois chargés de tranſporter en Amérique M. de Rochambaud avec ſon armée, & de favoriſer la ſortie de Breſt aux bâtimens françois, en indiquant à l'heure & au moment ce qu'il pourroit découvrir. Ce miniſtre ajouta qu'il lui feroit remettre de nouveaux fonds. Paradès donna en conſéquence ordre à ſon capitaine de ſe tenir prêt à partir.

Cette nouvelle carriere l'expoſant à des dangers de plus d'un genre, il mit ordre à ſes affaires domeſtiques, & comptant ſur ſon rembourſement comme ſur une choſe certaine, il prit des arrangemens avec M. le marquis de Vaines, pour l'acquiſition d'une terre qu'il vouloit vendre en Alſace. Peu de tems auparavant, il avoit placé 150,000 livres en contrats dans l'achat d'une partie de l'iſle du Maſſacre à Saint-Domingue, que le maréchal de Noailles lui avoit vendue; 100,000 autres livres de contrats qu'il avoit furent aliénés pour ſoutenir la dépenſe relative à ſes relations en Angleterre, en attendant la rentrée de ſes fonds.

Toutes ſes diſpoſitions étant ainſi faites, & ayant dix jours devant lui, Paradès profita de ce loiſir pour ſe faire préſenter au Roi. Nous ſavons très-poſitivement que cette démarche,

qui le mit trop en évidence & que ſes envieux eurent l'art perfide de tourner contre lui, fut faite malgré l'avis & les inſtances d'un homme auſſi profond dans la connoiſſance du cœur humain, qu'il eſt habile en politique. Mais les élans de l'amour propre l'emporterent en cette occaſion ſur les conſeils de la ſageſſe.

Ce fut à la même époque qu'il eut auſſi l'imprudente vanité de vouloir monter dans les carroſſes du roi; mais ce projet ne fut point effectué.

Rien ne le retenant plus, il pria M. de Sartine de lui donner ſes dernieres inſtructions: le miniſtre lui répondit qu'il vouloit prendre les ordres du roi pour ſon départ, ainſi que pour ſon rembourſement. Dix jours ſe paſſerent encore, pendant leſquels il alloit & revenoit ſans ceſſe de Verſailles à Paris & de Paris à Verſailles, attendant toujours les ordres du roi & ſon rembourſement.

Cependant, Paradès continuoit d'aller ſouvent à Verſailles pour ſolliciter les ordres relatifs à ſon départ. M. de Sartine voyant l'entrepriſe ſur *Plimouth* échouée & vivement preſſé pour le rembourſement des avances faites par Paradès, trouva plus court & plus commode de le faire arrêter comme uſurpateur du nom d'une famille honorable & comme ayant trahi les ſecrets de

l'état. Il accueillit donc avec empreſſement les bruits que la calomnie répandoit alors contre Paradès, & réſolut de le faire mettre à la baſtille.

Perfide comme un miniſtre, il lui dit le premier avril 1780, qu'il avoit fixé au lundi 3 les arrangemens à prendre pour ſon rembourſement & qu'il lui donneroit en même tems ſes derniers ordres.

Paradès, ayant été obligé d'employer toute la journée du 3 à régler ſes payemens, ne put ſe rendre à Verſailles que le 4. Auſſi-tôt après ſon départ un exempt ſe préſente chez lui, demandant à lui parler. A peine arrivé à Verſailles, & comme il entroit au bureau de la guerre, un inconnu lui remit un billet anonyme, qui l'avertiſſoit que dans la journée on devoit l'arrêter. D'abord il crut qu'on s'étoit trompé; il vit un inſtant le miniſtre, qui le remit à cinq heures du ſoir. En ſortant, il reçut un nouvel avis de ſe ſauver; rentré dans la ſalle du miniſtre, il vit deux exempts déguiſés, qui le conſidéroient avec beaucoup d'attention. Il ſe rendit à l'hôtel où il logeoit; & là ſeul avec lui-même, ayant interrogé ſon cœur, ſon zele & ſa fidélité pour le ſervice du roi, il ſe crut à l'abri de tout reproche & ſentit ſa confiance renaître. A cinq heures il ſe préſenta chez M. de Sartine; & rencontra le premier ſecretaire, *la Croix*, qui

lui dit de la part du miniſtre, qu'il ne pourroit le voir qu'entre 7 & 8 heures, & voulut le mener dans ſon cabinet pour cauſer. Paradès lui repondit que non ; qu'il alloit à la comédie & qu'il reviendroit à l'heure fixée. En s'y rendant, les avis de ſe *retirer au plus vite* ſe multiplierent au point qu'il ne put plus douter qu'il touchoit au moment d'être arrêté. Dans ce moment, il ſentit ſa fermeté ſe roidir contre l'infortune. Il crut au deſſous de lui de profiter de ces avis & de ſe ſouſtraire aux dangers qui le menaçoient. Il alla donc à la comédie, avec intention de retourner à 8 heures chez M. de Sartine pour ſe faire arrêter chez lui-même.

» Mais, hélas ! ce coup étoit bien éloigné de » l'inſenſibilité. J'allois être ſéparé d'un enfant » unique dans l'âge le plus foible & qui faiſoit » l'objet de tous mes vœux les plus chers. Ma » femme devoit arriver en France ſous peu de » jours. Eh ! quand pouvois-je eſpérer de la » revoir, de partager avec elle les ſoins que » cet objet chéri demandoit ?

L'ame remplie d'amertume, il ſortit du ſpectacle, ſe rendit à l'hôtel de la guerre. En arrivant chez M. de Sartine, il fut entouré. Il perça néanmoins ſans oppoſition à ſon cabinet, & ayant forcé un valet-de-chambre, qui lui refuſoit la porte, à l'annoncer ; il déconcerta par ſa pré-

ſence inattendue, le miniſtre, qui lui demanda ce qu'il avoit de ſi preſſant à lui dire. Je viens, répondit Paradès, apprendre de vous, monſieur, pourquoi vous me faites arrêter. M. de Sartine, joua d'abord la ſurpriſe; mais obligé de convenir des faits, il ajouta qu'il en avoit reçu l'ordre du Roi, & qu'on l'accuſoit d'avoir trahi les intérêts de l'état.

A ces mots Paradès pouſſa les cris d'indignation, de l'innocence opprimée. M. de Sartine le fit aſſeoir pour le remettre de ſon émotion, & lui parla de ſa naiſſance qu'on ſoupçonnoit n'être pas conforme à ce qu'il annonçoit. Paradès répliqua que c'étoit une affaire qui ne regardoit que les tribunaux. Le miniſtre convint de la juſteſſe de cette réflexion. Paradès auroit pu lui dire avec aſſurance:

Si j'ai pû vous ſervir, qu'importe qui je ſuis?

M. de Sartine le prévint, en diſant qu'il ne s'agiſſoit pas de ſavoir qui avoit ſervi le roi; mais de ſavoir s'il avoit été bien ſervi.

Cette converſation avoit donné le tems à Paradès de reprendre ſa ſenſibilité. De ſon conſentement le miniſtre ſonna, & alors parut un garde de la prevôté, qui lui ſignifia les ordres du roi. En le quittant, M. de Sartine lui dit qu'il eſpéroit qu'il ſe juſtifieroit.

A la porte de l'hôtel de la guerre, étoit une voiture. Paradès y monta avec les ſieurs *du Tronchet*, *Santerre* & *le Houx*, inſpecteurs de police. On le conduiſit chez lui à Paris, rue de la vieille eſtrapade. Il y trouva les commiſſaires *Chenon* & *Chenu*, avec un grand nombre de perſonnes. Tous ſes papiers furent mis dans des malles, où l'on appoſa les ſcellés. *Santerre* les conduiſit avec Paradès à la Baſtille, où il entra le 5 avril ſur les 4 heures du matin.

La même nuit furent arrêtés & conduits à la baſtille, *Bernard Richard* & *Madelaine Renaud*, gouvernante de la petite fille de Paradès, âgée alors de 4 ans.

Le ſieur de Berthois, qui depuis deux mois logeoit chez Paradès, ne fut point arrêté. Les commiſſaires ſe bornerent à l'examen de ſes papiers.

La femme de Paradès, arrivée à Paris trois mois après ſa détention, ſollicita vainement des ſecours du miniſtre. M. de Sartine fit des promeſſes; mais il n'eut ni la volonté ni le tems de les effectuer, ayant été bruſquement chaſſé du miniſtere au mois d'octobre. Entre mille épigrammes faites à cette occaſion, il en eſt une ſi plaiſante, que nous ne pouvons nous refuſer au plaiſir de la reſſuſciter.

» J'ai balayé Paris avec un ſoin extrême ;
» J'ai voulu de la mer balayer les anglois ;
» Mais j'ai vendu ſi cher mes balais,
» Que l'on m'a balayé moi-même.

Les démarches de madame de Paradès auprès du marquis de Caſtries furent également infructueuſes. Ce miniſtre renvoya toujours à ſon prédéceſſeur pour régler l'état des avances de Paradès.

Pendant quatre mois qu'il reſta à la baſtille, il y fut traité avec beaucoup de dureté & il eſſuya les plus rigoureuſes recherches, leſquelles ne produiſirent rien à ſa charge.

» Le 15 mars 1787, à deux heures après midi, » on me rouvrit enfin les portes de la baſtille. » Ce n'étoit que me permettre d'aller promener » mon humiliation, mon infortune tant que le » préjudice que j'avois ſouffert ne ſeroit pas ré- » paré.

» J'arrivai chez moi à pied, le viſage morne, » & le cœur ſerré, comme quelqu'un qui craint » de trouver dans ſa maiſon de nouveaux ſujets » de douleur.

» J'y appris, en entrant, que mon enfant, » auquel, j'étois tendrement attaché, étoit mort » depuis ſix jours. Je trouvai mes affaires do- » meſtiques dans une ruine totale..... Telles

» étoient les choſes lorſque je recouvrai ma » liberté. Il m'étoit dû des ſommes conſidérables; » je n'avois ni argent ni crédit.

A la fin de ſes mémoires Paradès donne une récapitulation générale des dépenſes arrêtées par le miniſtre & des payemens qu'il avoit faits pour le compte du roi.

Il en réſulte que la totalité de la dépenſe ſe portoit à 1,280,020 liv., qu'il n'en avoit reçu que 692,400 livres & qu'ainſi il lui étoit dû en déboursés effectifs, 587,620 livres.

Entraînés par le déſir de faire connoître à fonds un homme vraiment extraordinaire, nous avons ſans nous appercevoir, donné à l'extrait de ſes mémoires beaucoup plus d'étendue que nous ne l'avions d'abord projetté; mais nous eſpérons que nos lecteurs nous pardonneront ces développemens, à cauſe de l'intime liaiſon des hardis projets de Paradès avec la derniere guerre. Au ſurplus, rien ne manque à l'authenticité de ſes mémoires, que beaucoup de gens pourroient être tentés de regarder comme un *roman hiſtorique*. Cette authenticité eſt reconnue par les alliés de Paradès, par *Bernard Richard*, qui aſſure en poſſéder *l'original*, & enfin par des perſonnes attachées à l'adminiſtration & initiées dans tous les ſecrets du gouvernement.

En 1784 Paradès fut à Saint-Domingue, pour

mettre en valeur ſon habitation de l'iſle du Maſſacre. Le chagrin, ſon activité prodigieuſe & un climat brûlant hâterent ſes jours. Il mourut en 1785 à la fleur de ſon âge. Sa veuve eſt repaſſée en France : elle habite en province.

C'eſt de Paradès qu'on peut dire ſans exagération,

Né pour tous les emplois, il eut tous les talens.

Bernard Richard, né à Phalſbourg en 1748. Il fut quelques années apothicaire major : dans la ſuite, il coopéra beaucoup aux opérations ſecretes du comte de Paradès, qui avoit en lui la plus grande confiance. Une circonſtance très ſinguliere eſt que Richard, par des motifs qu'il ne nous a point été poſſible de pénétrer, ne paſſa jamais que pour l'intendant de Paradès, qui dans ſes *mémoires* (page 175) le qualifie de ſon ſecretaire. Cependant le public eſt perſuadé qu'ils étoient freres ; & d'un autre côté, nous ſavons poſitivement que le ſieur Richard lui-même l'aſſure. C'eſt donc à lui à nous dévoiler le myſtere de la naiſſance de Paradès & nous l'invitons au nom ſacré de la vérité. Paradès étoit-il véritablement ſon propre frere ? Les preuves doivent en être dans ſes mains ; & il lui eſt facile, autant qu'honorable, de les produire.

Le ſieur Richard fut arrêté le mercredi 5 avril

avril 1780 à 2 heures du matin, dans la maiſon du comte de Paradès, & conduit avec lui à la baſtille, d'où il ſortit le 13 juillet ſuivant. Tous nos ſoins & nos recherches pour nous procurer ſon interrogatoire ont malheureuſement été inutiles. Cette piece auroit ſans doute répandu le plus grand jour ſur l'énigme qui nous occupe & déchiré le voile importun que la curioſité s'efforce envain de percer.

Par un bonheur rare en pareille occurence, les vils agens du deſpotiſme laiſſerent libre la femme de Richard, qui allaitoit un enfant de 4 mois. Native de Saverne, ſon nom eſt Elizabeth Wurmell. Ils habitent maintenant le voiſinage de Châteaudun.

A cauſe des rapports intimes qui ont toujours exiſté entre Paradès & les Richards, nous croyons devoir dire un mot des individus qui compoſoient cette famille.

Sans compter Paradès dont l'exiſtence civile eſt encore un problême, les Richards étoient quatre freres.

1°. Bernard, dont il eſt queſtion dans cet article.

2°. Vincent, mort en Angleterre, où il étoit un des ſecrets agens de Paradès.

3°. Jean François, ſoldat au régiment de Beaujolois.

4°. Joſeph, qui étoit en Angleterre depuis 1778 ſous le nom de Ferrand. Arrêté à ſon retour de Londres, il fut interrogé le 30 août 1780 ſur ſes relations avec Paradès. Voilà encore une piece importante & dont nous aurions bien voulu préſenter l'extrait à nos lecteurs.

Paradès ſorti de la baſtille, loua le château de Vrainville, près de Châteaudun. Dans l'eſpace d'environ un an, il n'y paſſa, à diverſes repriſes, que 15 jours au plus. On nous aſſure qu'il employa ce tems à faire des voyages à Gibraltar, en Eſpagne & en Angleterre. On ne l'appelloit au château que M. le comte; & Richard, qui continuoit à paſſer pour ſon intendant, ne lui donnoit pas d'autre nom.

La mere Richard & deux de ſes filles quitterent Phalsbourg, pour venir paſſer auſſi quelque tems à Vrainville.

Avant de partir pour ſon habitation de l'iſle du Maſſacres, Paradès fit ſon teſtament & laiſſa tous ſes papiers, ſes manuſcrits & les mémoires de ſa vie à Richard l'aîné, qui en connoît tous les événemens pour en avoir paſſé enſemble une partie.

Il s'étoit fait précéder à Saint-Domingue par un des deux freres Richard, nommés ci-deſſus. Celui-ci eſt un habile chirurgien. On le croit encore dans la colonie. L'autre frere, que Paradès

avoit également attiré auprès de lui, & qui excelloit dans l'art de lever les plans, eſt mort dans cette iſle.

En finiſſant cet article, nous ne pouvons trop exhorter le ſieur Richard à mettre bientôt au jour les relations manuſcrites dont Paradès le fit dépoſitaire. Ce préſent offert au public, lui aſſurera des droits à ſon eſtime & à ſa reconnoiſſance. Un prix plus doux encore eſt réſervé à ſa ſenſibilité. C'eſt de rendre un pieux hommage & d'élever un monument à la mémoire de ſon frere, ou du moins de ſon ami & de ſon bienfaiteur.

Magdeleine Renaud, née à Strasbourg en 1760, d'un négociant chargé d'une nombreuſe famille. (Il s'eſt gliſſé une faute d'impreſſion dans le regiſtre qui ſe trouve à la tête de la quatrieme livraiſon; au lieu de *ſœur de Richard*, il faut lire *de la ſuite de Bernard Richard*). Ladite Renaud étoit gouvernante de la fille unique de Paradès agée de quatre ans. On la conduiſit à la baſtille en même tems que Richard & Paradès. Elle fut remiſe en liberté le 17 avril. Lorſque Paradès loua Vrainville, la demoiſelle Renaud l'y ſuivit. C'eſt une ſuperbe femme; maintenant elle demeure avec Richard & ſon épouſe.

La dame *Gotteville*. Cette femme appartenoit à M. de la Touche Tréville; elle avoit épouſé,

à ce que nous croyons, un officier de la marine royale.

Elle a joué à Paris un grand rôle parmi nos femmes galantes ; c'étoit une des laïs les plus courues de la capitale. Les gentilleſſes de ſon eſprit, ſes petites méchancetés lui donnerent long-tems la vogue. Sa langue, diſoit-on, tenoit de la griffe du ſinge. Point de ſeigneur qui ne briguât le plaiſir d'aller ſouper avec elle. M. le Noir à qui elle avoit ſu plaire, l'avoit miſe ſous ſa couleuvrine. C'eſt par cette eſpece de femme que la police ſavoit une partie de ce qui ſe paſſoit à Paris.

L'inſouciance de la dame de Gotteville égaloit tout au moins ſon eſprit ; auſſi n'eut-elle jamais qu'une fortune fort découſue. Nul ordre dans ſes affaires, nulle ſuite dans ſes amours. Aujourd'hui dans un bel appartement, demain logée dans un taudis. Un jour trois ou quatre coquins de laquais à ſes ordres, & le lendemain dénuée de tout ; point de femme de chambre, ſe ſervant elle-même.

Lorſque les créanciers étoient à ſes trouſſes, frere quêteur (c'étoit ſon médecin) faiſoit une tournée à la police, enſuite chez les amis & les pratiques de la dame de Gotteville, & revenoit avec une cinquantaine de louis. Enfin, toutes reſſources épuiſées ; elle mit Beaumarchais, qui

étoit l'un de ſes chalands, dans ſon ſecret, & partit pour la Hollande. Elle devint ſa correſpondante à la Haye, & quand on veut être quelque choſe en ce monde, il eſt bon d'avoir beaucoup de correſpondans. En bon ami de la dame de Gotteville, il négocia auprès de ſes parens & en obtint une penſion dont il ſe chargea de faire les avances. Elle s'établit à la Haye, & ſe procura une preſſe dont elle ſe ſervit pour déſoler l'amour-propre de quelques *merveilleux*. C'eſt ainſi qu'au commencement de ce ſiecle vecut la fameuſe *Dunoyer*, de ſatyres & de méchancetés.

Cette reſſource ne fut point ſuffiſante ; elle s'en ouvrit 1°. à Beaumarchais à qui elle devint bientôt inutile ; 2°. à M. le Noir, qui dans les beaux mouvemens de ſa commiſération envers le beau ſexe, lui fit paſſer en différentes fois & à pluſieurs repriſes, près de 6000 livres ; la reconnoiſſance eſt généreuſe, ſur-tout lorſqu'il n'en coûte rien. Cet argent étoit pris ou dans la caiſſe de la police, ou dans la caiſſe des jeux, laquelle étoit à la diſpoſition de M. le Noir.

La généroſité a ſes bornes, & la dame Gotteville ne recevant rien de la police, écrit au maréchal de Richelieu comme à ſon vieil ami, pour lui dire que tous moyens d'exiſter lui manquant, il ne lui reſtoit pour vivre que d'im-

primer les 74 aventures de Mathuſalem, ouvrage propre, diſoit-elle, à amuſer le public & à me valoir quelqu'argent. Le maréchal de Richelieu qui ſentoit bien qu'il alloit être déſigné ſous le nom de Mathuſalem, court chez M. le Noir pour lui faire part de cette nouvelle folie de la dame de Gotteville, & de-là ſe rend chez Beaumarchais, qui ſe charge de lui faire paſſer 25 louis.

La réponſe qu'elle fit à Beaumarchais, étoit à-peu-près conçue en ces termes : *je vous fais cette lettre pour vous dire que j'ai reçû les 25 louis du maréchal de Richelieu, & pour vous exprimer, Monſieur, tous le mépris avec lequel je ſuis votre ſervante, &c.*

La dame de Gotteville devenoit dans un pays libre un perſonnage à craindre avec ſa preſſe, ſon eſprit & ſes beſoins. Il fut queſtion de la faire enlever. Beaumarchais en traca le plan; il vouloit ſur-tout qu'on s'emparât de tous ſes papiers. C'eſt un fait qu'il a ſouvent raconté en montrant la réponſe de la dame de Gotteville au ſujet des 25 louis du maréchal de Richelieu.

Dans ce tems là elle eut une querelle à la Haye avec une femme qui paſſoit pour être en grande faveur auprès de M. Lavauguyon notre ambaſſadeur. Elle prétendit avoir été humiliée par celle-ci, & s'en vengea par un pamphlet

fort amer. L'ambaſſadeur prenant part à un commerage qu'il auroit dû ignorer, écrivit à M. de Maurepas pour ſe plaindre des procédés de la dame de Gotteville, & pour lui peindre combien l'exiſtence ſinguliere de cette femme en liberté pourroit être dangereuſe à ſes négociations.

M. le Noir eut auſſitôt des ordres pour la faire enlever. Receveur, inſpecteur de police, fut chargé de cette expédition. Les états de Hollande, ſur la demande de l'ambaſſadeur françois, y conſentirent, & la dame de Gotteville ſembla ne faire qu'un ſaut du pays de la liberté à la Baſtille. L'entrevue qu'elle eut le jour même de ſon arrivée avec M. le Noir qui vint la reconnoître, ſe paſſa en plaiſanteries.

Le lendemain le commiſſaire Chenon & Boucher, ſecretaire de la police, arriverent pour procéder à l'examen de ſes papiers; Boucher voulut commencer par l'ouverture des lettres. Ce ſont, Monſieur, lui dit-elle, les diverſes correſpondances que j'ai eues avec beaucoup de ſeigneurs, je vous défends d'y toucher. Cette ſinguliere défenſe occaſionna une diſcuſſion auſſi aigre que vive. Boucher inſiſta & prit une lettre pour l'ouvrir. La dame de Gotteville comme un trait quitte ſa place, fond ſur Boucher, fait voler ſa perruque, & tout en le traitant de

vil valet de la Sabatin, lui aſſene une ving taine de coups de pied, autant de coups de poing, ſe ſaiſit de toutes les lettres & les jette au feu.

Boucher, ſecrétaire de la police, bien gourmé & mis à la raiſon, ſe retira, & Chenon que cette ſcene héroï-comique avoit fort amuſé, continua ſon opération. Depuis cette époque il travailloit ſeul avec les priſonniers.

La dame de Gotteville reſta à la Baſtille plus d'un an. Pendant ce ſéjour elle eut diverſes querelles avec de Launey qu'elle méſeſtimoit. Un jour elle étoit aux priſes avec lui ſur la nourriture dont elle ſe plaignoit; pour terminer la diſcuſſion, elle le regarde fixement & lui dit avec un très-grand ſang-froid; « M. de Launey je ne ſais qui » vous êtes, & cela m'embarraſſe pour vous » répondre; avant tout, dites moi, ne ſeriez-» vous pas de l'eſpece de ceux qui mangent » du foin »?

De Launey quitta la partie; mais le plaiſant de l'aventure, c'eſt que le ſoir même en ſe mettant au lit, il trouva au lieu de traverſin une petite botte de foin: qui avoit fait cette eſpiéglerie? Le valet-de-chambre fortement menacé, ſoutint que c'étoit à ſon inſcu. Les recherches de de Launey furent inutiles. Il n'en fit qu'avec ſobriété, tant il craignoit que dans le monde on ne parlât de cette botte de foin.

En ſortant de la Baſtille, la dame de Gotteville fut conduite dans un couvent à la Fleche, où il lui fut défendu de ſortir. En vain avant ſon départ elle réclama la preſſe qu'on lui avoit enlevée ; elle accuſa conſtamment Receveur de l'avoir vendue à ſon profit & d'en avoir gardé l'argent.

Quand on réfléchit que cette femme fut pendant plus d'un an privée de ſa liberté en France, pour s'être moquée en hollande d'une eſpagnole maîtreſſe d'un ambaſſadeur, on ne peut que ſe réjouir de voir & la Baſtille & le deſpotiſme renverſés.

Nous devons d'après l'impartialité dont nous faiſons profeſſion, juſtifier Receveur de l'accuſation fauſſement intentée contre lui par la dame de Gotteville. A quoi bon d'ailleurs la calommie contre un homme de l'eſpece de celui que nous cherchons à défendre ? Cet inſpecteur ne confiſqua point à ſon profit la preſſe de la dame de Gotteville. M. le Noir ordonna de la garder à la Baſtille. On en trouve la preuve à la fin de la lettre ſuivante ; elle eſt du ſieur Boucher au commiſſaire Chenon.

Du 28 Mars 1781.

« Vous verrez, mon cher commiſſaire, que le » magiſtrat a mis de ſa main à côté des articles

» qu'il ne conſent pas à remettre à madame de » Gotteville une *n.* qui veut dire *non*; les autres » marqués d'un *b.* ou *oui* ſont bons à rendre; » ſur ceux qui ne le ſont pas, le magiſtrat s'en » rapporte à vous. Mais ſur-tout point de vers, de » notes crouſtilleuſes, &c.....

« Elle vous parlera ſurement de ſa preſſe & de » ſes caracteres; le magiſtrat n'entend pas que cela » lui ſoit remis.

« Vous connoiſſez, mon cher commiſſaire, » l'attachement & l'amitié de votre très- » humble, &c».

Signé *Boucher.*

Dans une autre lettre antérieure à la précedente, le même Boucher écrit au même commiſſaire, qu'il le prie *de venir le prendre à 11 heures à la police, à l'effet d'aller dîner à la Baſtille & y bruler & arranger les papiers de la dame Gotteville, &c.....*

Nous avons trouvé annexée au doſſier de la dame de Gotteville une lettre de M. le Noir au commiſſaire Chenon, qui nous confirme un des uſages de la Baſtille, & que par cette raiſon nous nous empreſſons de publier.

Paris 23 Mai 1781.

« Je vous prie, Monſieur, de vous tranſporter

» au château de la Baſtille à l'effet de vérifier » en préſence de madame de Gotteville, *ainſi* » *qu'il eſt d'uſage*, tous les effets qu'elle ſe propoſe » d'emporter avec elle. Je ſuis, &c ».

Signé, LE NOIR.

Les lettres, les papiers de la dame de Gotteville avoient été brûlés, ou par elle-même ou par ordre du lieutenant de police ; il n'en étoit reſté que quelques chemiſes ſur leſquelles ſe trouvent les notes ſuivantes.

N°. 28, lettres de M. le vicomte de Choiſeul. N°. 29, lettres de M. le chevalier de Beauvau, prince de Craon. N°. 30, lettres de M. de Sabliere. N°. 31, lettres de M. Royer, officier au regiment de Crenol. N°. 32, lettres de M. le comte de Jonſac. N°. 33, lettres de M. de la Bareyre. N°. 34, lettres de M. le comte de Melfort. N°. 35, lettres de M. le baron de Courcy. N°. 48, regiſtres & copies de lettres. N°. 50, mes journaux ou l'hiſtoire du jour.

On trouve dans le quinzieme volume des *mémoires ſecrets*, page 189, une anecdote qui a beaucoup de rapport avec madame de Gotteville ; nous oſerions même aſſurer que c'eſt elle qu'on a voulu y déſigner.

« 27 Mai 1780.... Extrait d'une lettre » d'Amſterdam du 22 Mai 1780..... Il a paru

» dans ce pays, il y a déja du tems, peut-être » un an, une brochure très-courte, intitulée » la *caſſette verte*. C'eſt un pamphlet contre M. » de Sartine. Il tire ſon nom d'un porte-feuille » de maroquin vert qu'a ce miniſtre, d'où l'on » eſt cenſé avoir extrait les papiers qui ont fourni » le canevas du livre. Ce ſont les converſations, » aventures, anecdotes de l'ancien lieutenant- » général de police, où les filles & les filoux » jouent un très-grand rôle. Ce cadre auroit » pu fournir quelque choſe de piquant; mais le » fond eſt pitoyable & le ſtyle mauſſade. On ne » ſait ſi M. de Sartine en a été piqué, ou ſi c'eſt un » zele de ſes partiſans dans ce pays; mais on » mande de la Haye que le jeudi 19 de ce mois, on » y a arrêté une dame Godin, comme ayant eu » quelque part à cette *caſſette verte* & qu'elle en » eſt partie le jour même avec des gardes qui » la conduiſent juſqu'aux frontieres de France, » d'où vraiſemblablement elle ſera transferée à » la Baſtille ».

Jean Herbeaumont, né en Champagne, libraire aux thuileries, paſſage de l'orangerie.

Nous devons commencer par avouer que dans les papiers de la Baſtille qui nous ont été remis, il ne s'eſt rien trouvé qui ſoit relatif à ce priſonnier; que nous nous ſommes pluſieurs fois tranſportés chez lui pour tâcher de ſavoir de

lui la cauſe de ſa détention, & que nous n'avons jamais pu rien en obtenir. Il nous a repréſenté que la Baſtille étoit détruite & qu'il ne voyoit pas la néceſſité de rappeller ce qui pouvoit s'y être paſſé.

N'ayant dans cette circonſtance particuliere, ni les pieces, ni l'aveu du priſonnier, il nous a fallu recourir à de nouveaux moyens. Nous avons appris qu'à cette époque, il avoit paru pluſieurs pamphlets contre les opérations du miniſtre des finances ; l'un d'eux étoit intitulé. *Lettres de M. Turgot à M. Necker*, l'autre *état comparatif*, &c ; tout le monde s'accorda à dire dans le tems que le premier de ces ouvrages renfermoit boucoup de perſonnalités, & à les blâmer ; du reſte il étoit ſupérieurement écrit. On aſſura que ce pamphlet paroiſſoit ſous les auſpices du comte d'Artois, & qu'il avoit été imprimé au temple. On vouloit que ce prince fût animé contre le directeur des finances par le ſieur de Sainte-Foix, ſon ſur-intendant qui figure dans cet écrit, &, qui ſuivant l'anecdote qu'on y rapporte, avoit à reprocher à M. Necker de ne lui avoir pas donné 600,000 livres qui lui revenoient pour des renſeignemens fort utiles qu'il lui avoit procurés aux approches de la derniere paix.

On ne peut révoquer en doute, d'après ce

qu'on vient de lire, d'après les renſeignemens que nous avons, que ces pamphlets furent publiés au mois de Mai 1780, & qu'à cette même époque le ſieur *Herbeaumont* fut mis à la Baſtille pour en avoir vendu. On aſſura même dans le tems que c'étoit madame Necker qui l'avoit dénoncé & fait arrêter; on a même été juſqu'à faire imprimer cette calommie.. Voilà mot pour mot ce qui ſe trouve page 203, du volume des *memoires ſecrets* déja cités.

« M. & Madame Necker ont été tellement » affectés des deux pamphlets dont on a parlé, » qu'ils ont fait arrêter différens colporteurs » qui les vendoient fort cher, car ils coûtent » aujourd'hui 18 livres. On aſſure que madame » Necker a eu l'infamie de ſe traveſtir, d'aller » elle-même chez un de ces malheureux avec » une recommandation & qu'ayant ſa confiance, » elle a fait paroître des *alguazils & un exempt* » *de police qui l'accompagnoient*, leſquels ont » arrêté le trop crédule colporteur & ſaiſi ſa » marchandiſe ».

Il eſt de notre devoir de dire que nous n'avons d'autres preuves de ce fait, que ce que le bruit public & l'ouvrage que nous venons de citer, nous en ont appris. J'ai queſtionné, j'ai preſſé le ſieur Herbeaumont, & il m'a aſſuré que cette accuſation étoit ſans fondement, en convenant

cependant avec moi, qu'elle avoit fait, lors de ſon empriſonnement, la nouvelle de tout Paris.

Champſon, colporteur. Cet homme avoit paſſé ſa jeuneſſe dans divers atteliers d'imprimerie. De garçon ouvrier il voulut être maître; mais ne pouvant être reçu imprimeur, il ſe livra aux impreſſions clandeſtines : c'eſt lui qui, en 1780, imprima les premiers pamphlets contre l'adminiſtration de M. Necker. On l'enferma à la Baſtille : M. Necker mettoit une grande importance à ſavoir quels étoient les auteurs des écrits qu'on publioit contre ſes opérations; en conſéquence on mit un *mouton* dans la chambre même où étoit Champſon.

Il n'en fut pas la dupe, il devina le rôle que jouoit auprès de lui ce *mouton*, & ſut en tirer parti pour obtenir ſa liberté. Il écrivit à M. Necker, lui offrit ſes ſervices; l'aſſura qu'il ne pouvoit parler qu'à lui-même, & lui proteſta qu'il ne parleroit que lorſqu'il ſeroit en liberté.

M. Necker lui accorda ſon élargiſſement & demanda à M. Lenoir ſes bontés pour Champſon, qui alla ſe loger avec deux preſſes tout près du contrôle général. Il ne tarda pas de donner des ſoupçons à ce miniſtre, qui le fit ſurveiller. On fondit, lorſqu'il ne s'y attendoit pas, dans ſon attelier : deux ouvriers y étoient occupés à une

édition de *Thérese*, & quelques autres pamphlets sur les finances. Champson eût été mis à Bicêtre, mais il se déroba aux mouchards de la police & alla s'établir à Kelh, où pendant long-tems il fut suspect au gouvernement françois. On ne sait trop ce qu'il est devenu, mais on sait que M. Lenoir avoit ordonné à son régiment de mouchards de l'observer s'il rentroit à Paris.

Bela, mouton de Champson. Par-tout ailleurs qu'en France on peut ignorer ce qu'est un *mouton.* C'est un scélérat, & ce terme n'est pas trop fort pour désigner un homme qui se voue au métier abominable d'inspirer de la confiance à un malheureux pour lui arracher son secret, pour le trahir ensuite, & le faire pendre si cela devient néceſſaire.

J'ai voulu savoir de quel repaire on tiroit cette espece d'hommes plus cruels que les antropophages. J'ai appris qu'on les faisoit venir des prisons du châtelet où ils étoient en usage depuis bien long-tems. J'ai découvert, à force de recherches, une femme qui m'a avoué avoir fait ce métier infame. En 1763 ou 64, elle fut mise à la Bastille auprès d'une dame de la Roche, plutôt en qualité d'espionne que de femme de chambre. Elle est convenue avec moi que sa prisonniere avoit plus d'une fois mis sa vigi-

lance

lance en défaut, & qu'elle étoit parvenue à entretenir à ſon inſçu une correſpondance avec ſa véritable femme de chambre qui avoit été arrêtée en même tems qu'elle. Voici le ſtratagême dont elle ſe ſervoit : avec un crayon qu'elle avoit ſu conſerver, elle écrivoit deux ou trois lignes ſur le prie-dieu de la cellule dans laquelle elle entendoit la meſſe ; & ſa femme de chambre, qui ne venoit qu'à la meſſe ſuivante, liſoit la lettre de ſa maîtreſſe, & y répondoit avec un crayon qu'elle avoit eu également l'adreſſe de dérober à la vigilance de ſes argus.

Simon-Nicolas-Henri Linguet, âgé de quarante-cinq ans (1), né à Reims, avocat au parlement, demeurant à Bruxelles, logé à Paris à l'hôtel du roi, rue du Carrouſel, arrêté dans la rue Saint-Antoine par le ſieur Henry, inſpecteur de police.

Ce priſonnier eſt ſi connu, les cauſes & les circonſtances apparentes de ſa détention ſi généralement répandues, que nous n'avions pas cru devoir en faire une analyſe détaillée dans la troiſieme livraiſon de cet ouvrage. Pour ſatis-

(1) Nous répéterons ici ce que nous avons déja dit, que lorſqu'il eſt queſtion de l'âge d'un priſonnier, c'eſt toujours à l'époque de ſon interrogatoire ; ainſi le ſieur Linguet qui le 30 ſeptembre 1780, avoit 45 ans, doit en avoir à préſent 54 paſſés.

faire la curioſité & pour répondre aux demandes de pluſieurs perſonnes, nous nous trouvons aujourd'hui forcés de publier toutes les pieces relatives à cette affaire, qui ſont en notre poſſeſſion. Nous promettons de remplir cette tâche avec une ſcrupuleuſe impartialité.

Auſſi-tôt l'empriſonnement du ſieur Linguet à la Baſtille, le commiſſaire Chenon s'y rendit; & accompagné du ſieur Henry, inſpecteur, il conduiſit le ſieur Linguet à ſon appartement, rue du Carouſel, pour appoſer en ſa préſence les ſcellés ſur ſes papiers. Dans le procès-verbal de tranſport & d'appoſition de ſcellé, il eſt dit que le ſieur Henry avoit arrêté le ſieur Linguet en vertu d'un ordre de ſa majeſté, en date *du 18 avril 1780*, ſigné *Louis*, & plus bas, *Amelot*. Ainſi le ſieur Linguet n'ayant été empriſonné que le *27 ſeptembre de la même année*, il s'en ſuit que depuis plus de 5 mois l'ordre étoit délivré, & que depuis plus de 5 mois la liberté du ſieur Linguet étoit à la diſpoſition de l'inſpecteur Henry.

La piece qui ſe préſente immédiatement après celle que nous venons de citer, eſt une lettre de M. le Noir au commiſſaire Chenon : elle eſt écrite entiérement de la main de ce magiſtrat.

26 ſeptembre 1780.

» Je vous prie, monſieur, de vous ſaiſir des

» papiers & *effets* du ſieur Linguet lors de l'exécu-
» tion des ordres donnés contre lui, & de les
» faire porter à la baſtille, ſcellés de votre cachet.
» *Ce ſont les intentions de ſa majeſté.* Je ſuis &c.

Signé LE NOIR.

Ce ſont les intentions de ſa majeſté! Infâme, ſcélerat, dis plutôt que c'étoient les tiennes. Parce que le ſieur Linguet avoit encouru la diſgrace du miniſtre, falloit-il piller ſes *effets*, les ſaiſir, s'en emparer? Eſpérois-tu trouver quelques projets de conſpiration dans les derniers replis des pourpoints de ce priſonnier? *Ce ſont les intentions de ſa majeſté!* Malheureux, tu as oſé calomnier ainſi le meilleur des rois! Vas, chaque jour depuis qu'il n'eſt plus entouré des monſtres de ton eſpece qui l'obſédoient, il dépoſe contre toi; chaque jour, il prouve que ce n'étoient point ſes intentions; il prouve l'abus que tu as ſu faire & de ſon nom & de la portion d'autorité qu'il t'avoit confiée; chaque jour il nous confirme que ſes intentions étoient pures, que les tiennes ſeules & celles de tes ſemblables étoient criminelles.

Nous placerons ici mot pour mot l'interrogatoire du ſieur Linguet, tel qu'il eſt en original entre nos mains.

» . . . . . » A lui repréſenté une feuille de

papier à lettre dont le premier feuillet eſt écrit recto & verſo, ayant pour titre : *copie de la lettre de M. L. à monſeigneur le maréchal duc de Duras, en date du 7 avril 1780.* Sommé de déclarer s'il reconnoît cette copie de lettre pour être de ſa main, & s'il en a adreſſé l'original à M. le maréchal duc de Duras, comme auſſi de parapher avec nous ».

» A répondu, que n'ayant jamais alteré ni même déguiſé la vérité, il ne ſe permettra pas de le faire en ce moment où il eſt requis de la dire au nom ſacré de ſa majeſté. Mais avant de s'expliquer ſur notre demande, il croit devoir établir quelques faits préliminaires. »

» Il obſerve d'abord qu'il a cru être autoriſé par pluſieurs démarches de M. le maréchal duc de Duras à le regarder comme un de ſes ennemis perſonnels, notamment par la part qu'a eue ce ſeigneur à l'enlevement du journal de littérature fait au répondant en 1775. Ce qui a déterminé celui-ci à quitter la France & a cauſé tous ſes malheurs. Dans cette prévention, il ne ſeroit pas étonnant qu'il eût conſervé quelques reſſentimens contre un homme de qualité, réputé d'ailleurs, honnête, juſte & bon, & par qui cependant il ſe voyoit pourſuivi avec acharnement ſans y avoir jamais donné lieu.

» Néanmoins lors de l'affaire ſuſcitée en Bre-

tagne l'année derniere à M. le maréchal de Duras, lui répondant a rendu compte dans ſes annales avec la plus grande impartialité des mémoires reſpectifs des parties, au point qu'il en a reçu des remercîmens de pluſieurs amis de M. le maréchal de Duras. Dans le numéro 59, en rendant compte du jugement, il a cru devoir blâmer l'arrêt qui ſembloit laiſſer le procès indécis, mais ſans vouloir en aucune maniere bleſſer M. le maréchal de Duras; & en effet ſes expreſſions ſont telles, que l'adverſaire auroit eu également à s'en plaindre, ſi elles avoient pu choquer l'une des deux parties ».

» D'après la pureté de ſes intentions, le répondant a été bien ſurpris d'apprendre que M. le maréchal de Duras avoit obtenu de faire ſaiſir à Paris toute l'édition de ce numéro 59 & ne diſſimuloit pas un deſſein formé de ſe venger perſonnellement de l'auteur. Dans le premier reſſentiment de ces menaces & du tort que cette ſaiſie cauſoit à ſes annales, & par conſéquent à ſa réputation comme à ſa fortune, il eſt échappé à lui répondant d'écrire à M. le maréchal de Duras une lettre violente en effet, dont il a le même jour, par la même poſte & ſur-le-champ, envoyé copie à M. le lieutenant-général de police par une ſuite de la regle qu'il s'eſt impoſée depuis qu'il eſt en pays étranger de ne rien faire abſolu-

ment ſans en informer ou les miniſtres du roi, ou M. le lieutenant-général de police de Paris, pour ce qui regarde la France ; l'envoi de cette copie étoit purement de confiance, d'après ce motif, & non pour donner de la publicité à la lettre, comme ce magiſtrat peut le certifier ».

» En y refléchiſſant le lendemain, le répondant a ſenti qu'il avoit fait une faute ; & quiconque prendra la peine de rapprocher les termes de cette lettre, du ſtyle ordinaire de l'auteur, ſentira aiſément qu'elle n'a pu lui être arrachée que par une effervescence du moment dont il a dû bientôt rougir, & c'eſt ce qui eſt arrivé ».

» En conſéquence il n'a pas même parlé de cette lettre, il n'en a donné connoiſſance ni directe ni indirecte à qui que ce ſoit ; de ſorte qu'il peut aſſurer que perſonne ne l'a jamais vue que ceux à qui M. le maréchal a pu la montrer, & qu'il n'en exiſte d'autre trace que la copie dont eſt queſtion avec l'original envoyé à M. le maréchal de Duras, ne ſe ſouvenant pas même s'il en a conſervé de brouillon, & croyant n'en avoir pas fait, ce qu'il ne peut cependant certifier. Il y a plus, il n'auroit eu aucune répugnance à en faire ſatisfaction ſur-le-champ, il en a même eu l'idée, & il l'auroit ſuivie s'il avoit été inſtruit plutôt de la ſenſibilité de M. le maréchal ; mais le voyant garder ſilence, ou du moins croyant

qu'il le gardoit, ſuppoſant qu'il avoit apprécié cette boutade comme une effet paſſager & ſans conſéquence de la colere, lui répondant a cru devoir ſe tenir en repos & être diſpenſé d'offrir une réparation que l'on ne paroiſſoit pas déſirer ».

» Il a continué du reſte à montrer ſa ſoumiſſion aux volontés du roi, en condamnant à l'oubli ſon numéro 59, comme le prouve les plaintes de tous ſes ſouſcripteurs qui ne l'ont pas reçu, & en s'interdiſant de parler à l'avenir de M. le maréchal de Duras.

» D'après ces éclairciſſemens il ne croit pas devoir faire de difficulté d'avouer que la copie de la lettre à lui préſentée eſt en effet de ſa main, & la même qu'il a envoyée dans l'intention ci deſſus expliquée à M. le lieutenant-général de police ».

» Il eſpere que le roi voudra bien conſidérer que c'eſt une affaire particuliere, une affaire ſecrete, ignorée; ſi bien ſecrete, ſi bien ignorée, qu'il n'y a qu'à brûler les deux exemplaires de la lettre pour l'anéantir ſans retour, qu'elle n'a jamais été ni imprimée, ni même lue, ni ſeulement vue, par le fait du répondant, & ne peut par conſéquent en aucun ſens être regardée comme un libelle, qu'il ne doit être réputé que la ſuite d'un premier mouvement que les loix ne puniſſent nulle part, & que la ſeule humanité

excuſe ; qu'enfin de quelque maniere qu'on l'enviſage, elle ne doit pas effacer le ſouvenir des ſervices que le répondant s'eſt efforcé de rendre toute ſa vie, par ſes écrits aux particuliers, au public, à la religion, aux loix & aux mœurs, ni de la délicateſſe qui lui a fait ſacrifier à la ſimple apparence de la rupture, un établiſſement tout formé en Angleterre pour ſe rapprocher de la France, ni de la fermeté avec laquelle il a publié par tout les louanges & ſoutenu les intérêts de ſon prince & de ſa patrie, même au milieu de leurs ennemis, comme le prouvent ſes annales, ni du deſſein qu'il a toujours eu & annoncé de rentrer en France, de s'y fixer, d'y rapporter les débris de ſa fortune & d'y vivre ſous les loix du ſouverain à qui la providence l'a ſoumis, deſſein qui étoit l'unique objet du préſent voyage, & ſans lequel il ne ſeroit pas tombé dans l'infortune où il ſe trouve ».

» Il n'ajoutera plus qu'un mot : en reconnoiſſant ſa faute, en développant les faits & les conſidérations qui peuvent la rendre plus legere, il ne penſe pas néanmoins à l'excuſer entiérement, mais il implore la clémence du roi pour en abréger la peine, & la généroſité de M. le maréchal de Duras pour en obtenir le pardon. — Et a paraphé ladite copie avec nous. . . . . »

Signés *Linguet & Chenon*.

Après l'interrogatoire, vient une lettre du ſieur Linguet au commiſſaire Chenon ; elle nous a paru aſſez intéreſſante pour être rapportée en entier.

Baſtille 19 ſeptembre 1781.

» Vous êtes chargé, monſieur, par le magiſtrat de me voir, de me procurer la ſeule apparence de ſoulagement que j'aie reçu depuis que je ſuis ici. Je me flatte que vous ne me refuſerez pas d'être mon interprete auprès de lui & de me tenir lieu d'une audience qu'il me refuſe ſans pitié depuis plus de ſix mois.

Il y en a tout autant que je n'ai eu l'honneur de voir M. le Noir : d'où peut venir cet abandon de ſa part, à lui qui ne peut pas me refuſer de l'eſtime, lui à qui j'ai donné des marques non ſuſpectes d'attachement, lui de qui j'en ai reçu d'abord de bonté & d'intérêt ? M'a-ton deſſervi auprès de lui ? Je le ſoupçonne, mais je ſuis bien ſûr de n'y avoir pas donné lieu.

Sa conduite actuelle envers moi eſt d'autant plus accablante, que j'ai moins dû l'attendre : en janvier dernier dans les premiers jours du mois, il a pris la peine de venir pour m'annoncer qu'il avoit trouvé les eſprits calmés à mon ſujet : il m'a autoriſé à concevoir des eſpérances qui lui paroiſſoient prochaines ; en décembre il m'avoit

déja promis que je verrois M. le Queſne dès qu'il ſeroit de retour de Bruxelles.

Cependant depuis ce tems là mes fers ſe ſont appeſantis au lieu de s'alléger ; je n'ai pu voir M. le Queſne. M. le Noir s'eſt abſolument retiré de moi : d'où peut venir cet inconcevable changement ? Quand le magiſtrat me donnoit ces paroles & ces eſpérances, étoit-il trompé ? Me trompoit-il ? L'un n'eſt pas plus poſſible que l'autre : le fait eſt cependant que les paroles n'ont pas été tenues, ni les promeſſes réaliſées.

Ne ſaurai-je point enfin au juſte quel eſt le crime que l'on me fait ? On n'a rien laiſſé tranſpirer à ce ſujet juſqu'à moi. Il a d'abord été queſtion de la lettre à M. le maréchal de Duras, mais il y a 8 mois ; M. le Noir eſt convenu qu'elle étoit expiée & par-delà. De quoi s'agit-il donc aujourd'hui ? Tout ce qui a précedé mon retour d'Angleterre, je dois le croire effacé.

D'abord par le retour même & le ſacrifice volontaire fait à l'amour de la patrie des avantages les plus capables de tenter un homme moins bon françois.

« Enſuite par la confiance que j'ai eue dans la généroſité du miniſtre ».

« Et enfin par l'aſſurance formelle que m'a donnée M. le comte de Vergennes au nom de

M. le comte de Maurepas que tout étoit oublié. Depuis ce tems-là que me reproche t'on ? »

« Les annales ! Mais perſonne ne ſait mieux que M. le Noir combien eſt ſolemnelle la ſanction qu'elles ont reçue du gouvernement. On a jugé à propos d'arrêter les N°. 59 & 60. Je ne les ai pas diſtribués. Sans les contrefaçons ils n'auroient pas été connus ».

« Quel eſt d'ailleurs l'ouvrage du ſiecle où les mœurs ſoient plus reſpectées, la vraie philoſophie rendue plus reſpectable, les loix, l'autorité royale plus hardiment ſoutenues & l'honneur du nom francois plus chaudement défendu ? En voilà donc le prix ? des fers ».

« Si je n'étois pas ſorti de Bruxelles, elles ſe diſtribueroient encore. Or, comment peut-on me faire un délit ſi cruellement puni d'un livre qui continueroit d'être légitime, & légitimement débité, ſi j'avois pu me défier de la foi du miniſtre & de l'équité du gouvernement ? »

« Mais enfin je ſuppoſe que les conſidérations l'emportent, & qu'on ait cru devoir me les faire expier, au moins cette expiation doit-elle avoir une meſure quant à la rigueur, & un terme quant à la durée. Voilà un an tout entier de captivité, & quelle captivité ! Quand je ſerois accuſé d'avoir voulu livrer la France à ſes ennemis, d'avoir conſpiré la deſtruction de la famille royale, &c,

je ne pourrois pas être plus cruellement détenu : je le ſerois moins, puiſque j'aurois des conſeils & des juges. Je connoîtrois les imputations : je produirois mes défenſes : je ne perdrois ni l'adminiſtration ni la propriété de mon bien : & ici ſans crime aſſurément, ſans accuſation, ſans procès, je perds tout, ſanté, fortune, talens, je ſens tout s'évanouir pour moi : quelle plus cruelle confiſcation pourroit-on donc prononcer contre des attentats prouvés de la plus odieuſe eſpece » ?

« M. le Noir ne voudra-t-il jamais faire & faire faire cette réflexion ? Il me rend la juſtice de me croire le cœur bon, d'être perſuadé qu'avec de la douceur on me meneroit à tout : il en a de bonne preuves par devers lui. Comment me traite-t-on ? Je ne connois encore ma patrie que par des duretés ».

« Je demande à voir M. le Queſne. L'affoibliſſement journalier que j'éprouve m'oblige de penſer à faire un teſtament ; lui ſeul a la clef de ma chetive fortune, lui ſeul peut travailler à en ramaſſer les débris ; mais pour lui en donner connoiſſance & le diriger, il faut bien que je le voye ».

« Vous me dites que l'étiquette de la maiſon s'y oppoſe ; eh ! Monſieur, qui ſait mieux que M. le Noir & vous le contraire ! »

« Voilà, Monſieur, ce que je vous prie de vouloir bien remettre ſous les yeux du magiſtrat, en ajoutant ce que votre amitié, votre ſenſibilité vous inſpireront ; j'eſpere qu'il voudra bien s'expliquer avec vous ſur cet objet & vous permettre de me rendre ſa reponſe, je ſuis, &c »

Signé LINGUET.

Nous terminerons l'analyſe de ces pieces & cet article par une lettre que le ſieur Linguet écrivit de ſa priſon à un miniſtre ; nous ignorons lequel, il n'y a pas de ſuſcription. A cette lettre étoit jointe une piece de vers que le ſieur Linguet avoit faite à l'occaſion de la naiſſance du dauphin.

MONSEIGNEUR,

« On m'aſſure que perſonne ne ſait où je ſuis ; » & je n'ai pas de peine à le croire ; mais le » roi, vous & moi, ſommes du ſecret ; ainſi » vous ne ſerez pas ſurpris de la rime de ces » vers.

« Je vous ſupplie de vouloir bien les mettre » aux pieds de S. M. avec les vœux du plus » imprudent peut être, mais auſſi du plus ſoumis » & du plus infortuné de ſes ſujets.

« Le moment eſt favorable pour obtenir une » grace, & le reſte de ma vie ſera employé à » la juſtifier. *Signé* LINGUET ».

J'apprends de ces canons qui roulent ſur ma tête,
En ébranlant tout mon plancher,
Que la reine vient d'accoucher,
Qu'un d'auphin nouveau né met le royaume en fête:
Louis, c'eſt le tems du pardon:
Permets pour te fléchir, que j'implore le nom
Du gage précieux qui groſſit ta famille.
De montrer du plaiſir mon cœur françois pétille;
Mais en conſcience peut-on
Se réjouir à la baſtille?

Antoine Francois le Tellier, né à Caen, demeurant à Paris rue Plâtriere:

Comme tous les penſeurs ſenſibles, ce priſonnier avoit devancé l'heureuſe révolution qui s'opere. Indigné de cet ancien régime où les droits les plus ſacrés de l'homme & de la juſtice étoient violés de la maniere la plus odieuſe & la plus outrageante par tous les agens de l'autorité; révolté de l'inſolence & de la dépravation des gens en place, il en parloit avec auſſi peu d'eſtime que de ménagement dans les matériaux qu'il fourniſſoit pour une feuille périodique littéraire qu'on imprimoit à Cologne. *Inde iræ*, de-là l'intérêt de le ſouſtraire à la ſociété. Mais communiquant peu, vivant très-ſolitaire, ne ſignant point ſa correſpondance, on ſeroit parvenu difficilement à le connoître, s'il n'avoit eu l'indiſcrection de demander à ſes correſpondants

le *procès des trois rois*, brochure qui faiſoit grand bruit alors : & comme dans ces tems barbares & corrompus on décachetoit les lettres à la poſte, on vit par celle qui annonçoit l'envoi de cette brochure, la demeure du ſieur le Tellier. On s'y tranſporte donc pour l'arrêter. Tous ſes papiers furent ſaiſis, & l'on y trouva quelques feuilles d'un bulletin qu'il recevoit & dans lequel on le tenoit au courant des nouvelles du jour. Conduit à la Baſtille, on lui demanda d'où il tenoit ces feuilles. Craignant de compromettre la perſonne qui les lui adreſſoit, & redoutant de prolonger les infâmes tribulations qui accompagnoient les interrogatoires qu'on lui faiſoit ſubir juſqu'à trois fois par jour, il fallut bien ceſſer de leur oppoſer ce ſilence de l'honnête-homme qui ne pouvoit que paroître aux vils agens de la police une opiniâtreté puniſſable. Il tâcha donc de raſſembler les vraiſemblances dans ſes réponſes, & il parvint à n'inculper qui que ce fut (1). Il cita un de ces noms en l'air dont il étoit bien ſûr que le porteur n'exiſtoit

---

(1) Nous devons rendre cette juſtice au ſieur le Tellier, la preuve de ſon honnêteté & de ſa délicateſſe ſe trouve dans ſes interrogatoires que nous avons actuellement ſous les yeux.

pas ; mais il en réſulta des ſoupcons & des perſécutions contre tous ceux dont le nom s'en rapprochoit, parce que plus on entaſſoit de victimes dans ce capharnaüm humain, plus les miniſtres en ſervant leurs propres haines, paroiſſoient faire leur cour à leurs maîtres, dont, diſoient-ils, ils ne vouloient que punir les calomniateurs. Mais le ſieur le Tellier pouvoit-il être pris pour tel ? Voici ce qui ſe trouve de plus grave dans ſon interrogatoire, & certes il eſt loin de porter la moindre atteinte à la moralité de ſes écrits.

Sur l'interrogation qui lui fut faite ſi ſes feuilles contenoient des anecdotes ſcandaleuſes ſur le compte de la reine. Il répondit « que la » ſeule feuille qui puiſſe bleſſer le reſpect du à » la reine eſt celle du 6 Novembre 1780, dans » laquelle il employa toutes les reſſources de » ſa délicateſſe pour rendre compte d'une » brochure injurieuſe, intitulée le *pou*, & dont » il parle lui-même comme d'une production » calomnieuſe & odieuſe ».

Diverſes perſonnes & même quelques ambaſſadeurs s'intereſſerent vivement auprès du comte de Vergennes pour obtenir ſon élargiſſement ; mais ce miniſtre n'aimoit pas plus qu'un autre les diſeurs de vérités & il avoit ſes raiſons. Ce

ſeroit

ſeroit bien ici le lieu d'en dire quelques unes ſur ſon compte. Mais :

Monſieur Laius eſt mort, laiſſons en paix ſa cendre.

Nous n'avons pu retrouver le n°. de cette gazette qui forme ici le corps du délit, mais nous nous en ſommes procuré de poſtérieurs ; nous croyons faire plaiſir à nos lecteurs en leur faiſant connoître & l'eſprit & le ſtyle dans leſquels elle étoit écrite.

Le premier article qui ſe préſente nous convient doublement; il parle de la Baſtille & rend hommage aux vertus & aux talens d'un citoyen, qui chaque jour, par ſon dévouement & ſon patriotiſme éclairé, acquiert de nouveaux droits à notre eſtime & à notre reconnoiſſance.

Correſpondance littéraire ſecrete, n° 33.

De Paris le 11 Août 1784.

« Il eſt peu dévenemens qui ne prêtent aux » réflexions de l'homme ſenſible ; malheureuſe- » ment elles ſeroient le plus ſouvent en pure perte, » & cette ſeule idée le réduit à les concentrer » en lui-même. Cette retenue, qui, dans tout ce » qui le concerne, doit être juſtement conſidérée » comme un effet de ſa ſageſſe & de ſa modeſtie, » ſeroit vraiment criminelle lorſqu'il s'agit de ſes

» ſemblables, s'il ne couroit le danger trop
» certain de voir la ſimple effuſion de ſa ſenſibilité
» confondue avec les hurlemens de la licence.
» C'eſt donc en gémiſſant de cette fatalité que
» je ne me permets de vous parler de la détention
» de M. Briſſot de Warville à la Baſtille, que
» pour vous communiquer les circonſtances
» attendriſſantes qui l'ont ſuivie, ſans oſer y
» ajouter les triſtes réflexions qu'elles m'inſpirent
» & qui ſemblent en découler ſi naturellement.
» Cet eſtimable citoyen, dont on ignore les
» fautes, mais dont on connoît les intéreſſantes
» qualités, a pour femme l'une de ces charmantes
» & rares créatures dont l'exiſtence fait le
» bonheur de ſes proches & l'admiration de la
» ſociété. Je vous parlerois de ſes talens, (1)
» de ſes connoiſſances, ſi je n'avois à vous
» dire qu'elle fut la plus douce des filles, qu'elle
» eſt la plus tendre des épouſes, & qu'elle ſeroit
» la plus digne des meres ſi la ſienne n'exiſtoit
» encore. *Comteſſe de* SPADARA ! Vous la con-
» templâtes ſans-doute du haut des cieux, cette
» digne émule de votre gloire, lorſqu'à la fatale

---

(1) Miſſ. *Dupont* eſt auteur de différens ouvrages connus & eſtimés : entr'autres d'un *manuel* des *enfans*, où l'on retrouve ſa belle ame ; de la traduction d'une hiſtoire d'Angleterre *note du même auteur.*

» nouvelle qu'elle reçut de la détention inat-
» tendue de ſon gendre, elle s'élance dans une
» miſérable barque de pêcheur, ſans égard pour
» la foibleſſe, pour les frayeurs de ſon ſexe &
» de ſon âge, ſe hazarde à faire ainſi le trajet
» dangereux de la mer, pour devancer en
» *Angleterre* l'arrivée du paquebot, & ſauver à
» ſon enfant l'impreſſion, peut-être mortelle,
» qu'une lettre imprudente auroit pu lui cauſer.
» Cette ſublime & généreuſe ſollicitude mater-
» nelle méritoit une plus heureuſe récompenſe : la
» jeune épouſe rempliſſoit alors les ſaints devoirs
» de mere, elle allaitoit un jeune enfant de
» quatre mois, premier fruit d'un amour
» tendrement partagé : l'arrivée ſubite de ſa
» mere, la nouvelle qu'elle lui apportoit, lui
» cauſerent une révolution qui peut être pour
» elle & l'enfant a malheureuſement été le
» coup de la mort. Le lait s'eſt arrêté, le ſein s'eſt
» ulceré, l'enfant n'a plus reçu que des larmes ;
» dans cette triſte poſition, ces trois infortunées
» ont pris la réſolution de paſſer en France pour
» réclamer l'innocent auteur de leurs maux.
» Qui peut aſſurer qu'elles parviendront à le
» recouvrer? Eh! ſi ſelon les vraiſemblances,
» elles n'y parvenoient pas, quel cruel &
» déchirant réveil pour l'infortuné qui, dans
» ſa priſon, n'eſt pas plus inſtruit de l'exiſtence

» de ces êtres précieux, qu'ils ne le ſont de la
» ſienne à lui-même ! Miniſtres & magiſtrats !
» daignez donc être ſenſibles à ce tableau trop
» précis ſans-doute, mais trop véritable ; dai-
» gnez-donc ne pas totalement étouffer dans
» vos cœurs ce feu ſacré, qui ſeul épure &
» diviniſe nos actions, le ſentiment de l'huma-
» nité, & qu'une juſte compaſſion accélere les
» effets plus ou moins rigoureux d'une juſtice
» avérée pour indiſpenſable ! »

Jean Philippe Louis Barth, né à Strasbourg, entrepreneur des eaux du roi de Ville-davrai, demeurant à Paris rue neuve Saint-Denis, maiſon de M. Drancy.

Le ſieur Brtah, prévenu qu'on avoit decerné contre lui une lettre de cachet & n'ayant nul reproche à ſe faire, prit le parti de ſe conſtituer priſonnier lui-même.

Il fut arrêté pour la même cauſe que le ſieur le Tellier. Il paroît par deux interrogatoires qu'on lui fit ſubir le même jour, l'un le matin & l'autre le ſoir, qu'il s'occupoit à compoſer & à diſtribuer des nouvelles à la main ; que c'étoit dans les ſpectacles, les promenades & la ſociété qu'il recueilloit ces nouvelles. Il les envoyoit à une vingtaine d'amis qu'il avoit en province.

On queſtionna beaucoup le ſieur *Barth* ſur la brochure intitulée *le pou*. On lui demanda ſi ce

n'étoit pas lui qui l'avoit communiquée au ſieur le Tellier ; il répondit qu'il n'en avoit jamais été queſtion entre eux que dans une converſation très-vague qu'ils eurent au palais-royal, & qu'ils parlerent l'un & l'autre de cette brochure avec toute l'indignation qu'elle mérite.

Le ſieur Barth devoit ſortir de la Baſtille le lendemain ou le ſurlendemain de ſon empriſonnement ; mais une incommodité ſurvenue à M. de Vergennes, ayant empêché M. le Noir, alors lieutenant de police, de travailler à ce ſujet avec lui, ſa ſortie fut retardée de quelques jours.

Louis Charles Hallot né à Noyers en Bourgogne.

» Le ſieur Hallot commença ſes études à Noyers chez les Oratoriens, les continua à Langres & vint les achever à Paris au college de ſainte-Barbe. Il prit le dégré de maître-ès-arts en l'univerſité de Paris, il y étudia la médecine, ſe préſenta en 1776, en licence à la faculté, & y fut recu docteur en 1778. L'année ſuivante il fit imprimer dans le journal encyclopédique, une petite diſſertation phyſiologique dans laquelle il s'attacha à prouver que *peine* & *plaiſir* ne ſont que des nuances différentes du même ſentiment.

» Il s'élevoit alors, dans la faculté de médecine de Paris, autel contre autel. Quelques docteurs

nouvellement reçus, impatiens de n'avoir pas encore la confiance de beaucoup de malades, firent des démarches auprès du contrôleur général des finances, & obtinrent par ſon canal, le 29 Avril 1776, un arrêt du conſeil qui *établit une commiſſion de médecins à Paris, pour tenir une correſpondance avec les médecins de province pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques & épizootiques.*

» La faculté ne voyant dans cet établiſſement nouveau qu'une branche de plus d'occupations pour de jeunes médecins, ſe tint dans la plus parfaite tranquillité ; mais ce qui n'étoit en premier lieu qu'une commiſſion, qu'un bureau formé d'une demi douzaine de jeunes médecins, ſous un prétexte riſible pour un bon praticien, & détaillé dans un préambule qui n'eſt qu'une vraie affiche de charlatan, ſe renforça peu à peu de médecins famés & s'intitula ſociété royale de médecine. Ces nouveaux membres s'érigerent en corps académique, ſe firent penſionner, firent créer pour eux de nouvelles places, de nouveaux bureaux, avec de bons appointemens.

» Ce fut au mois d'août 1778, que la commiſſion ou ſociété correſpondante de médecine fut érigée en ſociété royale de médecine, par lettres patentes du roi, enregiſtrées en parlement le premier ſeptembre ſuivant. C'eſt auſſi à cette

époque que commencerent à pleuvoir les pamphlets contre les membres de la ſociété royale de médecine.

» Le docteur Hallot n'étoit pas des médecins de la faculté celui qui leur lâchoit le moins de brocards. Il eſt bon d'obſerver que, le 26 juin 1778, les ſociétaires avoient obtenu un arrêt du conſeil, le plus abſurde peut-être de tous ceux qui avoient été rendus juſqu'alors, qui ordonnoit à la faculté de médecine de Paris, alors en inſtance avec la ſociété, de ne point ſe defendre, & qui rendoit le doyen de la faculté perſonnellement reſponſable des démarches de la compagnie. La faculté ne pouvant donc mettre au jour juridiquement ſes moyens, les années 1778, 1779 & 1780, ne virent éclore contre la ſociété que quelques brochures (1)

---

(1) Nous n'entreprendrons pas l'analyſe de toutes les pieces qui ont paru alors contre la ſociété de médecine; nous nous bornerons à en donner le titre pour qu'on pût les conſulter, s'il prenoit jamais envie à quelqu'un de compoſer un poëme dans le genre du *lutrin* de Boileau.

Obſervations impartiales ſur la commiſſion royale de médecine, &c. in 12. 19 pages, 1778.

Lettre d'un ſociétaire penſionné à un correſpondant de province, écrite le jour même de l'inſtallation de la ſociété royale de médecine. *Quomodo civitas plena....*

écrites par différentes plumes, trempées dans le fiel de la ſatyre ou la gaité de l'épigramme.

---

facta eſt quaſi vidua.... Lament. de Jerem. in-8°, 16 pages.

Lettre du ſignor Miracoloſo Florentini à M. Paulet &c., du 18 novembre 1778. in-8°. 17 pages.

Nouvelle chanſon hiſtorique, ſur un air vieux, 13 couplets —— noël nouveau, ſur l'air : *tous les bourgeois de Chartres*, 34 couplets, in-12. 15 pages.

Dialogue entre Paſquin & Marphorio. in-8°. 16 pages : le même 2e. édition 16 pages in-8°,

Lettre d'un ſociétaire non penſionné, à un correſpondant en province, in-8°. 8 pages.

Lettre d'un médecin de la faculté de Paris à un de ſes confreres au ſujet de la ſociété royale de médecine in-8°. 8 pages.

Précis hiſtorique de l'établiſſement de la ſociété royale de médecine, de ſa conduite, &c., in-8°. 46 pages.

Très-humbles & très-reſpectueuſes repreſentations de la faculté de médecine en l'univerſité de Paris, au roi, contre la ſociété royale de médecine, in-8°. 32 pages.

Lettre à M. de Laſſone, in-8°. 6 pages.

Lettre d'un amateur aux médecins de province, &c., *ab uno diſce omnes*. Virg. du 31 août 1779, in-8°. 8 pages.

Laſſone ou la ſéance de la ſociété royale de médecine, comédie en 3 actes & en vers, in-8°, 55 pages, 1779.

Couplets chantés par l'exempt enchanteur & qu'on a oublié de faire imprimer à la fin de la comédie intitulée Laſſonne, &c., air de la fricaſſée 17 couplets. Manuſc.

» Vers la fin de cette derniere année il prit envie au docteur Hallot de dire auſſi ſon mot; mais il voulut n'employer que le raiſonnement, & c'eſt ce qu'il fit dans le *dialogue* qu'il publia *entre un citoyen & un docteur régent de la faculté de médecine de Paris ſur la ſociété royale de médecine.*

» Depuis ſix mois la ſociété incommodée des

Nouveau dialogue des morts, ou critique de la comédie intitulée Laſſone, &c., in-8°. 8 pages, 1779.

Lettre de M. Andry à M. le Vacher de la Feutrie, doyen de la faculté de médecine de Paris, in-8°. 39 pages, 1779.

Noël nouveau en pot-pourri, ou ſonge fait les yeux ouverts par noble homme J. F. Achille de l'Alouette, &c. 24 couplets. Manuſcrit.

Decret de la faculté de médecine du 4 janvier 1780. in-4°. 4 pages.

Voltaire & Bacquet aux champs-éliſées, dialogue dédié à la ſociété royale. Manuſcrit.

M. T.... D'o..... à M. le doyen & à ſes reſpectables confreres, in-8°. 7 pages.

Motif de la réclamation de la faculté de médecine de Paris, in-8°. 8 pages.

Dialogue entre un citoyen & un docteur régent de la faculté de médecine de Paris, ſur la ſociété royale de médecine. *Semper ego auditor tantum?* Juv. in-8°. 22 pages.

Epigramme, in-8°. feuille volante.

23 billets d'invitation pour les ſéances publiques de la ſociété royale de médecine, in-8°.

pamphlets qui la couvroient de ridicule, cherchoit à s'en venger en appellant à ſon ſecours la puiſſance miniſtérielle. Semblable à ces lâches aſſaſſins qui n'engagent point de combat qu'ils ne ſe ſoient auparavant plaſtronnés, elle avoit eu ſoin de s'incorporer l'honnête homme le Noir, ex-lieutenant de police. Au moyen des lettres d'aſſocié honoraire qu'elle lui avoit expédiées, elle pouvoit ſe flatter d'avoir toute la ſainte hermandade à ſa dévotion; par le miniſtere de ce galant homme, elle avoit déja fait tourmenter deux ou trois docteurs de la faculté.

» On vint donc lui dénoncer le dialogue du docteur Hallot, & le preſſer de faire à ce ſujet quelques unes de ſes proueſſes. Le docteur vivoit très-philoſophiquement, avec beaucoup de ſimplicité, il étoit fort peu répandu. On repréſenta à ce chef des muets que ce ſeroit un ſujet bien bon à exercer ſa tyrannie & à faire ce qu'on appelle un exemple. Il ſe laiſſa donc aller & donna ſes ordres.

» Ce fut le 9 janvier 1781, que le docteur Hallot, rentrant chez lui ſur les 10 heures du ſoir, fut averti par la portiere de ſa maiſon, qu'on avoit vu toute la journée roder dans la rue des gens de mauvaiſe mine, qu'on l'avoit demandé pluſieurs fois; qu'enfin la femme du libraire à qui il avoit donné à vendre ſon dialogue, ſortoit

toute en larmes, ſe plaignant qu'on venoit d'enlever ſon mari. Cette derniere nouvelle fut ce qui le chagrina le plus : au lieu de monter à ſon appartement, il prit la réſolution de ſe rendre chez cette femme pour lui donner des eſpérances de conſolation, fondées ſur les démarches qu'il ſe propoſoit de faire le lendemain. A peine eut il fait quelques pas qu'il fut ſaiſi & conduit chez le commiſſaire Chenon fils, de-là à la police & de la police à ſon appartement, pour qu'on y fît en ſa préſence les perquiſitions uſitées. Sur les une heure du matin 10 janvier il fut ramené au château de la baſtille & inſcrit, comme il le diſoit gaiement, au nombre des penſionnaires du roi.

» Le docteur Bourru chez lequel il devoit dîner ce jour là, reçut à ſa place une lettre anonyme qui l'inſtruiſoit & de la capture de ſon ami & du ſujet de ſa détention.

« Dès le lendemain la faculté inſtruite de l'acte illégal commis en la perſonne d'un de ſes membres, députe ſon doyen & quelques docteurs vers M. le garde des ſceaux, pour s'en plaindre & demander la liberté du priſonnier. Elle autoriſa en même tems ces mêmes députés à ſe préſenter à la baſtille pour le voir, s'il étoit poſſible, & pour engager le gouverneur à lui donner tous les ſoins qu'il eſt permis à un geolier de donner

à ſes priſonniers, s'engageant à être caution des frais qui pourroient être faits pour lui, s'il en étoit beſoin.

» On mit en jeu un homme tenant à l'adminiſtration d'une probité intacte, ayant l'oreille d'un miniſtre de même réputation & très-connu du chef des muets. A peine l'intégre magiſtrat le vit-il entrer dans ſon cabinet : — Eh ! quoi, c'eſt vous, monſieur ? Quelle affaire vous amene ici ? — Une affaire, monſieur, qui dépend, à ce que je crois, entiérement de vous. Il s'agit du docteur Hallot qui a été arrêté par vos ordres & conduit à la baſtille. Je viens m'informer des motifs de ſa détention & réclamer le priſonnier. — Vous, monſieur, qui tenez à l'adminiſtration ? Et quel intérêt prenez vous donc tant à cet homme ? — Quel intérêt, monſieur ? Il eſt parent de ma femme. — Eſt-il poſſible que je ſois ainſi trompé ! On m'avoit aſſuré que cet homme étoit de province, parfaitement iſolé ici, ſans parens, ſans amis ; & à peine eſt-il arrêté, que dix honnêtes citoyens ſe diſant ſes amis, ſes parens, viennent m'obſéder en ſa faveur. — Mais, monſieur, voudriez-vous au moins m'inſtruire de l'eſpece de crime qu'il a commis ? — Quel crime, monſieur ? Il a écrit contre la ſociété, contre M. de Laſſone. C'eſt un vrai Catilina. — Eh bien, monſieur, à la bonne heure : il me paroît

aſſez puni d'avoir été arrêté & transféré à la baſtille. Vous me ferez bien à préſent le plaiſir de me dire quels ſont les moyens de l'en faire ſortir. J'eſpere que s'ils dépendent de vous, il n'y reſtera pas long-tems. — Ces moyens ne dépendent pas maintenant de moi abſolument; mais vous connoiſſez M. de Laſſone, voyez-le ou écrivez lui, il pourra voir M. de Maurepas, & vraiſemblablement avant peu, il y aura des ordres de le relâcher. — Je vous ſuis obligé, monſieur, de m'avoir tracé cette marche; je vais la ſuivre.

» Peu de jours après le docteur Hallot reçut la viſite du chef des muets & ſubit un interrogatoire dans lequel il ſe comporta en vrai romain. L'integre le Noir ne fut pas content des vérités que lui dit le priſonnier, puiſqu'il s'en plaignit à la perſonne dont on a parlé plus haut dans une viſite ſubſéquente qu'elle lui fit: mais cela ne fit rien à l'affaire ».

» Cette même perſonne avoit écrit en ſortant de l'audience à M. de Laſſone. Celui-ci croyant avoir tout intérêt de la ménager, & ſur-tout de ne point la déſobliger, ſe tranſporta chez M. de Maurepas. Il eut ſoin en même tems de ſouffler à la ſociété royale qu'elle devoit faire une ſollicitation en faveur du docteur Hallot auprès de M. Amelot, miniſtre de Paris; ce qu'elle fit. Enfin

il y eut ſi peu de tems perdu & les démarches furent ſi inſtantes, qu'au premier travail du lieutenant de police avec le miniſtre de Paris, l'ordre fut levé, & le lundi 22 janvier, ſur la fin de la matinée, il fut annoncé au priſonnier qu'il étoit libre. Il voulut prendre ſon dîner dans ſa priſon & ne rentra dans la ſociété que l'après-midi vers les trois heures. Sa captivité a été de douze jours & demi ».

Tout ce qu'on vient de dire du ſieur Hallot eſt extrait d'une lettre qu'un docteur de la faculté de médecine a adreſſée au rédacteur de cet ouvrage. On a trouvé en même tems & de la vérité dans l'hiſtorique des faits relatifs aux cauſes & aux circonſtances de la détention de ce priſonnier, & beaucoup d'aigreur & de perſonnalités dans les reflexions qui y étoient jointes : auſſi a-t'on eu ſoin d'en ſupprimer la majeure partie.

Sans prétendre être l'apologiſte de la ſociété royale de médecine, je ne peux cependant pas diſſimuler qu'elle renferme dans ſon ſein des membres d'un mérite diſtingué & qui ont des droits à l'eſtime publique. Il en eſt un ſur-tout à qui je me plais à payer ici un tribut particulier de reconnoiſſance, c'eſt M. de Fourcroy, profeſſeur de chimie & d'hiſtoire naturelle au lycée ; c'eſt le charme de ſon élocution, c'eſt l'art avec lequel il ſait envelopper d'un coloris

agréable les matieres les plus arides, ce ſont ſes principes clairs & précis qui ont dirigé & ſoutenu mes premiers pas dans l'étude de ces deux ſciences.

La révolution, la bienfaiſante révolution qui remet chaque individu le plus près poſſible du lieu où la nature l'avoit placé, a été ſur le point de concilier deux corps déſunis depuis dix ans. Des deux compagnies rivales, la ſociété royale eſt celle qui a reſſenti la premiere ſa divine influence. Un mouvement de patriotiſme lui a fait offrir le ſacrifice de tous ſes titres au nouveau titre de citoyen; pour éterniſer la mémoire d'un ſi beau jour, on a propoſé d'oublier pour jamais les querelles qui depuis long-tems diviſoient & la faculte & la ſociété de médecine.

Animées d'un même eſprit de ſageſſe & de paix, ces deux compagnies nommerent des commiſſaires qu'elles chargerent de rédiger enſemble un projet de conciliation, dont voici le réſultat.

» Dans ce projet la ſociété royale de mé-
» decine ſeroit compoſée 1°. du premier médecin
» du roi & du doyen de la faculté; 2°. de 40
» aſſociés ordinaires parmi leſquels les 10 nou-
» veaux ſeroient certainement choiſis dans la
» faculté; 3°. de douze repréſentans de la faculté;
» 4°. de douze aſſociés libres, ce qui porteroit
» le nombre des membres ayant droit de ſuffrage
» & de jetton à 66, parmi leſquels il y auroit

» 48 docteurs de la faculté ; 5°. de tous les » autres docteurs régens compoſant une claſſe » d'aſſociés libres médecins.

» Ainſi le docteur régent de la faculté de » médecine de Paris, ſeroit aſſocié libre de la » ſociété, auroit droit d'en prendre le titre, » d'entrer à ſes ſéances, de lire des mémoires, » ſoit dans les aſſemblées publiques, ſoit dans les » aſſemblées particulieres, de publier ces mé- » moires dans les volumes de la ſociété ; il » pourroit comme repréſentant de la faculté » avoir part à tous les privileges académiques » quelconques ; il pourroit être élu préſident. » Le corps académique dont il s'agit ſeroit donc » vraiment formé de tous les membres de la » faculté à laquelle appartiendroient ſes travaux » & ſes ſuccès.

Les articles ſont auſſi-tôt préſentés & approuvés par la ſocieté royale qui y fait mettre l'apoſtille ſuivante : « les articles de projet de » conciliation ont été approuvés & adoptés le » 22 janvier de cette année, par la ſociété royale » de médecine qui deſire bien vivement qu'ils » ſoient agréables à la faculté de médecine de » Paris. Au louvre le 26 janvier 1790.

Signés le Mounier, *préſident de la ſociété royale.* Poiſſonnier, Geoffroy, de Juſſieu, Thouret & Vicq-d'Azir, *commiſſaires.* Fiers

Fiers & contens de ce premier ſuccès, les commiſſaires de la faculté s'empreſſent de ſe rendre vers leurs commettans ; ils ont à leur offrir & la paix & la victoire. Chargé du rapport de cette affaire (1), le docteur le Preux parla ainſi.

. . . . . » Nous avons penſé que dans la circonſtance préſente il falloit un eſprit plus » digne de vous que l'eſprit de corps, & fait » pour nous mieux conſeiller ; qu'il falloit cet » eſprit qui commande les grandes choſes en » commandant tous les ſacrifices, l'eſprit public. » Ce n'eſt pas à des médecins accoutumés par » état à des dévouements auſſi généreux que pé- » nibles, à des dévouemens de toutes les eſpeces » & de tous les momens, que nous irons appren- » dre qu'il eſt enfin tems de s'élever à la hauteur » de la révolution actuelle, & que les intérêts » particuliers doivent s'effacer devant le grand » intérêt général.

Ce rapport eſt ainſi terminé : « deux corps faits » pour s'unir, intéreſſés à s'unir & pour le bien » général & pour le bien particulier, veulent » leur union, la veulent de bonne foi, de la » ſeule maniere qui puiſſe convenir, c'eſt-à-dire, » d'une maniere honorable pour tous les deux.

(1) Nous ne donnons ici qu'un extrait du rapport du docteur le Preux.

» Le public la desire également & depuis long-
» tems ; laisserons nous subsister le mur de sépara-
» tion? Continuerons nous une guerre qui, expo-
» sant les deux partis au ridicule, tourne au détri-
» ment de l'art? Ces divisions intestines, *ces person-*
» *nalités outrageantes, ces écrits dégoutans de fiel*,
» voilà de ces grands scandales qu'il faut laisser à la
» sottise, PARCE QU'IL N'APPARTIENT QU'A LA
» SOTTISE DE LES DONNER (1). L'édifice des scien-
» ces doit s'élever comme le temple de Salomon :
» il est dit qu'un ordre admirable régnoit parmi
» les travailleurs ; on apportoit en silence les
» pierres taillées, polies, disposées pour leur
» place, & on n'entendoit jamais ni les cris de
» la scie ni les coups du marteau ».

Le rapport fini, on fait lecture du projet de conciliation & de l'approbation que la société royale y avoit déja donnée. On met la question aux voix & la faculté décide à une très-grande majorité QU'IL N'Y A PAS LIEU A DÉLIBERER. Moliere, divin Moliere, où êtes vous ? Pour cette fois la faculté n'aura pas à se plaindre de

(1) Il faut rendre justice au courage du rapporteur ; & certes il en falloit pour oser dire en présence de cette même faculté qui avoit fait circuler tant de libelles contre la société royale, d'avoir osé lui dire qu'il *n'appartenoit qu'à la sottise de repandre des écrits dégoutants de fiel, &c.*

la ſociété royale, cela peut s'appeler une rupture bien caracteriſée.

Les mêmes raiſons qui nous ont empêché de donner dans la livraiſon précédente notre travail ſur *l'homme au maſque de fer*, nous empêchent de le publier dans celle-ci, comme nous l'avions promis.

Nous terminerons ce volume par quelques pieces détachées dont pluſieurs ſont propres à répandre un nouveau jour ſur quelques points du régime des priſons d'état. Elles pourront en même tems ſervir aux divers auteurs dramatiques, qui s'occupent dans ce moment, m'a ton dit, de nous mettre ſur la ſcene les horreurs commiſes à l'ombre des murs de nos baſtilles françoiſes.

La premiere de ces pieces eſt une lettre datée de Ham en Picardie, qui paroiſſoit deſtinée à avoir place dans un journal.

De Ham en Picardie le 11 mars 1781.

» En 1755 ou 1754, on conduiſit au château » de cette ville, en vertu d'un ordre du roi, » M. le comte de Lautrec, capitaine de dragons. » Il a été depuis ce tems renfermé dans un cachot, » privé de feu & de lumiere, même de tout » vetement, à l'exception d'une mauvaiſe redin- » gotte qui lui couvroit à peu près la moitié

» du corps & d'ailleurs déchirée, mangée par
» les rats qui ont juſqu'à préſent partagé la mau-
» vaiſe nourriture qu'on lui donnoit. Ce gentil-
» homme eſt reſté pendant 28 ans dans cet état
» d'abomination & d'horreur. Je l'y ai vu il y
» a 8 jours; des rats très-gros partageoient avec
» lui l'eſpece de lit où il prenoit ſon repos.
» Comme j'étois un être étranger pour eux,
» ils ſe ſont diſperſés dans les différens coins
» du cachot auſſitôt que j'y fuis entré. Je ba-
» lançois à reconnoître le malheureux comte
» de Lautrec pour appartenir à l'eſpece humaine.
» Une barbe d'une longeur énorme mélée avec
» ſa chevelure, infectée de l'ordure des animaux
» qui partagent ſa retraite, couvroit une partie
» de ſon buſte; ces ordures répandoient dans
» ſon cachot une odeur ſuffoquante.

» M. le comte de Lautrec paroiſſoit con-
» damné à finir ſes jours dans cet état, mais
» madame Necker en ayant été informée par M.
» le marquis de Beaudeau Paraber, qui en a
» eu connoiſſance, elle a obtenu de ſa majeſté
» un ajouté de 600 livres à la penſion de 360
» livres que l'on payoit pour M. le comte de
» Lautrec. Il a été envoyé en même tems des
» ordres à l'état major de le faire habiller &
» nourrir convenablement, & de le laiſſer pro-
» mener dans le château. Il eſt ſorti hier du
» trou qu'il habitoit ».

J'ai appris depuis peu que le comte de Lautrec avoit eu, en 1754, une affaire qui pouvoit le faire condamner à être décapité, mais que ſon frere le maréchal de Lautrec avoit obtenu qu'il ſeroit renfermé dans une priſon ſi ſecrette qu'on ne parleroit jamais de lui. Il eût été ſans doute à ſouhaiter pour le pauvre comte qu'on eût laiſſé agir contre lui la ſévérité de la loi. La prétendue faveur qu'on lui fit, étoit une peine plus cruelle pour lui, & nuiſible à la ſociété, à qui on déroboit le ſpectacle du crime juſtement puni. On me citera l'honneur de la famille : mais c'eſt juſtifier une atrocité par une abſurdité. Pourquoi cet honneur étoit-il entaché par les fautes d'un tiers?

La piece ſuivante eſt une anecdote trouvée, telle que nous la rapportons dans les papiers de la baſtille qui nous ont été remis.

» Vers l'an 1684, il y avoit à la Baſtille un » M. Languet de Gergy qui étoit marié & n'avoit » point d'enfants ; il lui étoit important d'avoir » poſtérité, il demanda la permiſſion que ſa femme » vînt le voir ; elle fut accordée pour une fois ; » il vit ſa femme qui devint groſſe de deux » garçons, dont l'un l'archevêque de Sens, l'autre » le curé de Saint-Sulpice.

La troiſieme piece eſt une lettre de cachet à l'effet de faire adminiſtrer les ſacremens de pénitence & de l'euchariſtie à un priſonnier de Vincennes, nous allons donner une copie exacte de l'original qui eſt entre nos mains.

» Monſieur le marquis de Bellefont je vous » écris cette lettre pour vous dire que mon in- » tention eſt que vous laiſſiez entrer dans mon » château de Vincennes le pere Hyacinthe re- » collet, pour adminiſtrer les ſacremens de » pénitence & d'euchariſtie au ſieur de Bellinzani, » que vous y détenez par mon ordre. Et la » preſente n'étant à autre fin, je prie dieu qu'il » vous ait monſieur le marquis de Bellefont en » ſa ſainte garde; écrit à Verſailles le 6me. avril » 1684 (ſigné Louis) & plus bas Colbert. Et » à la ſuſcription eſt écrit : *à monſieur le marquis* » *de Bellefont cap. de mon château de Vincennes* » *ou à celui qui y commande.*

Cette permiſſion de Colbert me rappelle deux vers que l'on mit ſur la porte du cimetiere de Saint-Médard; on auroit pu les faire graver à l'entrée de chaque priſon d'Etat, en les parodiant ainſi.

De par le roi; défenſe à dieu
D'entrer ſans ſon ordre en ce lieu.

La 4e. & derniere piece eſt l'extrait d'une lettre écrite au rédacteur de cet ouvrage, par un ancien priſonnier de la baſtille.

» J'ai été une des victimes du deſpotiſme ; » parce que trop-tôt j'avois voulu être un des » apôtres de la liberté. La *police* m'a fait beau- » coup de mal : je m'en venge en faiſant à la » *police* le plus de bien que je peux. . . . . .

» Que n'ai-je le tems, monſieur, de chercher » dans mes papiers ce que j'ai fait, ce que j'ai » penſé dans ma priſon? Vous connoîtriez du moins » mon ame franche & fiere ; elle me donneroit » quelques droits à votre eſtime que j'envie.

» Je vais vous citer une boutade de mémoire: » c'eſt la parodie de l'imprécation de Camille :

La baſtille, où la nuit ſert des tyrans heureux !
La baſtille, où la haine eſt le plaiſir des dieux !
La baſtille où la force enchaîne le génie !
La baſtille, où l'on meurt ſans ſortir de la vie !
Puiſſent les citoyens enſemble conjurés,
Enfoncer ſes cachots par le fer aſſurés !
Et ſi pour ébranler ce coloſſe de pierre,
Paris ne ſuffit pas, vienne la France entiere.
A pas précipités que cent peuples divers
Paſſent pour la détruire & les monts & les mers !
Qu'elle même ſur ſoi renverſe ſes murailles :
Que l'enfer agrandi s'ouvre par ſes entrailles.
Que le ciel en courroux allumé par mes vœux,
Faſſe pleuvoir ſur elle un déluge de feux :

Puiſſé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ſes canons en cendre & ſes ſoldats en poudre,
Son dernier gouverneur à ſon dernier ſoupir,
Moi ſeul en être cauſe & mourir de plaiſir.

En 1786.

» Ce qu'il y a de très étonnant, c'eſt que le » jour où nous plantâmes ſur les canons le » drapeau de la révolution, enfonçant la porte » de ma chambre, dans la tour du coin, j'ai » retrouvé dans le dos du fauteuil à bras ſur » lequel j'avois paſſé trois mois, ces vers que » j'y avois cachés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé Manuel, conſeiller adminiſtrateur au département de la police.

Fin de la ſeptieme livraiſon.

VA 1 1513421